



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Commission Education et Culture

La Dimension religieuse du Dialogue interculturel

Rapporteur : James Barnett, Commission intereuropéenne sur l'Eglise et l'Ecole

Rapport du Groupe de travail

Janvier 2015

Le Rapport

Préface <i>Alvaro Gil Robles</i>	Page 2
Introduction	Page 4
Le Contexte - Le Conseil de l'Europe et la religion	Page 8
Déclaration de Faro	Page 10
Le Fait religieux (et les implications du concept français)	Page 11
La dimension religieuse du dialogue interculturel <i>Thomas Hammarberg</i>	Page 17
La Dimension religieuse du Dialogue interculturel <i>Jean-Paul Willaime</i>	Page 18
Address du Rabbin Rivon Krygier	Page 21
Le Judaïsme <i>Manuèle Amar</i>	Page 25
Judaïsme et les droits de l'Homme <i>Gilbert Nerson en concertation avec le Grand Rabbin René GUTMAN, Gd Rabbin du Bas Rhin</i>	Page 27
Judaïsme et Culture <i>Gilbert Nerson</i>	Page 29
L'Islam Unicité Divine et diversité des musulmans <i>Lilia Bensedrine Thabet</i>	Page 31
Introduction à la Charia et ses sources <i>Mohammed Amin Al-Midani</i>	Page 36
Le Bouddhisme : est-il une Religion ? <i>Michael Aguilar</i>	Page 41
Contribution de l'EBU sur la Dimension religieuse <i>Michael Aguilar</i>	Page 44
Principes éthiques pour un dialogue interreligieux <i>Richard Fischer</i>	Page 48
Les Bases du Dialogue interreligieux <i>Denis Gira</i>	Page 51
La Dimension religieuse	Page 53
Plan des Propositions	Page 55
Recommandations	Page 61
Glossaire	Page 62
Le groupe de travail	Page 64

Préface

Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance pour l'invitation qui m'a été faite de rédiger une préface à cet excellent rapport d'un groupe de travail des OING du Conseil de l'Europe sur « La dimension religieuse du dialogue interculturel. »

Nous devons assurément féliciter ses auteurs pour cette initiative, car tout dialogue interculturel est imprégné du facteur religieux.

La religion a accompagné l'être humain, sous diverses formes et pratiques, au cours des siècles. En fonction du développement économique de la société et du progrès culturel de ses membres, les aspects les plus brutaux et violents de ses rites ancrés dans l'ignorance et la superstition se sont peu à peu adoucis ou ont même disparu.

C'est une erreur de nier ou d'ignorer la valeur de la religion et de refuser la libre pratique à ceux qui professent une croyance déterminée. Mais c'est pire encore de vouloir imposer une croyance déterminée et de poursuivre ceux qui ne la partagent pas.

Il est très important de reconnaître qu'au-dessus de la croyance et de la pratique de toute religion, il y a le respect de valeurs communes, innées à l'homme, à sa dignité d'être humain et que nous avons cataloguées universellement comme les droits de l'homme.

Intégrer les confessions religieuses, les différents crédos, dans le projet commun de garantir pleinement le respect des droits humains, a représenté et représente encore aujourd'hui dans certains cas, un défi historique pour l'ensemble de l'humanité.

Et pour que ce beau projet se transforme en une réalité pleinement partagée, la clé réside dans l'acceptation par les différentes confessions religieuses du fait que la pratique doit avoir comme limite infranchissable le respect des valeurs démocratiques, de la dignité de l'homme, et de la liberté des autres, croyants ou non-croyants.

Pendant les années durant lesquelles j'exerçais les fonctions de Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, je me suis efforcé d'ouvrir un espace de rencontre et de dialogue entre les différentes confessions religieuses, dans l'objectif de réfléchir sur le rôle transcendantal qu'elles peuvent et doivent jouer dans la défense des droits de l'homme au lieu d'être la cause de leur violation. Je me réjouis que ce dialogue se poursuive et se renforce, et j'en veux pour preuve l'initiative que je commente aujourd'hui.

La religion ne devrait pas constituer un danger pour le respect des droits humains, bien au contraire. La religion ne peut pas être un instrument de propagation de la haine, de l'intransigeance, de l'exclusion et de la négation de la vérité de l'autre.

La religion, pour qui la pratique, devrait être un instrument non seulement de réalisation personnelle dans la recherche du moi transcendantal mais aussi de la compréhension positive des autres êtres humains. Elle doit être un instrument de paix et non pas de confrontation fanatique.

C'est pourquoi les sociétés les plus avancées ont assumé l'importance d'établir et de protéger dans leur sein un espace commun à tous, régi par des règles qui garantissent la neutralité des institutions et des pouvoirs publics dans leur composition et leur fonctionnement, en rapport avec l'existence et la pratique légitime des différentes religions. C'est ce que nous connaissons comme la laïcité d'un Etat qui se veut de tous et pour tous.

C'est pourquoi il est si important que dans l'école se fasse aussi la transmission de la connaissance du contenu essentiel des différentes religions, de leur histoire qui est aussi celle de notre continent et de notre culture multiple et diverse. L'ignorance du fait religieux ne peut servir qu'à ceux qui profitent de la désinformation pour propager le fanatisme. Ne confondons pas l'information et la formation avec le catéchisme, qui relève de la sphère privée de ceux qui appartiennent à chaque confession. L'Etat doit être garant de la transmission d'une information objective dans cette matière, y compris de la vision de ceux qui se situent en marge de toute croyance religieuse.

L'Europe est un prisme de cultures, de religions et de philosophies différentes, qui n'ont pas toujours cohabité pacifiquement au cours de l'histoire, et qui ont même connu des convulsions violentes et cruelles.

Sur notre continent nous avons appris la leçon (à quelques exceptions près) et nous avons fait de la défense des droits de l'homme, l'Etat de Droit, la démocratie et le respect des libertés fondamentales de toutes les personnes notre signe d'identité. Le Conseil de l'Europe est sans aucun doute le témoignage le meilleur et le plus important de cet engagement collectif dans la défense de nos valeurs fondamentales.

C'est pourquoi j'appuis fermement l'initiative du Groupe International Inter-culturel et Inter-convictionnel (G3i) d'organiser un dialogue constructif entre les porteurs de visions du monde fondées sur des convictions diverses (croyances, religions, athéisme, agnosticisme...). La démarche interconvictionnelle conduit chacun des acteurs à chercher, dans leur reconnaissance mutuelle, à s'enrichir des points de vue des uns et des autres exprimés en toute liberté et sans volonté d'hégémonie. » Et que l'Union européenne assume et active une approche « interconvictionnelle. »

Le document que vous avez entre vos mains est une réflexion sérieuse dans cette direction et un apport de grande valeur pour un meilleur entendement du rôle des religions dans ce que nous appelons le dialogue interculturel.

Alvaro Gil Robles

A Ségovie le 1^{er} juin 2014.

Introduction

1. Le Contexte

Le Conseil de l'Europe regroupe 47 états membres dans le but de sauvegarder la démocratie, l'état de droit et les valeurs universelles des droits de l'homme. Sa fondation, qui date de la fin des années quarante, regroupa dix nations de l'Europe occidentale alors qu'au moment de la chute du mur de Berlin en 1989 il y avait 23 états membres, tous de l'Europe occidentale. Dans la dernière décennie du vingtième siècle les nations « libérées » de l'Europe centrale et orientale étaient accueillies par le Conseil de l'Europe, dont les fonctionnaires et les experts ont fait une contribution importante au développement démocratique de la jurisprudence, du gouvernement et de l'administration des nouveaux états membres. La diversité historique et culturelle des « 47 », ainsi que l'immigration depuis la guerre implique un débat culturel étendu. En mai 2008 le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe adopta le Livre blanc sur le dialogue interculturel. Le document comporte un chapitre sur la dimension religieuse du dialogue interculturel, car on a remarqué certains différends par conséquent de l'appartenance ou de la tradition religieuses des populations européennes.

2. Les OING et la religion

Le terme « livre blanc, » emprunté au système britannique, définit un document de portée politique, dans le cas présent, politique envers le dialogue interculturel. Parce que la religion est à l'origine de certains conflits, le Livre Blanc propose, dans un chapitre court sur la dimension religieuse, que « l'enseignement des faits religieux et relatifs aux convictions dans un contexte interculturel permet de diffuser des connaissances sur toutes les religions et leur histoire¹. » Si la Convention Européenne des droits de l'homme garantit la liberté de croyance, de conscience et de conviction, le Conseil de l'Europe ne peut avoir d'avis sur la religion dont la liberté est garantie, car la sauvegarde des droits de l'homme engage des valeurs universelles et non pas les « vérités » dites confessionnelles.

La Conférence des OING est une particularité du Conseil de l'Europe. Les 400 OING membres, dotées de statut participatif, reflètent des connaissances de la société civile, donc de la vie des citoyens. Certains OING d'inspiration religieuse qui font un travail humanitaire enrichissent la vie de notre continent. En même temps les OING d'inspiration ou de conviction non confessionnelles se trouvent en face de problèmes connexes avec la religion dans le contexte de leur travail.

Notre groupe de travail s'est constitué sous l'égide de la Commission éducation et culture dans le but de travailler sur cette dimension religieuse. Nous espérions que nous pourrions élucider un « phénomène » dans le contexte des valeurs universelles des droits de l'homme. Il nous a fallu maintenir une objectivité envers le dialogue interculturel, la dimension religieuse et la pluralité au vingt-et-unième siècle. Les membres du groupe ont répondu à une invitation ouverte. Nos convictions étaient diverses, elles n'étaient pas nécessairement religieuses, mais notre méthode de travail se voulait objective, c'est-à-dire que la pluralité de nos convictions était une présomption non-confessionnelle, tandis que la définition de la dimension religieuse ne devrait pas écarter la reconnaissance d'aspects affectifs de la pratique et de la croyance religieuses.

Il n'y avait aucune discussion de la religion en tant que telle ni des mérites supposés d'une ou des religions. Ces critères non négociés et non dits étaient contraignants sauf que nous ayons mentionné la définition de la religion et la possibilité d'une religion non théiste. Le principe de la jurisprudence ou de la reconnaissance générale prévaut.

3. L'objectivité et la religion - le sacré et le rationnel

Les communautés religieuses regroupent

- des croyants et pratiquants engagés,
- des pratiquants moins engagés, qui assistent au rites de passage ou aux grandes fêtes
- des sympathisants de conviction, qui remettent en question certains aspects de la tradition reçue.

A la fois certains non-croyants connaissent bien la tradition religieuse de leurs aïeux, tandis que l'ignorance des aspects culturels des traditions religieuses engendre parfois une hostilité irrationnelle. Le niveau d'engagement religieux des participants à nos réunions était également « variable ». La dimension religieuse, comme le fait religieux, comporte :

- des connaissances intellectuelles,
- l'expérience du culte, des liturgies et de la musique
- des arguments à plusieurs niveaux pour les religions préférées

En outre l'élaboration d'un rapport sur la dimension religieuse dans le contexte des valeurs universelles, donc neutres envers la religion, nécessite une approche inter-convictionnelle et non seulement interreligieuse. Définir la dimension religieuse n'engagerait point la croyance ou l'appartenance. En revanche l'intérêt porté au phénomène religieux dans la pluralité de la société actuelle était nécessaire et attendu. Aucun des participants n'exprimait un point de vue contredisant les « valeurs universelles. » On a également reconnu que la conviction personnelle ne devait ni contraindre ni déterminer la définition de la dimension religieuse, bien que certaines pratiques et croyances soient fondamentales.

¹ Livre blanc p. 35

Enfin le respect mutuel entraîne la reconnaissance de l'importance intellectuelle du débat. En ce sens le livre blanc propose un dialogue interreligieux,² mais le débat intrareligieux serait également pertinent.³ Pour les Chrétiens en particulier, un système de rencontre interconfessionnelle (donc intrareligieuse) existe depuis longtemps, en particulier depuis la guerre, la Conférence d'Amsterdam de 1948 et la fondation du Conseil œcuménique des églises (le COE).

Un groupe de travail des OING est intéressant. Les participants apportent une gamme d'expertise et une diversité d'intérêt. Cette diversité intéressante est un aspect de la dimension religieuse, car la dimension religieuse ne se situe pas qu'au sein de la religion. Nos sociétés reflètent des aspects de l'histoire religieuse, des personnes non croyantes se considèrent comme héritières d'une histoire familiale influencée par leur religion, alors que la conscience populaire comprend certaines antipathies d'origine religieuse qui ne sont pas que religieuses. Nous avons discuté l'histoire et des questions connexes non pas parce que nous suivions l'argument du livre blanc, déjà défini, mais parce qu'on ne peut pas éviter les questions posées.

Une connaissance historique éclaire le dialogue élargi. Ce dernier, qui n'est pas que religieux, engage un débat au delà de la religion en tant que telle. Donc on s'adresse plutôt au dialogue interconvictionnel qu'à un débat sur les différences religieuses. Ce débat nécessite une valorisation impartiale de certaines différences convictionnelles.

4. La problématique : aspects historiques et le statut juridique

Les religions proclament l'amour, mais le désaccord ou même le conflit sont inséparables de la totalité de la dimension religieuse. Au début de notre ère Suetonius a dit de l'empereur Claude « *Iudaeos impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit* » (49 après J-C). De guerres nombreuses prétextaient les différences religieuses - les Croisades, la Guerre de Trente ans ... et les aspects religieux des conflits intercommunautaires en Europe. Le Livre Blanc propose l'enseignement de l'histoire :

La recommandation du Comité des Ministres sur l'enseignement de l'histoire au XXI^e siècle (2001) souligne la nécessité de développer, chez les élèves, la capacité intellectuelle d'analyser et d'interpréter l'information de manière critique et responsable par le dialogue, par la recherche de faits historiques et par un débat ouvert fondé sur une vision plurielle, en particulier sur les questions controversées et sensibles.⁴

Une conséquence des conflits serait la diversité du statut juridique des religions. Ces différences sont toujours apparentes. Dans certains états il y a un « traitement » pour les confessions reconnues, ou même pour l'éducation à la religion (la Belgique par exemple). Ailleurs ceux qui déclarent leur religion paient des impôts pour le soutien de leur confession religieuse. Il y a des églises d'état et des églises établies (qui ne sont pas nécessairement subventionnées). La France et la Turquie pratiquent la séparation absolue de la religion et de l'état (la laïcité), avec des exceptions en France (Alsace/Moselle).⁵

En France la rémunération des aumôniers des hôpitaux, des forces armées ou des prisons est prise en charge par l'état avec, comme but, le maintien du droit à la liberté de religion des citoyens qui se trouvent dans une situation exceptionnelle ou particulière. En Angleterre, vingt-six évêques de l'église d'Angleterre siègent dans la Chambre des Lords.⁶ Le droit de ne pas avoir de religion est un aspect fondamental de la liberté de conviction. En Belgique certaines organisations non religieuses reçoivent un traitement en tant que communauté(s) de conviction.⁷ La dimension religieuse se pratique dans plusieurs contextes juridiques.

5. Dimension et dialogue :

Dimensions et dialogue :

Outre le dialogue entre les autorités publiques et les communautés religieuses, qui devrait être encouragé, le dialogue doit également se développer entre les communautés religieuses elles-mêmes (dialogue interreligieux). Le Conseil de l'Europe a fréquemment reconnu l'importance du dialogue interreligieux (qui ne relève pas directement de sa compétence) dans le cadre du dialogue interculturel et a fréquemment encouragé les communautés religieuses à promouvoir activement les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit dans une Europe multiculturelle. Le dialogue interreligieux peut aussi contribuer à renforcer, au sein de la société, le consensus autour des solutions aux problèmes sociaux. Le Conseil de l'Europe considère en outre qu'un dialogue est nécessaire dans les communautés religieuses et les courants de pensée philosophiques (dialogue intrareligieux et interne à une conviction), notamment pour permettre aux autorités publiques de communiquer avec les représentants autorisés des religions et croyances qui souhaitent être reconnus en vertu du droit national. *Cpt 3.5 Livre blanc p. 27*

Le Livre Blanc encourage le dialogue interreligieux « qui ne relève pas de sa compétence ». Nous n'avons pas de mandat de nos religions, mais les OING dotées de statut participatif apportent leurs compétences exercées au sein de la société civile⁸.

² Livre Blanc pp. 25 et 27

³ Le Conseil de l'Europe considère en outre qu'un dialogue est nécessaire dans les communautés religieuses et parmi les courants de pensée philosophiques (dialogue intrareligieux et interne à une conviction), notamment pour permettre aux autorités publiques de communiquer avec les représentants autorisés des religions et croyances qui souhaitent être reconnus en vertu du droit national. *Livre Blanc p. 27*

⁴ *Ib Id* p. 34, pour le comité des ministres Rec (2001) 15.

⁵ Alsace/Moselle : la région était annexée par Les Allemands de 1870-1918. Certains aspects de la loi germanique telles que la subvention étatique des religions concordataires perdurent.

⁶ Ce n'est que les évêques de l'Eglise d'Angleterre qui siègent dans la Chambre des Lords. L'église en Pays de Galles est désétablie depuis 1920. En Ecosse la situation est différente.

⁷ Des informations précises et extensives sont disponibles : voir Frank Cranmer « Church and State in Western Europe »; <http://www.ucl.ac.uk/spp/publications/unit-publications/133.pdf> . La pratique est complexe.

⁸ Actuellement, l'un des principaux défis pour l'Organisation est de renforcer les ONG et la société civile et de développer la démocratie participative à l'échelle du continent. *Conseil de l'Europe page web sur les OING.*

De même nous avons exercé nos connaissances de la société civile en nous permettant de mentionner certaines différences dont la définition serait susceptible à une analyse philosophique fondée sur une connaissance de la philosophie gréco-romaine - un pilier historique de la pensée européen. En tous cas ce rapport n'est pas un document théologique. Le dialogue interreligieux serait le travail des représentants nommés par les religions avec un mandat de représenter des aspects particuliers, parfois confessionnels, de la dimension globale des religions. Toutefois un décalage serait « à mentionner. »

6. L'égalité et les convictions et l'Europe

Notre groupe de travail, ouvert aux personnes qui s'intéressaient à la dimension religieuse, rassemblait des croyants des

Article 11 (TUE)

1. Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.

2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.

Article 17 (TFUE)

1. L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.

2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.

3. Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations.

trois religions monothéistes, deux représentants de l'EBU (une OING dotée de statut participatif) et des non croyants. En outre le document comprend une contribution de la CEC qui était moins impliquée que certaines traditions religieuses en tant que telles.

Le débat nécessite une valorisation égale des convictions religieuses et non religieuses. Nous avons travaillé en reconnaissant la laïcité comme un espace neutre dans lequel on s'est conformé à la liberté de conviction garantie par l'article 9 de la CEDH. Les contributions à partir des traditions religieuses sont équilibrées dans la limite du possible sans présupposé par rapport aux convictions non religieuses.

Le traité de Lisbonne, entre les vingt-sept États membres de l'Union européenne, signé le 13 décembre 2007, transforme l'architecture institutionnelle de l'Union européenne, en conservant les traités existants tout en les modifiant en profondeur.⁹ On devrait assurer que les groupes dont les convictions sont non religieuses soient aussi bien placés que les groupes religieux.

7. Les composants du débat

a). **L'interreligieux** : En reconnaissant l'importance du dialogue interreligieux le Conseil de l'Europe est réticent parce que les questions confessionnelles ne sont pas de sa compétence. Néanmoins depuis 2008⁷ il y a des rencontres annuelles sur des questions connexes avec la dimension religieuse. Elles regroupent des représentants des courants religieux et des convictions non religieuses. Ils sont invités du Conseil de l'Europe. En outre l'Assemblée Parlementaire s'est adressée à des rapports sur *La contribution de la civilisation islamique à la culture européenne*¹⁰ qui mentionne l'image déformée de l'Islam et sur la *Contribution juive à la culture européenne*¹¹ qui contre l'image négative du Judaïsme en affirmant la contribution des Juifs au commerce, à la vie et à la culture européens. .

b). **L'intrareligieuse** : La réalité est conditionnée par l'histoire. Certaines traditions religieuses étaient proscrites, comme la Mission Catholique en Royaume Uni, les Protestants en France ... Les Protestants français n'oublient pas les dragonnades, certains villages en Angleterre ne jouent pas ensemble au cricket car ils se sont opposés pendant la guerre civile anglaise. Dans la grande Europe, suite à la guerre de Trente Ans la conséquence des traités de Westphalia serait un mélange complexe de solutions religieuses et d'ambitions politiques.

c). **L'interconvictionnel** : Une page de Wikipedia sur le dialogue interreligieux comprend la citation encadrée¹² : Ce dialogue interconvictionnel permet de prendre en compte la pensée et l'expérience des groupes non religieux de conviction et des groupes de conviction religieuse qui ont pris une certaine autonomie par rapport à leur institution. En effet la page web ajoute « les autorités non élues des religions revendiquent le monopole de la parole et de la représentation des citoyens fidèles de cette religion et seules ces autorités sont reconnues par les États au seul titre de l'exercice du culte. »

8. Le rapport : aspects essentiels objectifs, philosophiques, affectifs.

1. Les premiers chapitres examinent la neutralité des institutions européennes en citant le deuxième Commissaire aux droits de l'homme, Thomas Hammarberg 2006-2012, le sociologue Jean-Paul Willaime et l'adresse du Rabbin Krygier dans la Cathédrale de Notre Dame de Paris qui sert comme exemple. Les religions et leurs adhérents doivent vivre ensemble en Europe, elles pourraient le faire. Les colloques organisés par Monsieur Gil Robles et le discours de l'Abbé Krygier à Notre Dame représentent la possibilité de rapprochement non-synchrétiste.

⁹ Le traité de Rome 1957 - maintenant le « traité sur le fonctionnement de l'Union européenne » et le traité de Maastricht 1992 maintenant le « traité sur l'union européenne ».

¹⁰ Recommandation 1162 (1991)1

¹¹ Doc 5587 11 septembre 1987

¹² http://fr.wikipedia.org/wiki/Dialogue_interreligieux

2. Les aspects philosophiques partagés abordent des questions théologiques. En particulier on mentionne les trois arguments "classiques" pour l'existence de Dieu avec leurs limites d'applicabilité, mais, à la fois la pertinence de la philosophie accessible dans le débat sur la dimension religieuse. Un problème connexe serait la religion qu'on pratique, la croyance qu'on manifeste (art 9 § 1) ou même le décalage de la religion enseignée et l'expérience humaine vécue. Le Bouddhisme, qui est non théiste, s'adresse à la nature de l'humanité et à une perfection éventuelle plutôt que théorique. Il ne s'intéresse vraiment pas à la création - une question philosophique reprise par la dialectique religieuse.
3. Nous regroupons des croyants de plusieurs traditions et des non croyants dont l'héritage culturel, par exemple la tradition sociale, les œuvres artistiques ou l'architecture exprimaient des traditions religieuses. La connaissance de ces traditions était plus répandue du vivant de nos aïeux qu'aujourd'hui. Bien que la tradition s'accompagne de la mémoire implicite de la pratique religieuse, les développements de la connaissance et des sociétés humaines provoquent la réévaluation des religions. Les textes scripturaires ne sont ni scientifiques ni historiquement littéraires. Leur interprétation requiert une compréhension littéraire de certains documents élaborés dans la communauté des fidèles à travers les siècles. Les religions bien comprises dans un contexte de respect mutuel et de tolérance, ouvertes au dialogue à côté des groupes et des convictions non religieux, seraient participantes à la recherche des connaissances qui illuminent la vie humaine et les concepts de la vérité.

Le Contexte - le Conseil de l'Europe et la Religion

En 2008, le Conseil de l'Europe adopta le Livre Blanc sur le Dialogue Interculturel, avec le sous-titre « Vivre ensemble dans l'égalité. »¹ Le terme « livre blanc, » emprunté aux Britanniques, implique l'élaboration d'un document de politique, réalisé en ce cas par le moyen d'une enquête qui comprenait les gouvernements, les instances européennes etc...² et, bien entendu, les organisations religieuses. En outre le livre blanc comporte un chapitre sur la dimension religieuse du dialogue interculturel. Néanmoins le point de départ était l'intérêt du Conseil de l'Europe sur les questions culturelles ainsi que leur pertinence dans la société actuelle. Une autre piste d'activité était l'engagement croissant du Conseil de l'Europe avec la religion bien qu'il y ait un engagement culture/religion et ce depuis plus d'une décennie.

Des Influences historiques.

Les traditions religieuses en Europe sont compliquées. En général le continent se divise pour des raisons historiques. Une frontière imaginaire sépare les territoires des deux « Empires romains, » celui de l'occident dont la capitale était Ravenne et l'empire oriental dont la « capitale » était Byzance. Pour les Chrétiens « la ligne de division » demeurait « infranchissable. » Elle écarte les influences Catholique et Orthodoxe³. La ligne est infranchissable car l'histoire européenne « occidentale » connut des réformes (luthérienne, calviniste, nordique, anglaise, etc.) tandis qu'en Europe orientale les orthodoxes ne sont pas qu'une église, et les patriarcats délimitent des traditions culturelles qui révèlent à la fois une certaine rivalité entre elles. Au cours du vingtième siècle, l'Europe orientale connut l'oppression totalitaire de longue durée.

D'autres religions sont implantées en Europe depuis au moins le moyen âge – l'Islam en Espagne mauresque avec son architecture, ses connaissances médicales et sa philosophie aristotélicienne ; le Judaïsme présent depuis l'époque romaine⁴ et son influence sur l'évolution du système bancaire ainsi que les apports depuis l'Espagne via le comtat venaissin. On pourrait ajouter les églises nationales en occident – par exemple en Scandinavie ou les Iles britanniques, les ländeskirche en Allemagne ou les églises « cantonales » en Suisse. L'Islam était présent ailleurs, par exemple dans quelques républiques de l'ex-Yougoslavie ainsi qu'en Russie.

Des pluralités convictionnelle, culturelle et religieuse.

On doit reconnaître les convictions de ceux qui sont « sans religion, » car leurs convictions sont aussi sincères que celles des croyants religieux. Face à cette complexité, la dimension religieuse du dialogue interculturel est un aspect fondamental de la culture européenne. Toutefois, la religion est particulière. Les personnes « religieuses » se conforment aux « doctrines » de leur(s) communauté(s). La conformité mal réfléchie était un aspect des conflits d'origine religieuse d'autrefois. En outre une conformité absolue et obligatoire contredirait la liberté de conscience et de croyance de l'article 9 §1 de la CEDH. La connaissance de l'autre et la reconnaissance de l'extrémisme seraient des éléments essentiels de la formation des « professionnels religieux ». En outre, une formation théologique engage la philosophie et une sensibilisation à la nature ineffable de Dieu dont l'existence n'est pas susceptible de la preuve. En ce sens la croyance, c'est-à-dire, l'interprétation de la foi est provisoire, tandis que la certitude implique que l'autre se trompe et que la tradition d'une communauté exclut celle de l'autre.

Il va de soi que, dans le Livre Blanc sur le Dialogue Interculturel, la « Dimension Religieuse » n'est pas que confessionnelle, c'est-à-dire que cette dimension de l'expérience existe à travers les religions et les confessions. De plus des éléments nombreux de la dimension religieuse sont partagés : l'appartenance à la communauté, la pratique religieuse (la liturgie, la prière, etc.) et l'expérience ou la connaissance spirituelles. Cette dernière est la plus difficile. On ne comprend ni la religion ni sa tradition sans connaître sa spiritualité, tandis que le livre blanc est nécessairement neutre là-dessus. Le Conseil de l'Europe ne sait pas si Dieu existe - et n'a pas à en décider ! Toutefois, la reconnaissance de l'intégrité des croyants dans un contexte de pluralité comporte l'intérêt et le respect pour la religion de l'autre sans prise de position.

L'examen de la dimension religieuse du dialogue interculturel, par un groupe de travail des OING dotées de statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, s'adresse aux opportunités et aux difficultés de la coopération sur le long terme, de l'accessibilité du vocabulaire religieux et de la connaissance mutuelle des adhérents, c'est-à-dire des croyants de telle ou telle religion. Il nous faut mentionner les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Les personnes religieuses se réunissent dans la reconnaissance mutuelle de la notion de foi, mais se divisent au sujet de leurs croyances. En revanche elles sont d'accord avec les croyants et les non-croyants de n'importe quelle tradition sur le fait de la conviction. On devrait se rendre compte des connaissances unificatrices et honnêtes en reconnaissant les éléments convictionnels.

¹ *Livre blanc sur le dialogue interculturel «Vivre ensemble dans l'égalité»* Strasbourg, Conseil de l'Europe 2008: Pour télécharger le texte complet : http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/Source/Pub_White_Paper/White%20Paper_final_revised_FR.pdf

² Le Livre blanc sera l'aboutissement d'un processus de consultation libre, qui garantira la prise en compte dans le document final de l'expérience des diverses parties prenantes (gouvernements, parlements, pouvoirs locaux et régionaux, universitaires, communautés religieuses et ethniques, organisations de la société civile, etc.). Le processus de consultation permettra également de faire en sorte que le Livre blanc, une fois publié, entraîne un processus durable de discussion et aboutisse à la prise de mesures pratiques par autant de partenaires que possible. *Elaborer « le Livre blanc sur le dialogue interculturel » du Conseil de l'Europe §5.3 p. 10.* http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/consultation_document_fr.pdf

³ On parle des traditions occidentales et orientales (européennes). En général les églises Protestantes sont « occidentales » parce que leur implantation et leur pensée sont ancrées en Europe occidentale. Mais il y a des églises Protestantes en Roumanie ou en Russie par exemple.

⁴ See p. 5 and p. 13 footnote 16.

Le début :

L'intérêt du Conseil de l'Europe pour la religion remonte à quelques décennies. Par exemple, en 1987 et 1991, l'Assemblée Parlementaire a adopté des déclarations sur les contributions juive et islamique à la Culture européenne⁵. Toutefois, le débat à l'égard de la dimension religieuse et l'enseignement des faits religieux s'est étendu depuis le début du vingt et unième siècle. A partir de 2000 le Commissaire aux droits de l'Homme a organisé cinq colloques auxquels des représentants des religions et des experts ont participé. Le dernier colloque s'est tenu en 2006 à Kazan.

En 2004 la déclaration de Wroclaw des Ministres de la Culture⁶, portant sur *La Diversité culturelle et la cohésion de la société* affirme :

Il faudrait encadrer et encourager systématiquement l'organisation d'un dialogue interculturel et interreligieux fondé sur la primauté des valeurs communes, dans le but de promouvoir la connaissance et la compréhension de l'autre, de prévenir les conflits, de faciliter la réconciliation et de garantir la cohésion de nos sociétés. Cela devrait passer en particulier par l'éducation formelle et non formelle, l'étude des différentes dimensions de la mémoire et du patrimoine commun ainsi que par des actions culturelles et la participation sur le terrain. À cet effet, le Conseil de l'Europe devrait continuer à développer des cadres stratégiques pour la gestion de la diversité culturelle et des modèles de bonnes pratiques reposant sur ses valeurs fondamentales.

De plus

... le Conseil de l'Europe devrait promouvoir un dialogue interculturel et interreligieux entre l'Europe et ses régions voisines, en particulier la rive sud de la Méditerranée, en vue d'assurer la stabilité et la cohésion et de favoriser la compréhension et le respect mutuels.

En 2005, le sommet des chefs d'état et de gouvernement portait également sur le dialogue interculturel et interreligieux, les valeurs communes et l'héritage culturel, religieux et humaniste de l'Europe. La même année les ministres de la culture des états membres ont élaboré la Déclaration de Faro sur l'Education et la Culture. Elle comprend la proposition d'un Livre Blanc sur le Dialogue Interculturel adopté par le Comité des Ministres en 2008.

Le Sommet des Chefs d'état et de gouvernement et la Déclaration de Varsovie des 16-17 mai 2005⁷

L'année suivante les chefs d'état et de gouvernement se sont réunis à Varsovie. Dans leur déclaration finale ils mentionnent la question religieuse :

§6. Nous encourageons une identité et une unité européennes fondées sur des valeurs fondamentales partagées, le respect de notre patrimoine commun et la diversité culturelle. Nous sommes résolus à faire en sorte que notre diversité devienne une source d'enrichissement mutuel, notamment en favorisant le dialogue politique, interculturel et inter-religieux. Nous continuerons nos travaux sur les minorités nationales, contribuant ainsi au développement de la stabilité démocratique. Afin de développer la compréhension et la confiance entre les Européens, nous promouvoir les contacts humains et l'échange de bonnes pratiques concernant la libre circulation des personnes sur le continent, dans le but de construire une Europe sans clivages.

§ 9. Nous condamnons avec fermeté toutes formes d'intolérance et de discrimination, notamment celles fondées sur le sexe, la race et la religion, y compris l'antisémitisme et l'islamophobie. Nous affirmons notre détermination à continuer de développer, au sein du Conseil de l'Europe, des règles et des mécanismes efficaces pour les prévenir et les éradiquer...

La même année la Déclaration de Faro⁸ proposa une stratégie pour le développement du dialogue interculturel. La stratégie comprenait un Livre Blanc, dont le but était la gestion de la diversité interculturelle. Le terme « Livre Blanc » vient de la procédure parlementaire britannique. En général il se dit d'un document de politique ou d'un rapport gouvernemental qui propose des renseignements ou qui fait des propositions. La rédaction du Livre Blanc a été réalisée à la suite d'une série de consultations avec tous les partis intéressés. Le processus, qui engageait les églises et d'autres organisations religieuses, appliqua les lignes de direction du comité des Ministres d'avril 2006. Les documents esquissent le processus de consultation avec

- les gouvernements des 46 Etats membres de l'époque
- les différents organes indépendants du Conseil de l'Europe et des institutions établies dans le cadre d'accords partiels
- les comités directeurs du Conseil de l'Europe
- les organisations internationales actives dans le domaine du dialogue interculturel
- les représentants des pouvoirs locaux et régionaux, des communautés religieuses et ethniques et des organisations de la société civile
- les experts dans le domaine du dialogue interculturel.

La période de consultation s'étendra approximativement d'octobre 2006 à avril 2007.

Le processus sera accompagné par un groupe d'éminents intellectuels et de hauts représentants politiques, qui se réuniront pour évaluer les résultats des consultations et contribuer à la rédaction du texte final du Livre blanc⁹.

⁵ Doc 5778 11 septembre 1983 et Recommandation 1162 (1991) relative à la contribution de la civilisation islamique à la culture européenne

⁶ <https://wcd.coe.int/wcd/ViewDoc.jsp?id=802617&Site=COE>

⁷ http://www.coe.int/t/dcr/summit/20050517_decl_varsovie_FR.asp?

⁸ http://www.coe.int/t/dg4/CulturalConvention/Source/DGIV-DC-FARO_2005_8FR.pdf (DGIV/DC-FARO (2005) 8

⁹ Vivre ensemble : Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXIe siècle Rapport du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe : <http://book.coe.int/ftp/3666.pdf>

945 Réunion, 9 novembre 2005
7 Education et culture

7.1 50e anniversaire de la Convention culturelle européenne
(Faro, 27-28 octobre 2005) – Conférence de clôture
Déclaration de Faro sur la stratégie du Conseil de l'Europe pour le développement du dialogue interculturel

Nous, Ministres responsables de la culture des Etats parties à la Convention culturelle européenne, réunis à Faro les 27 et 28 octobre 2005 :
Sur la base de la Déclaration et du Plan d'Action du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005), à l'occasion duquel nos chefs d'Etat et de gouvernement ont renouvelé leur engagement envers les valeurs et les principes communs enracinés dans le patrimoine culturel, religieux et humaniste de l'Europe, et exprimé leur conviction que l'éducation et la culture sont des vecteurs essentiels pour la promotion de ces valeurs dans nos sociétés, (désireux)

- i. d'affirmer la **vision** politique sur laquelle nous souhaitons que le Conseil de l'Europe développe sa stratégie pour le développement du dialogue interculturel, tant à l'intérieur des sociétés européennes qu'entre l'Europe et le reste du monde ;
- ii. d'élaborer les **lignes d'action** à partir desquelles cette stratégie devrait être mise en œuvre entre les Etats parties à la Convention culturelle européenne, via la coopération intergouvernementale, et au sein des sociétés européennes, en utilisant les différentes dimensions de l'action du Conseil de l'Europe ainsi que ses réseaux et ses relais sur le terrain ;
- iii. d'étendre, dans toute la mesure du possible, cette mise en œuvre au-delà de l'Europe et de mettre en place des **instruments** à cet effet ;

1ère partie : la vision

Nous réaffirmons notre vision fondée sur les principes d'universalité et d'indivisibilité des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Nous rejetons l'idée d'un conflit entre les civilisations, et sommes convaincus au contraire qu'un investissement accru dans la coopération culturelle – au sens large – et le dialogue interculturel, apportera des bénéfices à long terme pour la paix et la stabilité internationale, y compris face à la menace terroriste. Nous œuvrerons en faveur d'un dialogue véritable et ouvert entre les cultures sur la base d'une compréhension et d'un respect mutuels.

Nous nous engageons à poursuivre nos efforts en faveur d'une identité et une unité européennes fondées sur des valeurs fondamentales partagées, le respect et la valorisation de notre patrimoine commun et la diversité culturelle. Nous soulignons en même temps notre volonté d'ouverture et de coopération avec les régions voisines et le reste du monde.

Nous sommes déterminés, en particulier, à promouvoir une culture démocratique, étayant la loi et les institutions et impliquant activement la société civile et les citoyens, et à faire en sorte que la diversité soit source d'enrichissement mutuel, en favorisant le dialogue politique, interculturel et interreligieux. L'accès et la participation de tous à la vie culturelle – au sens de la Convention culturelle européenne – sont des conditions vitales pour réaliser cet objectif.

Nous sommes également déterminés à édifier des sociétés solidaires et à renforcer la cohésion de nos sociétés dans ses dimensions sociale, éducative et culturelle. Nous œuvrerons plus particulièrement pour créer les conditions pour que naissent et se développent des communautés durables, lieux de vie et de travail aujourd'hui et pour l'avenir.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les formes d'intolérance et de discrimination, notamment celles fondées sur le sexe, l'origine ethnique et la religion...

2e partie : l'action

Pour donner une base opérationnelle à ce double engagement, nous nous appuyerons sur les acquis de 50 ans de coopération culturelle, en développant les lignes d'action suivantes :

- - le respect des droits culturels et du droit à l'éducation, ainsi que l'accès à ces droits, pour lutter contre l'exclusion et pour bâtir des sociétés équitables, en accordant une attention particulière à tous les groupes vulnérables;
- - la mise en place de politiques publiques intersectorielles favorisant la diversité culturelle et le dialogue interculturel, ainsi que l'apprentissage des langues et l'accès aux technologies de l'information en tant qu'outils pour promouvoir les échanges interculturels au niveau global ;
- - le développement de la connaissance de l'histoire, des cultures, des arts et des religions, et la mise en valeur d'éléments illustrant les influences historiques et contemporaines entre cultures et civilisations ainsi que les phénomènes de métissage culturel ;
- - l'élaboration et l'application de principes et de méthodes visant à une gestion du patrimoine et une utilisation des ressources culturelles comme facteurs du développement humain et du développement durable ;
- - le soutien aux activités et aux échanges culturels et artistiques – et la reconnaissance du rôle des artistes et des créateurs – en tant que supports de dialogue et de compréhension mutuelle, ainsi que la mise en place de mesures incitatives visant à renforcer l'accès et la participation de tous à ces activités.

3e partie : les instruments

- i. En outre, pour doter le Conseil de l'Europe des capacités nouvelles nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie, nous préconisons ce qui suit :
le lancement par le Conseil de l'Europe d'un « **Livre blanc sur des politiques intégrées pour la gestion de la diversité culturelle à travers le dialogue interculturel et la prévention des conflits** » ;
la mise en place d'instruments spécifiques pour le dialogue interculturel entre l'Europe et ses régions voisines. Nous nous félicitons à cet égard des premières étapes dans cette direction que constituent :
- ii. la signature d'un mémorandum de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures ;
- iii. la mise au point d'un programme coordonné d'activités entre le Conseil de l'Europe et l'ALECSO dans les domaines de l'éducation, de la culture, du patrimoine culturel et naturel, de la jeunesse et du sport ;
- iv. la création d'une « plate-forme » pour le dialogue interculturel et la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, ouverte à d'autres partenaires internationaux ou régionaux.

Le fait religieux. L'expérience et le non confessionnel. Aspects communs et questions ultimes

Le problème :

Le livre blanc sur le dialogue interculturel comporte un chapitre court sur la Dimension Religieuse. Ce chapitre (3.5) aborde la question de l'envergure de la Dimension Religieuse, mais il ne propose aucune définition, tandis qu'il souligne la diversité de conceptions et la pluralité religieuse.

Le riche patrimoine culturel de l'Europe comprend une grande diversité de conceptions religieuses mais également laïques de la finalité de l'existence. Le christianisme, le judaïsme et l'islam ont – chacun avec son propre système d'interprétations – exercé une influence profonde sur notre continent. L'Europe a toutefois connu, dans un passé lointain mais également récent, des conflits dans lesquels la religion a joué le rôle de marqueur communautaire.¹

Dans l'ensemble de la diversité de l'Europe contemporaine, si on envisageait une dimension religieuse commune elle serait neutre, susceptible à une analyse non confessionnelle, voir laïque. Pour rassembler les religions présentes en Europe, la dimension religieuse devrait comprendre des aspects communs des religions ; par exemple :

- l'expérience d'appartenir à une communauté des croyants,
- les écritures ou les saints textes,
- les liturgies, les rituels, la méditation, la prière (compte tenu de la croyance « religieuse »)²,
- les mythes, les symboles, etc³.

Pour éclairer l'engagement culturel de la religion, la dimension religieuse serait une passerelle entre les convictions qui influencent les religions, la contribution des religions à la société humaine et les valeurs communes et souvent laïques de la société contemporaine. Ceux dont les convictions ne sont pas religieuses pourraient s'informer de la dimension religieuse et de sa diversité interne, en attendant l'intérêt réciproque des adhérents et des responsables religieux.

Notre Groupe de travail.

A cet égard, les membres de notre groupe représentent une diversité confessionnelle et convictionnelle. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur les doctrines religieuses, ni sur nos convictions non plus⁴. On s'interroge également par rapport à la définition de la religion. Pourtant, nous étions d'accord en affirmant l'importance de la religion en général, tandis qu'un système (religieux) non théiste, représenté par notre participant bouddhiste, soulève des questions intéressantes. Il faut se rappeler que le Bouddhisme est perçu comme une religion et que l'Union Bouddhiste européenne est dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. La reconnaissance de la communauté à Landrevie, par exemple, est assuré par le décret de 1988.⁵

Par rapport au Conseil de l'Europe, auprès duquel nous représentons nos OING, nous sommes d'accord sur l'importance primordiale des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Ces trois valeurs fondamentales sont neutres par rapport à la croyance religieuse ou la prise de position non religieuse. Elles garantissent la liberté religieuse, et les droits de l'homme sont perçus en tant que valeurs universelles.

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.⁶

Le Conseil de l'Europe s'intéresse à un examen non confessionnel de la religion, mais toujours en encourageant l'enseignement des faits religieux dans l'école publique.

Dans le curriculum formel, toutes les matières comportent une dimension interculturelle. L'histoire, l'enseignement des langues et l'enseignement des faits religieux et relatifs aux convictions figurent peut-être parmi les matières les plus concernées. L'enseignement des faits religieux et relatifs aux convictions dans un contexte interculturel permet de diffuser des connaissances sur toutes les religions et convictions et leur histoire, offrant ainsi aux apprenants la possibilité de comprendre les religions et convictions et d'éviter les préjugés. Cette démarche a

¹ *Le Livre Blanc sur le Dialogue Interculturel* p. 23 (Version internet).

² La croyance religieuse plutôt que la croyance en Dieu parce que « juridiquement » on accepte le principe d'une religion non théiste.

³ Voir Ninian Smart qui définissait les dimensions de la religion, par exemple doctrinale, mythologique, éthique, rituelle, expérimentale, institutionnelle. Les trois premières étaient para-historiques et les autres étaient classées historiques selon Smart. *Dimensions of the Sacred: An Anatomy of the World's Beliefs*. Berkeley, CA: University of California Press, 1998. ISBN 0-520-21960-0

⁴ Dans le contexte du Conseil de l'Europe les droits de l'homme sont universels (valeurs universelles). En revanche certains estiment que les droits de l'homme sont « occidentaux ». En principe, nous sommes d'accord sur ces droits. Même si certains réclament des spécificités. En tous cas, si une religion était « vraie », elle serait universelle. Tout en s'excluant mutuellement les religions dites abrahamiques partagent la même foi monothéisme, par comparaison aux traditions non-théistes.

⁵ Il était donc nécessaire, en premier lieu de faire nommer par le chef spirituel de l'école Kagyupa, Sa Sainteté Shamar Rinpoché, des représentants en France « assimilables » aux Evêques de la religion catholique. Ce qui fut fait. Par lettre du 13 mai 1987, le Ministre des Affaires Etrangères a confirmé au Ministre de l'Intérieur que Sa Sainteté Shamar Rinpoché remplissait toutes les conditions pour nommer valablement des représentants en France et que ceux-ci avaient ainsi le pouvoir de délivrer l'attestation exigée par la loi. Le dossier ainsi complété a été soumis au Conseil d'Etat par le Ministre de l'Intérieur. Un décret en date du 8 janvier 1988, N° INTA 8700383 D et publié au Journal Officiel du 10 janvier 1988 a accordé la reconnaissance légale à la communauté Karmé Dharma Chakra.

<http://www.bouddhisme-france.org/adherents/congregations/article/les-congregations-bouddhistes-de-france.html>

⁶ Article 9 § 1 de la Convention Européenne sur les Droits de l'Homme.

été adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, par la Cour européenne des Droits de l'Homme et par l'ECRI. En 2007, les ministres européens de l'éducation ont ainsi souligné l'importance de mesures visant à améliorer la compréhension mutuelle entre les communautés culturelles et/ou religieuses par le biais de l'éducation scolaire, en vertu de principes partagés d'éthique et de citoyenneté démocratique. Quel que soit le système d'enseignement religieux en place, l'enseignement doit tenir compte de la diversité religieuse et relative aux convictions.⁷

Une sensibilisation à la religion :

La neutralité est essentielle. Quant à l'objectif du dialogue, c'est la connaissance mutuelle et non pas un accord qui impliquerait un compromis ou l'acceptation des idées contradictoires. Néanmoins, l'expérience d'une appartenance religieuse n'est pas qu'intellectuelle et doctrinale. Les aspects affectifs de la foi religieuse exercent une influence émotionnelle sur les croyants. De plus, l'intégrité personnelle nécessite des prises de position convictionnelles. Paradoxalement la connaissance de la diversité requiert l'intérêt aux convictions de l'autre. On doit savoir lui dire « tu me fascines, je veux mieux te connaître. » Naturellement il ne s'ensuit pas qu'on se convertisse. L'important, c'est le vivre ensemble avec le respect mutuel et la prise au sérieux des idées et des convictions de l'autre. Quant au Conseil de l'Europe et la religion, une organisation politique et pan-européenne ne peut pas savoir si Dieu existe, mais elle doit reconnaître la présence de celles et ceux qui croient qu'il existe. Compte tenu des sept rencontres déjà organisées avec les religions, des colloques de Monsieur Gil Roblès quand il était commissaire aux droits de l'homme et de l'accent mis sur la dimension religieuse, le Conseil de l'Europe est bien placé pour faciliter le dialogue sans être compromis en tant que partie prenante.

Définition de la Religion

Faire une définition détaillée et approfondie de la religion serait difficile parce que la religion est compliquée et complexe mais également parce que les dictionnaires sont contradictoires. Le dictionnaire anglais (américain) Webster propose :

La croyance (en) et la louange d'un pouvoir surhumain et omnipotent (*controlling*), en particulier un Dieu personnel (ou dieux) (majuscules *sic*), ou un système particulier de foi et de louange).

En français le dictionnaire Larousse propose :

Ensemble déterminé de croyances et de dogmes qui définissent le rapport de l'homme avec le sacré.

Ensemble de pratiques et de rites spécifiques propres à chacune de ces croyances. (il n'y a aucune mention [d'un] de Dieu).

Les définitions françaises ne font aucune mention de Dieu ni d'un pouvoir surhumain non plus. Donc les présomptions primordiales des trois religions abrahamiques ne sont pas composants essentiels de la « définition française » de la religion. Selon la définition française une religion ne serait pas nécessairement théiste.

Dieu : Un concept religieux et philosophique :

Quant à Dieu, aucune prise de position n'est attendue compte tenu de la pluralité européenne. Pourtant, la question de son existence devrait être un point de rencontre, car elle engage la philosophie d'origine greco-romaine qui est au cœur de la pensée européenne. Les trois arguments « classiques » pour l'existence de Dieu sont particulièrement intéressants car ils s'appliquent aux trois religions monothéistes :

1. L'ontologie

Anselm (1033-1109) était Abbé de Bec en Normandie et Archevêque de Cantorbéry. Il s'est beaucoup inquiété car il croyait qu'on devrait prouver l'existence de Dieu. Enfin il élaborait la preuve « ontologique ». *Deus est id quo nihil maius concipi potest* » ou « Dieu est celui dont rien de plus grand ne puisse être conçu. » Parce que l'existence est plus grande que la non-existence, Dieu doit exister. C'est évident que l'argument est défaillant parce qu'il ne se réfère pas à la réalité. Anselme développa un argument *a priori*.

2. La Cosmologie

L'argument cosmologique, d'origine aristotélicienne, propose le principe de la contingence. Il y a une cause de tout ce qui se passe. Mais quoi de l'origine du cosmos ? La cause du cosmos doit être Dieu, mais la cause de Dieu était quoi ? La cause de la cause de la cause ... de Dieu serait Dieu. Donc Dieu est la cause sans cause, donc ineffable, etc. En ce sens il ne s'ensuit forcément pas que l'origine de tout soit le Dieu personnel des religions, et on ne peut pas prouver l'ineffable.

L'intérêt actuel s'agit de la création, car l'argument s'appuie sur le « fait putatif » d'une création, mais c'est évident que l'évolution et la création ne sont pas les mêmes. L'évolution est une question scientifique dont la preuve scientifique est bien connue et bien présentée dans le rapport Brasseur⁸. Par conséquent on doit enseigner aux jeunes la nature de la littérature biblique, son contenu « mythologique », les vérités profondes exprimées par la mythologie et les différences entre le mythe et la légende, par exemple.

3. La téléologie

Au début du dix-neuvième siècle, l'argument téléologique était énoncé par William Paley. Son œuvre *La Théologie naturelle*, qui est sorti en 1800, était démolie par Darwin, avec son ouvrage *L'Origine des Espèces*. D'après Paley, le cosmos était aussi cohérent que le mouvement d'une montre. Il l'aurait trouvée par hasard sans aucune connaissance de ce que fût qu'une montre. L'effondrement du principe de la « théologie naturelle » choqua les chrétiens anglophones en 1859. Il

⁷ Citation de la Déclaration finale de la 22ème session de la Conférence permanente des ministres européens de l'Education, Istanbul, Turquie, 4 et 5 mai 2007 (« Construire une Europe plus humaine et plus inclusive : contribution des politiques éducatives »). *Livre Blanc sur le Dialogue inter-culturel* p. 33 version internet.

⁸ Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe - Doc. 11375 17 septembre 2007 Les dangers du créationnisme dans l'éducation Rapport Commission de la culture, de la science et de l'éducation Rapporteur : Mme Anne BRASSEUR, Luxembourg, ADLE

s'ensuivit un débat de l'Association britannique (*the British Association*) à Oxford, quand l'évêque d'Oxford, Samuel Wilberforce s'est efforcé à défendre la vérité littérale des contes de la création au début de la Bible chrétienne (et juive). En tous cas, on fait la présomption que (le) Dieu de la Philosophie est le Dieu de la religion monothéiste, dont le Christianisme, le Judaïsme et l'Islam.

La religion « classique » : la défaillance et les idées courantes.

Dans les religions « classiques » monothéistes Dieu se révèle. Par exemple, on lit les écritures parce qu'elles nous transmettent le contenu de cette auto-révélation. Parfois l'esprit de Dieu est compris comme soutien et guide des croyants. Parfois l'expérience du mystère est un composant de la dimension religieuse quel que soit la religion.

Les Musulmans interprètent le Coran comme la parole de Dieu dictée à Mohammed par l'Ange Jibril. Le Coran serait plutôt comme Jésus en ce sens (Jésus est le verbe - *évangile de St Jean cpt i*), plutôt que comme les écritures juives ou chrétiennes. Donc les études coraniques ne sont pas comme les études critiques des écritures dans la tradition Judéo-chrétienne.

La pratique est parfois controversée. A Leicester, (une cité « multiculturelle » en Angleterre), un professeur faisait une critique du texte de la Genèse avec une classe qui rassemblait des adolescents de plusieurs traditions. Ses leçons étaient très bien reçues avec beaucoup d'intérêt jusqu'à ce qu'il évoquât le Quran ... car la perception musulmane du Quran ne permet pas de critique d'après les élèves. *Mutatis mutandis* les enfants de certaines familles évangéliques seraient offensés par la critique biblique. On doit s'en rendre compte, en sachant que les cours scolaires doivent informer tandis que les enseignants doivent être sensibles aux croyances des élèves, en se rendant compte des « certitudes » ardentes et passionnées.

Dans la tradition Judéo-chrétienne les écritures sont également « la parole de Dieu » mais on doit prendre connaissance de la nature et de l'interprétation de la littérature Biblique, dont il y a plusieurs genres (voir *supra*).

La certitude, les contraintes de la religion et l'évolution de la pensée scientifique :

Dans le chapitre lviii de sa Règle, St Benoît propose que le novice doit être à la recherche de Dieu. Il y a des pistes de réflexion sur la condition humaine, mais la religion est une affaire complexe. Lors d'un cours sur la science et la religion à Oxford, un physicien chrétien comparait ses études doctorales à l'Université de Genève (le projet CERN) avec la théologie chrétienne. Il était sur le point de soumettre sa thèse quand il remarqua qu'il contredisait celle de son Professeur, rédigée trente ans auparavant. Il expliqua son dilemme au professeur, dont la réponse était généreuse. Il devrait ajouter un chapitre sur ce qu'il venait de découvrir. Pourtant, la réputation du Professeur n'était pas en question. La méthode des recherches scientifiques privilégie le développement. La réputation du Professeur n'était pas ternie. Ses recherches étaient bien faites, les résultats étaient bien présentés. En revanche des religions soulignent leurs propres traditions car elles sont « historiques » et elles s'appuient sur la doctrine transmise. Une connaissance mutuelle est nécessaire et l'ignorance est parfois une cause de conflit inutile.

Question : la compréhension de l'autre, la pensée moderne et la révélation : quelles possibilités de réconciliation ?

Une éducation à la religion doit s'adresser aux particularités ainsi qu'aux difficultés religieuses.

Pour une sensibilisation non confessionnelle, mais également ouverte et raisonnable, la pédagogie doit contrer les idées et les avis erronés. Quant à l'éducation scolaire, elle ne doit faire aucune présomption sur les convictions des élèves mais elle doit informer. Historiquement, nous avons une philosophie commune, partagée par les grandes traditions monothéistes, donc il faut qu'on comprenne la littérature d'une tradition quelconque. Fournir des informations sur la nature de la littérature des écritures est nécessaire et correct. Le travail entrepris par l'Assemblée parlementaire souligne la nécessité de bien comprendre l'interprétation de la tradition. En abordant le problème, le Conseil de l'Europe nous rappelle implicitement que la philosophie ne contredit, ni la religion en général, ni les religions particulières bien présentées. Il y a des possibilités de coopération avec les religions pour qu'elles soient prises au sérieux, mais on doit traiter les questions non négociables d'une manière sensible.

L'expérience d'être croyant

Pour les religions monothéistes, Dieu est une réalité ou même la réalité ultime. D'après le théologien Paul Tillich il est « la fondation de notre existence. »⁹ En général Dieu est une réalité « externe » dont la volonté n'est pas toujours en accord avec celle du croyant. Ceux qui font la volonté de Dieu doivent entendre son appel ... Il s'ensuit une question « psychothéologique. » Il n'y a pas de preuve de l'existence de Dieu. Les cours scolaires ne font aucune présomption sur la croyance des élèves. En revanche, parce que l'examen de la cohérence interne d'une tradition religieuse est possible, l'exercice intellectuel s'agit de la cohérence, sous condition que la croyance soit bien fondée, mais sans réclamation insoutenable.

Toutefois, en rencontrant les candidats pour le ministère formel on soupçonne ceux qui comprennent l'ordination comme une possession ou une vocation personnelle. On espère que les candidats s'engagent au service de la communauté. La réticence ou même le doute sont normaux, tandis que la certitude est dangereuse ou même intolérante. Richard Holloway écrit que l'antonyme de la foi ne serait pas le doute mais la certitude¹⁰.

Certains théologiens croient que Dieu est interne, voir Meister Eckhart et dans nos jours le théologien britannique, Don Cupitt. On s'interroge par rapport à l'objectivité de la religion.

⁹ En anglais *The ground of our being*.

¹⁰ *Leaving Alexandria* p.

Une religion objective ?

Il s'ensuit que l'envergure de la dimension religieuse est plus étendue que la somme de ses composants définis. L'examen de la dimension religieuse s'appuie sur la totalité de l'expérience d'appartenir à une religion. On est membre d'un groupe, d'une communauté, d'une culture religieuse, de la culture ambiante, de la société. On parle la langue du pays, on lit sa littérature On entend la même musique. On chante les mêmes chants religieux. De plus la religion n'est jamais « pure. »¹¹ Elle reflète la culture ambiante. Parmi les exemples :

- L'église anglicane au Nigeria n'est pas celle de l'Amérique du Nord. Les différences sont à l'origine de certains conflits actuels.
- L'église anglicane des États-Unis, par exemple, ordonna unilatéralement des femmes Evêques et un évêque ouvertement homosexuel. Selon les ecclésiastiques nigériens l'homosexualité est absolument inacceptable¹².
- Les Musulmans de Bradford sont d'origine pakistanaise pour la plupart, mais les musulmans de France viennent du Maghreb (pour la plupart). L'intégration à la société occidentale se fait compte tenu des différences culturelles.
- Les juifs Séfarades et les Ashkénazes sont différents, compte tenu de leurs cultures respectives - d'origine « maghrébine » et « germanique ». Mais l'origine remonte au moyen âge.

De même, ceux qui sont sans religion ne peuvent pas écarter les influences religieuses sur la société et la culture. La musique, les arts, l'architecture et la littérature reflètent la culture liée à la tradition, l'histoire religieuse et ses contes, ainsi qu'en exprimant les exigences d'une ou des traditions religieuses. Voir les bains rituels juifs, les Mosquées avec leurs *mih-rabs*. De plus des aspects de l'éthique sont définis par la tradition culturelle dominante d'un pays ou d'une société.

Conclusion provisoire

L'envergure de la dimension religieuse comprend :

- la certitude religieuse,
- la croyance ouverte qui soutient une conviction évolutive,
- les influences culturelles historiques et actuelles
- l'impossibilité de prouver les « vérités » religieuses.

La ferveur de certains croyants et l'intolérance entraînent des complications, ou même des allégations¹³. Il ne s'ensuit pas que toute croyance exemplifie la certitude et la ferveur mal placées. Une conviction ouverte est plus susceptible au dialogue que la certitude. On ne peut pas ignorer la complexité, donc on doit l'expliquer.

La Doctrine : la religion et les religions

Le 8 avril 2008, le Conseil de l'Europe a organisé, à titre expérimental, une rencontre sur la dimension religieuse du dialogue interculturel autour du thème « L'enseignement des faits religieux et relatifs aux convictions. Un outil de connaissance des faits religieux et relatifs aux convictions au sein de l'éducation ; une contribution à l'éducation à la citoyenneté démocratique, aux droits de l'homme et au dialogue interculturel. »¹⁴

Toutefois, il se peut que les religions s'excluent mutuellement. L'unicité du Christianisme, c'est la doctrine de l'Incarnation (et de la Trinité). Elle est primordiale avec son affirmation que Jésus était le Fils incarné de Dieu. En revanche, l'incarnation serait impossible pour les Musulmans, inacceptable pour les Juifs et sans pertinence pour les Bouddhistes. A l'origine du débat, la perfection de Dieu est incompatible avec la création d'un cosmos imparfait et des êtres humains dont la chair et les désirs sont imparfaits. En revanche le Christianisme comporte une cohérence interne, et même une objectivité qui s'ensuit de la rigueur et de la logique du système chrétien.

Pourtant, la logique religieuse est contradictoire. Une religion dont les doctrines n'étaient pas cohérentes ne serait pas prise au sérieux. En revanche, une logique interne ne s'appuyant pas sur l'expérience, serait un argument *a priori*, c'est-à-dire écarté de la réalité. L'authenticité religieuse dépend de sa relation avec l'expérience authentifiée par les réalités de la vie humaine avec son incohérence intrinsèque, malgré les cohérences religieuses. Ce n'est que les personnes religieuses ou croyantes qui s'efforcent à développer une explication cohérente de la condition humaine.

Religion, vie, réalité

Il y a deux méthodes fondamentales qui proposent une passerelle entre la religion et la vie humaine ; elles sont les méthodes inductive et déductive. La première s'ensuit d'une réflexion sur l'expérience vécue, avec ses aspects contradictoires. Les fidèles se rendent compte de l'injustice qui est trop évidente dans le cosmos créé par le (bon) Dieu d'amour. Ceux qui souffrent ne méritent pas la souffrance et ceux qui réussissent ne méritent pas toujours leur réussite. Parfois ceux qui accompagnent la souffrance découvrent la foi, tandis que pour d'autres personnes le partage de la souffrance suggère que Dieu n'existe pas, car ils croient qu'un bon Dieu ne permettrait jamais cette injustice. Le Bouddhisme ne croit pas en Dieu en affirmant que le but de leur religion non théiste serait de surmonter la défaillance humaine. La plupart des religions s'occupent de la mortalité humaine malgré leurs différences.

La méthode déductive propose l'application de la vie humaine à la tradition reçue. Un exemple serait l'interprétation littérale d'un texte - Lévitique (18 : 22) - sur « l'homosexualité », (voir *supra* p.11). D'autres contradictions s'ensuivent de l'interprétation littérale et déductive des textes bibliques. Par exemple le premier livre des Rois, chapitre xviii s'agit de la

¹¹ Voir *The Church, Charism and Power* Leonardo Boff, London SCM Press 1985, pp. 89 sqq....

¹² «Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme ; c'est une abomination» Lévitique xviii :22

¹³ Par exemple en Royaume Uni on parle de la Christianophobie. L'Islamophobie n'est pas inconnue en France.

¹⁴ Livre Blanc sur le Dialogue interculturel p. 24 (version internet) Strasbourg, Conseil de l'Europe 2008

dispute d'Elie avec les prophètes de Baal. Le dieu « étranger », Baal, était rejeté car il n'était pas le vrai Dieu d'Israël. Donc les deux partis se mirent d'accord sur un sacrifice qui serait enflammé par Baal ou par Yahweh le Dieu d'Israël. Les prophètes de Baal, le dieu qui n'était pas Dieu, dansaient et priaient toute la journée, sans effet. Enfin Elie appela à Dieu. Ce n'était que le sacrifice préparé par Elie, qui fût brûlé, en « prouvant » que Yahweh était le vrai Dieu. Par conséquent Elie fit égorger les prophètes de Baal car leur religion fut fautive. On déplore l'intolérance, qui n'était pas « conforme aux normes » du Conseil de l'Europe. En revanche les massacres étaient la norme à l'époque dans une culture qui n'avait pas pris connaissance de la définition actuelle des droits de l'homme. Si on appliquait les vertus d'Elie, vantées par l'Ancien Testament, qui est également la Bible juive, l'intolérance serait manifeste.

Malgré la tradition partagée, la culture ne se transmet pas inchangée d'époque en époque, et la religion littérale ne propose aucune série de solutions à la condition humaine. En plus le mystère de la foi ne résout ni la question de l'origine du cosmos, ni les problèmes éthiques. La religion reste à la recherche de la vérité, et la vérité ultime est inconnaissable ou mystérieuse. On vit sa religion au sein de l'histoire, de l'époque et de la culture. Dans la tradition chrétienne on a la conviction que la foi est « une manière de posséder déjà ce que l'on espère, un moyen de connaître les réalités que l'on ne voit pas. C'est elle qui valut aux anciens un bon témoignage. »¹⁵ *Mutatis mutandis* le fait de la foi - mais non pas la doctrine - serait partagé. Toutefois, l'apprentissage des faits religieux ne peut pas se référer au fait de la foi. Les faits religieux ne sont pas la foi dont ils définissent le système. On ne peut pas enseigner la foi car elle est mystérieuse pour les croyants et subjective pour les non-adhérents. On ne doit point l'enseigner dans les cours scolaires. Pourtant la foi est un composant primordial de la dimension religieuse.

L'expérience de la religion et l'expérience religieuse : une question pertinente et accessible.

A l'époque moderne l'appartenance des adhérents d'une religion à une communauté religieuse n'exclut pas la participation active à la vie de la communauté non religieuse, c'est-à-dire la vie dans la société civile.

Le débat doit concerner l'appartenance à la communauté religieuse dans plusieurs sens :

- La communauté religieuse
- La pratique
- L'engrenage de la communauté religieuse avec la société civile.

Les liens de la communauté religieuse avec la culture sont compliqués, compte tenu de la culture ainsi que de l'histoire de la religion en Europe.

Cuius regio eius religio

Par le passé, pour être patriote on devait appartenir à la religion du souverain - celle de la majorité. En Europe, une exception intéressante à travers les siècles était le Judaïsme. Les Juifs se sont implantés en Europe depuis le fil des temps¹⁶. Ils étaient trop souvent mal traités,¹⁷ persécutés même, mais leur influence est fondamentale - voir les systèmes bancaires et commerciaux du monde moderne. A la fois le patriotisme des Juifs était compliqué. Les Juifs se sont battus pour les deux partis pendant la première guerre mondiale - c'est-à-dire pour leurs pays de résidence ou de nationalité - comme les Catholiques bien entendu. En revanche, religieusement les Juifs appartiennent à un peuple (plutôt qu'à une race). Le peuple juif existe au-delà de la nationalité tandis que l'Etat d'Israël, parfois décrit comme « l'Etat juif », est juridiquement un Etat plus ou moins séculier avec un système juridique qui conserve l'influence et de la loi commune - celle du Mandat britannique.¹⁸

Par le passé la citoyenneté des Juifs n'était pas toujours reconnue - actuellement les Juifs sont citoyens qui s'intègrent comme leurs concitoyens quelles que soient leurs convictions. Mais on peut être Juif sans croire, toujours avec une identité juive.

Conclusion : la religion n'est pas que la religion et l'appartenance religieuse n'est pas que la conviction, la pratique et la croyance. Ce n'est pas paradoxale que les Chrétiens et les Juifs puissent travailler ensemble sur leurs textes, c'est-à-dire sur leurs écritures partagées, malgré leurs interprétations différentes. L'étude des sources du Pentateuque, par exemple, est partagée comme l'étude des manuscrits de la mer Morte qui était entreprise par des savants dominicains (mais avec une collaboration juive très importante - voir par exemple Yigael Yadin).

Toutefois, être Chrétien, c'est l'appartenance à la foi chrétienne, le partage des convictions et du Credo (les symboles des Apôtres ou de Nicée-Constantinople par exemple), plutôt que l'appartenance à un peuple au sens juif. Les formulations d'une religion quelconque définissent le(s) croyance(s) nécessaire(s) pour qu'on appartienne mais elles ne dévoilent pas la foi.

L'expérience religieuse - une spiritualité.

Les croyants et les pratiquants d'une tradition quelconque réclament « une connaissance spirituelle. » Cette connaissance est au-delà des compétences d'une organisation politique et non confessionnelle comme le Conseil de l'Europe, bien que la Convention Européenne des droits de l'homme garantisse la liberté de croyance et de conscience (Article 9 voir *supra*). En revanche la motivation des fidèles est parfois la conséquence de la connaissance spirituelle réclamée. Un examen de la

¹⁵ Epître aux Hébreux xi:1.

¹⁶ Paul rencontre à Corinthe Aquilas et Priscille. « Claude avait ordonné à tous les Juifs de s'éloigner de Rome » (Ac 18:2). Suétone raconte (Vie de Claude, XXV) que « Claude aurait expulsé les Juifs, qui se soulevaient sans cesse à l'instigation de Chrestus ». (49 après J.-C.) cf. p. 1

¹⁷ Voir Shakespeare *Le Marchand de Venise*.

¹⁸ Le système Israélien incorpore également des aspects de la « loi civile ». Le système mixte est une conséquence de l'histoire de la région.

dimension religieuse ne doit pas écarter la supposition de cette connaissance particulière, même si l'observateur ou interlocuteur croit que c'est illusoire.

Un examen plus ou moins objectif de cet aspect de l'expérience humaine était réalisé par Rudolf Otto en 1917, dont la traduction française est intitulée *Le Sacré*. Il y a une description de l'interconnexion de la foi et des avis moraux dans un chapitre sur « Les Evolutions » toujours dans un langage chrétien, mais *mutatis mutandis* la description s'applique à d'autres traditions :

L'approfondissement de l'idée chrétienne de Dieu ne doit être ni une altération ni un amoindrissement. Sans les éléments rationnels en effet, et particulièrement sans les clairs éléments moraux que le protestantisme surtout met en évidence dans l'idée de Dieu, le sacré ne serait pas le sacré au sens chrétien. Le mot « sacré » Ne désigne plus le sacré en tant qu'il est le numineux¹⁹ en général...mais en tant qu'il est complètement pénétré et saturé d'éléments rationnels téléologiques, personnels et moraux... Pour comprendre nettement l'évolution historique, il convient encore de préciser les points suivants.

C'est que le sentiment religieux primitif saisit sous la forme de la «terreur démoniaque», ce qui plus tard se développe, s'élève et s'anoblit, n'est pas à l'origine ou n'est pas encore quelque chose de rationnel ou de moral, mais quelque chose de spécifique et précisément de non rationnel, ce à quoi l'âme répond ... par les réactions sentimentales particulières ... La terreur démoniaque, qui à elle-même de multiples degrés, s'élève au niveau de la crainte de Dieu et de la crainte des Dieux...

Les sentiments de dépendance à l'égard du *Numen* et de la félicité qui se trouve dans sa communion, deviennent des relatifs, absolus. Le *numen* devient dieu et divinité et, sous cette forme, il prend les prédicats de *quadoch*, de *sanctus*, de *hagios*, de *sacré* ... Cette évolution qui s'accomplit tout d'abord dans le pur domaine du non-rationnel est un moment capital et le premier des faits qu'on a étudié l'histoire des religions et de la psychologie religieuse ...

Il devient évident pour nous que la «moralisation de l'idée de Dieu» qui nous est souvent présentée comme un problème capital et un trait fondamental de l'histoire des religions, n'est en d'autres termes cette évolution s'accomplit dans le numineux.²⁰

L'Atout et le défi.

Les responsables des communautés religieuses sont conscients des questions pastorales ou celles de la « vocation. » On doit prendre en compte la connaissance spirituelle, mais il y a un processus de discernement. Le responsable parmi les croyants doit reconnaître la « certitude » rigide qui n'est pas la « conviction » souple (voir *supra*). On se méfie de la certitude religieuse, comme on se méfie du fondamentalisme et de l'intégrisme, mais la conviction, qui s'évolue du vivant d'un croyant est perçue comme enrichissante. Etre appelé au ministère de l'église chrétienne n'est pas une vocation personnelle, mais plutôt un appel de l'église pour se mettre au service des croyants et de la communauté (voir *supra*).

Mutatis mutandis la question est présente au sein de toutes les religions. A la fois la spiritualité est un élément des religions, mais la forme de la spiritualité s'enracine dans la culture ainsi que dans la religion. En l'Inde on trouve des Ashrams chrétiens, dont la pratique spirituelle est proche de celle de l'hindouisme.

Enfin, une citation de Meister Eckhart,

Remarquez-le bien! Dieu est sans nom : car de lui personne ne peut rien dire ni connaître. En ce sens un maître païen dit : « Ce que nous savons, ou disons, de la première cause, nous le sommes plus nous-mêmes que ce n'est la première cause ; car elle est au-dessus de toute expression et de toute connaissance ! » Si donc je dis Dieu est bon : ce n'est pas vrai, je suis bon, Dieu n'est pas bon ! Je vais encore plus loin : je suis meilleur que Dieu! Car seul ce qui est bon peut être meilleur, et seul ce qui peut devenir meilleur peut devenir le meilleur. Dieu n'est pas bon, il ne peut donc pas non plus devenir meilleur, et parce qu'il n'est pas meilleur il ne peut non plus devenir le meilleur : loin de Dieu gisent ces trois déterminations : « bon, » « meilleur, » « le meilleur; » il est au-dessus de tout cela ! Si je dis en outre que Dieu est sage : ce n'est pas vrai, je suis plus sage que lui ! Si je dis encore que Dieu est quelque chose qui est : ce n'est pas vrai, il est quelque chose de tout à fait transcendant, il est un surétant non-être ! C'est pourquoi, dit saint Augustin, le plus beau de ce qu'un homme peut dire de Dieu est de savoir se taire par pure sagesse de richesse intérieure. Donc tais-toi et ne radote pas sur Dieu ! Car en bavardant sur Dieu tu mens, tu commets un péché. Si donc tu veux être sans péché et parfait, ne radote pas sur Dieu! - Tu ne dois rien non plus connaître de Dieu, car Dieu est au-dessus de toute connaissance. Un maître dit : « Si j'avais un Dieu que je puisse connaître, je ne voudrais plus le tenir pour Dieu ! »

La dimension religieuse et le dialogue interculturel

Il va de soi que l'intérêt primaire du Conseil de l'Europe serait le dialogue interculturel, tandis que les liens de la religion avec la culture sont bien connus. Les premiers pas du Conseil de l'Europe à l'égard du dialogue avec les religions étaient hésitants mais depuis quelques années les rencontres annuelles connexes avec les religions se passent bien avec une participation des OING. Néanmoins les OING religieuses sont peu nombreuses. La Conférence des églises européennes est une OING dotée de statut participatif. Par le passé la Commission œcuménique européenne sur l'église et la Société était également membre de la Conférence des OING jusqu'à son intégration à la CEC. L'autre OING confessionnelle est l'EUB (Union Bouddhiste européenne) tandis qu'il y a des OING d'inspiration religieuse qui travaillent plutôt dans l'humanitaire. La complexité est bien présentée par Maryam Mouzzouri.

Paradoxalement la politique du Conseil de l'Europe met l'accent sur la dimension religieuse d'un dialogue parmi toutes les cultures, tandis que il va de soi que les religions se comprennent comme gardiennes d'une vérité révélée ou comme regroupements à la recherche de la vérité dont les doctrines sont des interprétations parfois contradictoires. Ce document, préparé dans le contexte de la Conférence des OING et l'élaboration du Livre Blanc s'agit de la religion ou des religions comme aspects de ce dialogue interculturel. On attend un débat dans le contexte de l'interconventionnel. Explorer les différences pour connaître l'autre et valoriser son expérience n'exclut pas l'autorité doctrinale mais en ce cas jouer le jeu, c'est travailler dans un contexte politique et non pas religieux. A la fois les rencontres avec les religions ainsi que des rapports de l'APCE impliquent l'importance reconnue des religions qui participent au grand dialogue et dont la contribution potentielle au vivre ensemble est affirmée. Ce chapitre esquisse des aspects philosophiques et doctrinaux communs, alors que certains chapitres qui suivent présentent des perceptions d'origine confessionnelle. Mieux comprendre les religions c'est mieux comprendre la dimension religieuse.

¹⁹ La définition donnée de « numineux » : « être surnaturel sans représentation plus exacte ».

²⁰ *Le Sacré* Traduction française de *Das Heilige* (Rudolf Otto 1917) Paris, Editions Payot et Rivages 2001, pp.185ff.

Conférence Internationale : « Le Dialogue des Cultures et la Coopération interreligieuse. »

(Forum de la Volga)

Nizhniy Novgorod, Russie

7-9 septembre 2006

« La dimension religieuse du dialogue interculturel »

Thomas Hammarberg, Le Commissaire aux droits de l'homme au Conseil de l'Europe

La liberté religieuse est parmi les droits humains les plus sacrés. Tout le monde doit avoir la liberté de pratiquer une religion. Sauf que cette liberté soit respectée il y aura des conflits au sein de la société ; il y aura une réaction de la part de ceux qui s'aperçoivent comme victimes de discrimination.

Le respect de la religion de l'autre n'est pas qu'une question du droit constitutionnel ni de la conduite des institutions gouvernementales non plus, car il s'agit également de la promotion et de la sécurisation de respect entre les individus dans la société. La xénophobie est un problème en Russie ainsi qu'en d'autres pays membres du Conseil de l'Europe.

Chaque religion est à la fois une foi et une communauté à laquelle on s'aperçoit en tant qu'appartenant. En marge de toutes les religions des extrémistes ont cherché à mal interpréter le message en incitant la communauté à des activités qui contredisent la foi en tant que telle. Au nom de Dieu on a disséminé des messages faux d'intolérance ou même de la haine. C'est les communautés religieuses qui ont fait face à ces tendances et aux initiateurs.

Le mouvement pour les droits de l'homme comprend des membres des communautés religieuses qui soutiennent les activités des religions dans la sauvegarde des droits de l'homme partout dans le monde. Mon prédécesseur, Alvaro Gil-Robles, était initiateur d'une série de rencontres afin de consulter les responsables des religions sur les aspects les plus importants des droits de l'homme - et sur le soutien des droits.

Notre dernière réunion, à laquelle j'ai assisté, s'est tenue à Kazan, en Russie. On a mis l'accent sur la nécessité du dialogue en continu, y inclus le dialogue entre les communautés religieuses ainsi qu'entre les religions et les organisations européennes des droits de l'homme, par exemple le Conseil de l'Europe.

En particulier on a stressé la nécessité de garantir l'apprentissage des droits de l'homme, des valeurs éthiques et de la religion, y incluse la religion des autres dans les cours scolaires, pour assurer la tranquillité du monde...

Toutes les religions sont en mesure de faire une contribution importante au dialogue. Leurs messages sont imprégnés par une éthique profonde. Elles ont également développé des structures dans la communauté locale - ces deux aspects de la religion sont primordiaux...

Le code moral (des religions) se reflète dans les principes des droits de l'homme...

Avec leur engagement local, les communautés religieuses sont bien situées, donc elles pourraient exercer une influence sur la vie quotidienne des citoyens européens ... dans leur rôle spirituel la voix morale et l'engagement social facilitent un engagement à promouvoir les valeurs démocratiques, le dialogue culturel et le respect des libertés fondamentales...

Il nous faut soutenir le modèle de la culture démocratique en promouvant le dialogue politique, interculturel, et interreligieux. Il n'y a pas de dialogue sans qu'on respecte et sauf qu'on comprenne les cultures, les sociétés et les religions de l'autre...

Il faut privilégier un modèle de culture démocratique en promouvant le dialogue politique, interculturel et interreligieux. Un dialogue authentique engage le respect et une connaissance des cultures, des sociétés et des religions de l'autre. Le vrai dialogue requiert la liberté d'expression ainsi que le respect de la croyance et des valeurs de l'autre. Sauf qu'un tel dialogue soit réalisé nous n'arriverons pas à l'approfondissement de la connaissance et nos conclusions mal informées nous contraindront.

Je crois que c'est essentiel que le Conseil de l'Europe se mette à la recherche de la renforcement de la coopération avec les organisations religieuses ainsi qu'à l'élaboration des modalités de faire face au renforcement des droits de l'homme en Europe élargie....

La rencontre de Nizhny Novgorod avait lieu sept mois après le colloque de Kazan. En général les religions et ceux qui travaillent au Conseil de l'Europe s'entendent bien, donc le soutien et la contribution des religions sont attendus.. Les religions abordent des questions fondamentales telles que la nature et l'origine de la dignité humaine sur laquelle les droits de l'homme reposent. Le Conseil de l'Europe souhaite que le dialogue interreligieux se réalise, et les représentants religieux veulent mieux se connaître.

La gamme de convictions au sein de la société contemporaine ne comporte pas que les convictions religieuses. Les dimensions religieuses et convictionnelles sont en mesure de faire une contribution, mais les compétences des institutions publiques ne privilégient aucune conviction légitime, compte tenu des valeurs fondamentales des droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

La Religion : Pédagogie, démocratie et engagement

Parfois on remarque un décalage de l'analyse scientifique ou rationnelle de la religion et de la connaissance qui renforce la conviction spirituelle. Toutefois, un décalage n'est pas une contradiction. Une organisation politique ne doit pas savoir si Dieu existe parce que son rôle est neutre, tandis que juridiquement toute personne humaine avec ses convictions et ses pratiques est égale avec tout autre être humain.

Parce que le Conseil de l'Europe, ainsi que les autres Institutions politiques, ne sait pas si Dieu existe, l'objectif de son intérêt à la question religieuse serait le vivre ensemble et la coexistence culturelle, étant donné la pluralité et les différences culturelles et religieuses de l'Europe actuelle. En Russie la tradition Orthodoxe est la confession majoritaire parmi les Chrétiens, mais à Kazan, par exemple, la Paroisse Luthérienne et germanophone est toujours présente malgré les événements du vingtième siècle. En septembre 2006 la conférence internationale sur «Le Dialogue des Cultures et la Coopération interreligieuse s'est tenue à Nizhniy Novgorod. Parmi les invités les Orthodoxes étaient nombreux, mais il y avait des Rabbins, des Imams et des Pasteurs Protestants parmi les participants. On a mis l'accent sur la Russie comme Commonwealth d'états indépendants dont les populations représentent leurs traditions ancestrales.

En 2006 Monsieur Hammarberg venait d'être élu Commissaire aux Droits de l'Homme. Il assista au colloque de Kazan, il a intervenu à Nizhny Novgorod. A la fois, en s'occupant de la religion et de la formation à la religion le Conseil de l'Europe était soucieux de ne pas prendre de position religieuse, tout en facilitant la rencontre et la connaissance parmi les religions sans valoriser une tradition au détriment d'une autre. Juridiquement toutes les religions sont égales car elles acceptent la diversité, la tolérance et les droits de l'homme qui sont au cœur des idéaux du Conseil de l'Europe.

Jean-Paul Willaime

Directeur d'Etudes à l'*Ecole Pratique des Hautes Etudes* (Sorbonne, Paris)

Directeur de l'*Institut Européen en Sciences des Religions* (Paris)

Conférence européenne, Saint-Marin, 23-24 avril 2007

La dimension religieuse du dialogue interculturel : quel dialogue entre le Conseil de l'Europe, les communautés religieuses et la société civile ?

Présentations d'exemples de bonnes pratiques dans le domaine du dialogue entre communautés religieuses et autorités publiques à tous les niveaux

Introduction

A Le dialogue entre communautés religieuses et autorités publiques : position du problème

B Les pratiques européennes des relations entre les communautés religieuses et les autorités publiques aux échelles locales, régionales, nationales et internationales

C Les bonnes pratiques de ces relations du point de vue des pré-requis des sociétés démocratiques

Conclusion

Introduction

La diversité culturelle, comme la diversité religieuse, sont des richesses et des ressources précieuses pour le vivre-ensemble dans des sociétés démocratiques et cette présentation va s'employer à le montrer. Mais si la culture comme la religion peuvent contribuer à l'humanisation de l'homme, elles peuvent aussi contribuer à le déshumaniser. Au nom d'identités culturelles et religieuses, on peut commettre et on a commis des atrocités. «S'il est vrai que, comme le souligne Hélé Beji du Collège International de Tunis, la conscience démocratique moderne a posé l'équivalence des cultures entre elles, l'inverse n'est pas vrai : la revendication culturelle ne débouche pas forcément sur une conscience démocratique »¹. Pas d'irénisme culturaliste donc: du point de vue des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, il est difficile de poser a priori l'équivalence des cultures et des expressions religieuses. C'est seulement sur la base des valeurs partagées de l'humanisme démocratique que l'on peut aborder la question de la dimension religieuse du dialogue interculturel et sans nier qu'il peut y avoir des tensions et des divergences, d'une part, entre ces valeurs partagées de l'humanisme démocratique et certaines conceptions aussi bien religieuses que non-religieuses et, d'autre part, entre les différentes conceptions de l'homme et du monde qu'elles soient religieuses ou athées (par exemple sur la façon de concevoir la différence des sexes).

A. Le dialogue entre les Communautés religieuses et les autorités publiques : résumé du problème

- L'histoire de l'Europe a été profondément marquée par des conflits confessionnels, des guerres de religion ainsi que par l'antisémitisme. Si l'Europe, c'est ce passé de violence associée à la religion, c'est aussi et surtout l'histoire de la pacification de ces violences religieuses et de l'émergence de sociétés démocratiques respectant la liberté de conscience et de pensée. L'Europe, c'est la construction historique d'une paix et d'une tolérance civiles permettant aux différents pays de s'organiser comme collectivités politiques tout en admettant la pluralité des options religieuses et philosophiques des populations. Ce processus, qui s'est fait par l'autonomisation du politique et du droit par rapport aux religions, est au cœur de l'identité européenne. Le travail du Conseil de l'Europe repose sur cet acquis.

- la croissance de la diversité religieuse en Europe, dont le tradition est marquée par une distribution géographique particulière des affiliations religieuses et des dimensions d'identité nationales et régionales diverses
- l'incapacité de gérer le développement des nouveaux groupes religieux, telles que les communautés évangéliques et pentecôtistes en s'appuyant sur le modèle traditionnel des relations église/état.
- questions relatives à l'analphabétisme religieux des jeunes générations qui, ne recevant plus, pour une bonne part, d'éducation religieuse ne comprennent plus le patrimoine religieux de leur propre pays (la religion au musée) ; nouvelle attention portée à l'enseignement relatif eux religions à l'école ;
- recrudescence de l'antisémitisme ;
- questions relatives à l'islam tant par rapport aux répercussions de l'actualité internationale (Proche-Orient, terrorisme,...) et aux attentats perpétrés par des personnes se réclamant de l'islam (en Europe même, cf. Madrid et Londres) que par rapport à l'organisation et l'insertion du culte musulman dans différents pays d'Europe où il représente une minorité importante ;
- questions relatives aux dérives sectaires : craintes que certaines formes d'engagements religieux mettent en cause les libertés et droits de l'homme ;
- questions relatives à la gestion de la diversité religieuse à l'école et à l'hôpital en raison des prescriptions vestimentaires et alimentaires tout particulièrement de l'islam ;
- questions autour de la façon de concevoir la différence des sexes et de se situer par rapport à l'homosexualité, le mariage gay et l'homoparentalité ;

¹ Hélé Beji, « Le pluralisme culturel fonde-t-il un nouvel humanisme ? », in *Le pluralisme des valeurs entre particulier et universel* (sous la direction de Anne-Marie Dillens), Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, , 2003, p. 16.

- débats, polémiques et violences autour des caricatures de Mahomet et retour de la question de l'équilibre entre liberté d'expression et liberté religieuse ;
- réactivation, dans certains pays, de l'anticléricalisme et de la critique de la religion comme réalité aliénante et rétrograde ;
- débats sur la mention des héritages religieux de l'Europe dans les Préambules de la Charte des Droits Fondamentaux et du projet de traité constitutionnel de l'UE ; référence à la dimension religieuse dans les débats sur l'intégration de la Turquie dans l'UE ;
- polémiques sur le financement de telles ou telles manifestations religieuses ;
- retour médiatique du religieux comme question, problèmes, personnalités charismatiques y compris à travers le succès de romans ésotériques comme *Da Vinci Code*.

Le religieux n'est pas réductible à ses aspects privés et individuels.

En France, le rapport Stasi sur le principe de laïcité dans la République² explique pourquoi le religieux, même dans le cadre d'une laïcité insistant fortement sur la séparation des Eglises et de l'Etat, est loin de se réduire, comme on le pense souvent, à des dimensions privées :

« Dans le cadre laïque, les choix spirituels ou religieux relèvent de la liberté individuelle : cela ne signifie pas pour autant que ces questions soient confinées à l'intimité de la conscience, « privatisées », et que leur soient déniées toute dimension sociale ou capacité d'expression publique. La laïcité distingue la libre expression spirituelle ou religieuse dans l'espace public, légitime et essentielle au débat démocratique, de l'emprise sur celui-ci, qui est illégitime. Les représentants des différentes options spirituelles sont fondés à intervenir à ce titre dans le débat public, comme toute composante de la société. »

Ce serait en effet une erreur sociologique et politique d'assimiler les communautés religieuses à des clubs privés en les mettant sur le même plan que des associations de pécheurs à la ligne ou d'amateurs d'ornithologie (aussi respectables soient ces activités !). D'ailleurs, la plupart des pays ont attribué aux communautés religieuses des structures juridiques ayant certaines spécificités. Les religions comme structures et réalités sociologiques présentent des caractéristiques spécifiques: elles constituent de larges réseaux à la base, leurs structures locales sont reliées à des structures régionales, nationales et internationales, autrement dit, elles constituent des réseaux verticaux et horizontaux présentant certains potentiels. Les religions sont des ressources convictionnelles, identitaires et éthiques. Les communautés religieuses articulent le local et le global, le particulier et l'universel, elles s'intéressent au bien commun. C'est en ce sens qu'elles contribuent à la socialisation et à l'éducation morale de leurs membres, qu'elles participent également à la formation de leur identité individuelle et collective, sociale et territoriale. Profondément enracinées dans le local, elles ouvrent leurs membres aux dimensions nationales et internationales et sont des éveilleurs de solidarités. Elles portent le souci de la globalité, des valeurs, de l'éducation et le secteur religieux constitue un vaste réservoir d'engagements bénévoles et communautaires. Dès lors, on ne voit pas pourquoi les autorités publiques devraient se priver des apports des communautés religieuses à l'éducation et la promotion des valeurs fondatrices des démocraties pluralistes. De leur côté, en s'inscrivant dans l'espace public et en contribuant au bien commun, les religions se protégeront d'autant plus elles-mêmes de leurs tentations communautaristes et de leurs dérives sectaires. Elles seront invitées à pratiquer les vertus du dialogue civique et civil entre elles: si les dialogues interreligieux sont de leur ressort, il est naturel que les dialogues citoyens et humanistes entre des personnes de religions différentes intéressent les autorités publiques.

Dans diverses contributions³, nous avons développé la thèse que la laïcité, loin de constituer une exception française, repose sur quelques principes essentiels qui peuvent être mis en œuvre dans diverses modalités de relations Religions-Etat. Ces principes sont au nombre de trois :

- 1) la liberté de conscience, de pensée et de religion qui inclut la liberté d'avoir une religion ou de ne pas en avoir, de changer de religion et de pratiquer sa religion (dans les seules limites du respect des lois, de la démocratie et des droits de l'homme);
- 2) l'égalité de droits et de devoirs de tous les citoyens quelles que soient leurs identifications religieuses ou philosophiques, c'est-à-dire la non-discrimination par l'Etat et les pouvoirs publics des personnes en fonction de leurs appartenances religieuses ou philosophiques ;
- 3) l'autonomie respective de l'Etat et des religions, ce qui signifie aussi bien la liberté de l'Etat par rapport aux religions que la liberté des religions par rapport à l'Etat (dans le respect des lois en démocratie).

Il y a, à l'échelle européenne, une consécration globale des principes fondamentaux de la laïcité, mais qui reste respectueuse des différents types de relations Eglises-Etat qui prévalent dans les pays membres. Cette laïcité européenne est, selon des modalités diverses et à des degrés divers, plus ou moins mise en œuvre par les pays d'Europe, certains pays en sont plus proches que d'autres. Dire qu'il y a à l'œuvre une laïcité européenne ne signifie donc pas que, de ce point de vue, tout soit parfait et que nous sommes dans le meilleur des mondes.

² Rapport publié sous le titre *Laïcité et République*, Paris, La Documentation Française, 2004, p.31..

³ Notamment dans *Europe et religions. Les enjeux du XXIe siècle*, Paris, Fayard, 2004 et dans « Cultures, religions, laïcités. Divergences et convergences des modèles nationaux », in « Faire » des Européens ? *L'Europe dans l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique* (Alain Bergounioux, Pascal Cauchy, Jean-François Sirinelli, Laurent Wirth dir.), Paris, Delagrave, 2006, p.69-82.

B. La deuxième grande tendance est l'ouverture croissante, à des degrés divers, à la pluralité religieuse et philosophique des sociétés européennes, en particulier avec les initiatives prises, dans plusieurs pays d'Europe, soit pour organiser un enseignement de la religion musulmane là où existent des cours de religion à l'école, soit pour mieux prendre en compte le fait musulman dans les programmes scolaires. Ouverture à la pluralité philosophique aussi avec le souci d'offrir, aux élèves se déclarant « sans religion », des cours alternatifs de morale ou d'humanisme laïque là où existent des cours confessionnels de religions. Néanmoins, le fait qu'il soit de plus en plus difficile de ne pas étudier les faits religieux à l'école dans la pluralité de leurs expressions valorise la nécessité d'une objectivation socio-historique des religions et incline à promouvoir un enseignement culturel et historique des religions s'adressant à tous les élèves et prenant également en compte les conceptions non religieuses de l'homme et du monde. La *multifaith religious education* en Grande Bretagne et l'enseignement laïque et pluridisciplinaire du fait religieux en France sont significatifs de ces évolutions. En les passant au crible de l'approche historique et du libre examen critique, les approches séculières et laïques des religions à l'école contribuent certainement à cette inscription des religions et philosophies séculières, dans le registre des droits de l'homme et de la citoyenneté démocratique.

- *La question de la place à accorder aux visions non religieuses de l'homme et du monde, aux humanismes laïques compte tenu du fait qu'un certain humanisme laïque est le bien commun de tous, croyants et incroyants (autrement dit la laïcité n'appartient pas seulement aux humanistes laïques et séculiers) et que les convictions agnostiques et athées peuvent et doivent également être prises en compte si elles sont socialement organisées. A travers les organisations laïques comme en Belgique ou via la possibilité, comme en Allemagne, de la reconnaissance de *Weltanschauungsgemeinschaften* non religieuses en tant que corporation de droit public (à l'égal des religions). L'alternative semble être soit promouvoir l'organisation des humanismes laïques, les reconnaître et les intégrer à côté des religions, soit considérer qu'il n'y a pas lieu de réserver une place particulière aux religions et aux conceptions non-religieuses de l'homme et du monde dans les relations avec les autorités publiques. Au risque, dans ce dernier cas, de considérer que l'humanisme laïque est la philosophie englobante de toute la société alors que les humanismes religieux ne sont que des vues particulières, ce à quoi on peut rétorquer que l'humanisme laïque est aussi une vue particulière et que l'humanisme commun et universel auquel l'Europe se réfère est riche aussi bien d'héritages séculiers que d'héritages religieux. On retrouve ici deux conceptions bien distinctes de la laïcité : la laïcité comme le bien de tous, des croyants comme des non-croyants et la laïcité comme une alternative aux religions. Si ces deux expressions de la laïcité existent et ont chacune leur légitimité, la laïcité européenne ne peut selon moi qu'être englobante et intégrer toutes les sources de l'humanisme, qu'elles soient laïques ou religieuses. En ce sens, on pourrait dire que *l'humanisme européen est séculier* pour signifier qu'il n'est ni laïque, ni religieux parce que, précisément, il intègre aussi bien les humanismes religieux que les humanismes laïques.*

Il est toujours nécessaire qu'un dialogue se réalise parmi et entre les religions. La religion n'est pas que la culture. Elle existe en tant que telle. Jean-Paul Willaime se réfère à l'analphabétisme religieux. Il va de soi que la rencontre qui soutient le dialogue, c'est-à-dire une conversation parmi les religions, nécessite une connaissance de la dimension religieuse en général et de sa propre tradition en particulier, pour fournir la base et le contenu de la conversation. La conversation exprime l'intérêt mutuel des interlocuteurs.

La Conférence du Rabbin Krygier comporte des propositions intéressantes sur la rencontre des religions ainsi que sur le dialogue. On doit s'ouvrir à l'autre, mais s'ouvrir nécessite la connaissance personnelle et l'intérêt à l'égard des idées, des croyances ou même de la foi de l'autre. La prise au sérieux est essentielle. Elle ne nécessite par l'accord mais personne ne monopolise la vérité.

Conférence du Rabbin Rivon Krygier à Notre Dame de Paris (21 mars 2010) :

(a signaler que des « Lefévristes » avaient organisé un charivari ayant pendant un moment nécessité la sortie du rabbin)

Enracinement et ouverture

Monseigneur l'Archevêque André Vingt-trois, mesdames et messieurs, c'est avec une émotion à peine contenue que je prends la parole en ce haut lieu de la culture et de la foi chrétienne. Il me revient en premier de rendre grâce à son Éminence, ainsi qu'à tous ceux qui m'ont accordé leur confiance. Par-delà le privilège qui m'honore, je prends toute la mesure de l'événement. Il n'allait sans doute pas de soi d'inviter un rabbin en cette cathédrale pour y tenir une conférence de Carême et pas plus – vous vous en doutez – pour un rabbin, de s'y aventurer. Si je ne m'abuse, c'est une première qui en dit long sur les rapports d'amitié et, plus encore, de fraternité, qui ont pu se tisser entre juifs et chrétiens depuis la déclaration de *Nostra Ætate* du Concile de Vatican II.

Nostra Ætate sera mon propos. Non en refaire l'historique ou le panégyrique mais me concentrer sur sa postérité. Nombreux sont ceux ici, j'en suis sûr, qui en mesurent les avancées décisives. À quoi il faut ajouter les actes symboliques posés par le pape Jean-Paul II envers le peuple juif et qui marqueront à jamais nos cœurs. Certes, il ne faudrait pas se reposer sur ses lauriers en ignorant les difficultés de « réception » que connaît encore le rapprochement judéo-chrétien, d'un côté comme de l'autre. Nous n'ignorons pas non plus que des décisions encore récentes de l'Église catholique ont réveillé des blessures profondes.

Mais à vrai dire, je ne compte pas m'appesantir sur ces inquiétudes car je voudrais saisir l'invitation généreuse qui m'est faite pour porter notre réflexion sur une question théologique (mais aussi éthique) qui nous concerne les uns comme les autres. Car ces incidents de parcours appellent une question de fond : jusqu'où peut aller notre reconnaissance de la spiritualité sœur ? Comment situer notre propre foi, que nous tenons pour « vérité », face à celle de l'autre ? En somme – et c'est l'intitulé de notre conférence – de quelle marge de manœuvre disposent nos enracinements respectifs pour progresser dans l'ouverture, sans se dédire ?

Du côté chrétien, la question a surgi dans le sillage de Vatican II, précisément en raison du mouvement d'ouverture. Le Cardinal Ratzinger, futur Benoît XVI, a pu dire du Concile qu'il avait provoqué un « immense ébranlement qu'il reste encore à transmuier en réalité positive »...¹ « Ébranlement » est un terme qui évoque d'abord le trouble. S'ouvrir à l'autre, c'est sortir de son autosuffisance et donc se fragiliser, encourir un risque. Mais ce danger n'est-il pas inhérent à l'exercice de la fraternité ? Il n'est pas d'amour sans tenir compte d'autrui, et donc sans accepter d'adapter son « agenda personnel » en fonction de lui, et plus encore, sans s'abandonner à une certaine confiance. C'est pourquoi l'amour n'est pas seulement ouverture, il est aussi courage.

L'ironie veut que l'ouverture d'une tradition religieuse à une autre, « concurrente », soit perçue par certains comme un aveu de faiblesse, un désaveu de soi. Dialoguer fraternellement, c'est reconnaître de la dignité et de la valeur à l'autre. Cela induit à se placer humblement sinon sur un même plan, à tout le moins, sur une même échelle.² Or si la vérité ultime peut se trouver ailleurs que chez soi, fût-ce partiellement, pourquoi se confiner, pourquoi rester juif ou chrétien, pourquoi se déterminer dans une identité singulière ? Le spectre qui se profile, tel un petit démon taquin, est celui que le pape Grégoire XVI dès 1832 et, par suite, abondamment en notre temps Jean-Paul II et Benoît XVI ont désigné sous le terme « d'indifférentisme », puis de « relativisme ». On entend par là la possibilité d'accomplir la volonté divine et d'acquérir le salut par une conduite droite et honnête, quelles que soient les conceptions ou convictions métaphysiques, en clair, en dehors d'une adhésion aux dogmes et normes de l'Église catholique.³

Il est vrai que dans une société multiculturelle, désidéologisée et fortement sécularisée, un certain opportunisme consumériste veut que chacun fasse son marché de spirituel comme de spiritueux. On picore – j'allais dire : « on picole » – ici et là mais sans s'investir de manière conséquente dans l'une ou l'autre. On comprend l'inquiétude devant cette religiosité syncrétique des temps postmodernes, qui flirte et surfe mais ne s'engage pas.

Mais l'ouverture vers la religion sœur pose une tout autre question. Nous partageons des valeurs fondamentales et avons en commun un canon d'Écritures. Pourtant, hier encore, juifs et chrétiens se regardaient en chiens de faïence. La fraternité viciée entre Jacob et Esaü était de se savoir frères, tout en considérant que c'est l'autre, évidemment, qui endosse le rôle d'Esaü, bourru et déchu... Pouvons-nous à présent nous regarder comme des voies de salut convergentes ? Admettons-

¹ Joseph Ratzinger et Paolo Flores d'Arcais, Est-ce que Dieu existe, Dialogue sur la vérité, la foi et l'athéisme, Payot, p. 129

² Hans Küng critique chez Karl Barth la prétention que « le christianisme n'aurait rien d'une religion parce que l'Évangile signe la fin de toute religion » (Une théologie pour le 3^e millénaire, Seuil, 1987, p. 323). De tels propos visant à exonérer sa propre religion de toute catégorisation se retrouvent aussi bien en milieu juif et musulman.

³ Encyclique de Grégoire XVI, 1832, Mirari Vos arbitrarum, Denzinger § 2730. Cf. analyse de Bernard Sesboué, Hors de l'Église, pas de salut, Desclée de Brouwer, p. 158.

nous que nous partageons quelque chose de la vérité révélée qui donnerait à chacune toute légitimité ? Telle est plus que jamais la grande question.

Le pape Benoît XVI est venu sceller à la synagogue de Rome « l'irrévocabilité » du dialogue judéo-chrétien. Il faut l'entendre non comme un acquis mais comme un défi. À mon sens, le plus grand espoir suscité par Vatican II est d'avoir enclenché un processus de sortie de cette logique infernale dominante dans la plupart des religions qui veut que, hors de sa paroisse, point de véritable salut. S'il y a un « ébranlement qui mérite que l'on continue à transmuter en réalité positive », c'est celui-là ! Il ne faut y voir aucun déni de soi mais au contraire l'expression de ce que le christianisme recèle de plus intérieur et de plus admirable. Tendant résolument la main aux autres religions monothéistes, jusqu'à chambouler de vieilles et tenaces condamnations conciliaires, l'Église catholique plaçait les vertus théologiques avant toute dogmatique. Vatican II a révélé quelque chose de capital pour toute religion digne de ce nom, dont nous mesurons encore à peine l'impact : que la remise en question de certaines certitudes passées peut s'avérer être l'aiguillon de la vérité, non son couperet ; que la vérité est une conquête permanente non un dépôt verrouillé ; que le corps de doctrine légué par nos traditions respectives n'est pas vain, loin s'en faut, mais certainement pas une fin en soi. C'est plutôt le socle sur lequel nous appuyer pour nous hisser toujours davantage vers la vérité, vers Dieu. Toute régression en la matière laisserait le goût amer d'un rêve prophétique avorté, d'un faux messianisme...

Tentons donc d'établir le point précis où nous en sommes aujourd'hui. Dans la déclaration *Nostra Aetate*, on peut lire que « l'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions (juive et musulmane) et que celles-ci reflètent assez souvent un rayon de vérité qui illumine tous les hommes »⁴. Et dans *Lumen Gentium* déjà, est-il dit que ceux d'entre ces pieux « qui n'ont pas encore reçu l'Évangile, sont néanmoins ordonnés en quelque manière au peuple de Dieu. » Et d'ajouter dans la foulée que « si cette ignorance n'est pas de leur faute », ils « peuvent eux aussi obtenir le salut éternel. »⁵ Je note avec intérêt que par « ignorance de l'Évangile » on entend non pas l'ignorance de son contenu mais la non-adhésion de la conscience, ce que Pie IX déjà désignait comme « ignorance invincible »⁶. Je note aussi, avec *Gaudium et Spes* (émanant également de Vatican II), que l'on considère que « la Grâce agit de manière invisible dans le cœur de tout homme de bonne volonté », tenant que « l'Esprit Saint offre à tous les hommes, d'une façon connue de Dieu, la possibilité d'association au mystère pascal. »⁷ Toutes ces formulations traduisent à n'en point douter la volonté sincère de l'Église de reconnaître la valeur spirituelle et morale hors de son enceinte.⁸

Il semble toutefois qu'un dernier pas reste entravé. Qualifiées de « rayons » de vérité et d'« ordonnées » au peuple de Dieu, les autres religions sont reléguées dans les « limbes » de la seule vérité christique. On en reste à une démarche quasi-hégélienne où l'histoire de l'Esprit est une succession d'approximations qui tels des échafaudages finissent par plier pour mieux laisser éclater la vérité christique ultime. L'homme de bonne volonté est selon cette conception un proto-chrétien, un catéchumène qui s'ignore, ou un « chrétien anonyme » pour reprendre l'expression du théologien Karl Rahner. L'autre reconnu est, à l'ombre de soi, un satellite.

S'agissant spécifiquement du judaïsme, j'ai pu lire dans l'un et l'autre texte récent du magistère que les juifs sont encore « sous la domination du péché », car méconnaissant la foi au Christ, « croyant plutôt à l'observance de la loi »⁹ alors que celle-ci « n'a jamais suffi à justifier ceux qui lui étaient soumis, devenue elle-même instrument de convoitise »¹⁰. Je lis sous la plume d'un théologien autorisé que « vouloir reconnaître à ces religions (judaïsme, islam) une médiation du salut indépendante de celle du Christ reviendrait à justifier leurs œuvres », ce qui serait contraire à « l'affirmation imprescriptible de la justification par la seule grâce de Dieu moyennant la foi. »¹¹ On en reste à la difficulté non dépassée que je pointais.

Pour être franc, on n'est guère plus avancé du côté juif. Certes le judaïsme rabbinique – qu'on taxe souvent d'ethnocentrique – part d'un point de vue plus universel puisqu'il a assez tôt et globalement admis qu'existaient des voies de salut efficaces hors conversion au judaïsme, notamment du fait de la notion talmudique de « justes parmi les nations » qui s'applique à tout homme de bonne volonté agissant avec droiture, notamment au sein du monde chrétien ou musulman¹². Mais vous savez que nous, juifs, n'avons pas ou plus de grand Sanhédrin (de magistère suprême) et qu'en bien des questions un texte ou un maître peut en contredire un autre. Si bien que, pour certaines obédiences radicales, il

⁴ § 4196, Denzinger, p. 900. Pour autant elle ne renonce pas à son devoir « d'annoncer que le Christ est la voie, la vérité, etc. »

⁵ § 4140, Denzinger, p. 873.

⁶ Encyclique *Quanto conficiamur moerore* (1863), Denzinger, § 2866. Cf. Sesboué, op. cit., p. 161.

⁷ § 4322, Denzinger, p. 921

⁸ Ce que certains spécialistes associent à la typologie de la « christologie inclusiviste (constitutive) ». Cf. la présentation et analyse de Geneviève Comeau, *Grâce à l'autre*, Paris, éd. de l'Atelier, 2004, p. 57.

⁹ Commission pontificale, *Le peuple juif et ses saintes écritures dans la Bible chrétienne*, Paris, Cerf, 2001, pp. 196-197.

¹⁰ Catéchisme de l'Église catholique, Mame/Plon, 1992, § 2542, p. 512.

¹¹ Bernard Sesboué, op. cit., pp. 297-300.

¹² Sur toute cette question, voir mon article : « Hors de la synagogue, point de salut ? », dans *Guerre et paix dans le Judaïsme*, Pardès n° 36, Paris, In Press, 1994, pp. 175-193.

est bien difficile encore de reconnaître dans les autres grandes religions des voies de justice et de foi authentique, croyant qu'hors de la Tora, il n'est point de véritable salut ou alors seulement secondaire, périphérique ; bien du mal aussi pour certains à reconnaître au christianisme jusqu'à la qualité de religion monothéiste, en raison de la doctrine de la Trinité et de l'incarnation divine ; du mal enfin à comprendre comment l'adoration de Jésus peut devenir grâce et salut, voire même un puissant mobile d'amour et de justice, alors qu'ils ne jurent, quant à eux, que par l'accomplissement des commandements de la Tora...

La vertu première du dialogue interreligieux est sans aucun doute de renvoyer dos-à-dos la vanité qui consiste à vouloir à tout prix avoir raison de l'autre. On est amené à sourire de l'inanité de ses propres clichés, à s'émanciper de certaines prémisses d'un raisonnement qui, sans en être conscients, conduisaient à des jugements implacables. Et en même temps, on saisit mieux la spécificité de chacun, la richesse de sa propre tradition et son trésor irremplaçable. Mais que doit-on faire si on veut aller plus loin que le respect et la politesse ? Deux choses.

La première, c'est encore un décret de Vatican II qui nous l'indique avec son exigence « d'émulation fraternelle »¹³. Ce qui correspond dans le judaïsme à *la mahlokèt le-chèm chamaïm*¹⁴, la controverse « pour le seul renom de Dieu », désintéressée et bienveillante, et dont on loue la stupéfiante fécondité. Pour s'y prêter, il faut sortir de la logique binaire, du tiers exclu, comme l'indique le fameux dire talmudique : « Durant trois ans, les écoles de Chamaï et Hillel s'opposèrent, chacune prétendant détenir la halakha (la règle à suivre), jusqu'à ce que retentît une voix céleste qui proclama : « Les dires des uns et des autres sont les paroles du Dieu vivant » !¹⁵ Attention, cela ne signifie pas « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil... » Le même propos talmudique poursuit en disant que c'est néanmoins la voie de Hillel qui est retenue, car plus humble, plus humaine, plus à l'écoute de l'autre. Voie privilégiée, elle n'aura pas exclu pour autant celle de Chamaï. C'est d'ailleurs le débat avec Chamaï qui aura forgé la voie de Hillel. On ne sort pas « indemne » d'une vraie confrontation d'idées. Mais plus affûté et plus futé, plus près des hommes et de Dieu.

La seconde chose à faire pour avancer est de repenser l'idée de vérité révélée. Nos traditions respectives partagent une conviction fondamentale : en amont, Dieu Se fit « logos ». En suite de quoi, pour les chrétiens, ce logos s'est fait chair en Jésus et pour les Juifs, parole vivante de la Tora. Nous devons admettre que les traditions religieuses sont autant de déclinaisons de ce logos (de « l'Esprit Saint offert à tous les hommes ») mais que son sens ultime est encore en aval de toutes. Telle est la valeur de vérité de chacune, comme un vecteur sur une trajectoire distincte, tournée vers un même sommet. Non tant ce que les religions ont dit et établi hier ou aujourd'hui que ce cheminement qui les porte vers l'absolu. J'ai trouvé chez divers théologiens chrétiens contemporains des formulations très subtiles par lesquelles ils ont tenté d'opérer l'articulation entre les voies particulières et universelles des religions¹⁶. Je ne puis hélas déployer ici leurs réflexions mais je suis d'avis que leur examen constitue un chantier prioritaire auquel il faudra nous atteler. On y trouve l'idée commune que l'universel s'est implanté dans le particulier, l'absolu dans le relatif, le divin dans l'esprit humain. C'est bien une « kénose », mais celle d'un bourgeon en gestation. « La vérité croîtra depuis la terre » dit le Psaume (85,12). L'Église est encore « pérégrinante », « en mal d'enfantement », confesse *Lumen Gentium*¹⁷. L'œuvre spirituelle consiste désormais à faire éclore cet universel du sein du particulier. Et désormais, c'est le dialogue interreligieux qui seul le peut et le doit, urgemment. Et pourquoi ? Car on ne fait pas l'universel tout seul.

Permettez-moi de clore cette ébauche de réflexion par une figure mythique de ce qui vient d'être esquissé, en la dressant à partir de ma tradition (mais qui est aussi la vôtre). On se souvient que, dans le récit de la tour de Babel, Dieu avait brisé la prétention dominatrice d'une humanité ivre d'elle-même, en confondant son langage, chacun ne comprenant désormais que la langue de son clan¹⁸. Longtemps, nous en fûmes là, et y sommes encore, en bonne part, à vouloir imposer notre vocabulaire.

¹³ *Unitatis Redintegratio*, 1964, § 4192, Denzinger, p. 899.

¹⁴ Michna, Avot (Maximes des Pères) 5:17[21].

¹⁵ T.B. Erouvin 13b.

¹⁶ Cf. Hans Küng, op. cit., pp. 343-350 ; Jérôme Rousse-Lacordaire, *Ésotérisme et christianisme*, Cerf, 2007, pp. 246-251.

¹⁷ Ch. VII, § 4168, Denzinger, p. 890.

¹⁸ Les peuplades issues de Noé avaient chacune leur idiome (lachon) bien avant le châtimeut de la génération de Babel (cf. Gn 10,5). Au demeurant, l'humanité pouvait parler en une seule langue (safa ahat), jusqu'à ce que cette langue fut confondue (Gn 11,1 et 11,6-7).

Mais, depuis 50 ans, un « kol demama daka, subtil filet de voix divine » s'est fait entendre, dirons-nous avec le livre des Rois¹⁹, une « glossolalie »²⁰, dirons-nous avec les Actes des apôtres, soit un langage encore inarticulé mais qui renferme déjà toutes les langues de la terre. De la tour de Babel, il ne reste que des pierres éparpillées. Les bâtisseurs doivent reprendre langue²¹. C'est à cette condition qu'ils pourront bâtir non plus une tour mais un Temple, dont la clef de voûte jadis écartée sera posée au final par l'ensemble des nations et des religions, à l'unisson.²²

« Maison de prière pour toutes les nations »²³, ce Temple ne sera dressé que parce que se sera réalisée la parole inouïe du prophète Sophonie : « Alors, Je transformerai le langage des peuples en une langue purifiée, pour qu'ils invoquent tous le nom de l'Éternel et Le servent d'un seul cœur. »²⁴

Les religions s'expriment. Dans les années soixante-dix et quatre-vingt l'enseignement des études religieuses nécessitait une connaissance pluri-religieuse. On était inquiet parce que certaines traditions étaient enseignées par ceux qui n'étaient pas adhérents. En particulier l'Islam était trop souvent enseigné comme une religion de l'autre. On attendait un enseignant qui était musulman, qui expliquerait sa propre tradition.

A la fois il y avait une littérature sur l'engagement et les convictions du professeur. Les convictions personnelles de l'enseignant étaient perçues comme parti pris ou prise de position. En revanche l'engagement de l'enseignant pourrait être une ressource, sous condition qu'il pût comprendre les idées des gens dont il ne partageait pas les convictions. L'important, c'était comprendre et savoir bien exprimer les idées et les convictions de l'autre d'une manière convaincante.

Il faut donc mieux connaître les religions. Les documents qui suivent étaient rédigés par des adhérents engagés pour présenter leurs convictions. *Prima facie* tous les documents sont persuasifs et la cohérence interne est évidente. Quand même les traditions s'excluent. Les juifs ne pourraient jamais accepter la doctrine chrétienne de l'Incarnation, les Bouddhistes n'acceptent pas l'hypothèse de Dieu. Au sein d'une religion, les Catholiques n'invitent pas les Protestants à communier, car chez les Catholiques on souligne l'ecclésiologie et l'église tandis que les protestants privilégient les écritures.

La présentation des traditions qui s'excluent d'une manière aussi persuasive que possible implique que la religion mérite et soutient un examen rigoureux et profond parce que des différentes convictions s'authentifient en exprimant certaines différences culturelles.

Les croyants et pratiquants ouverts vivent la dimension religieuse. Elle est à multiples facettes. Dans le contexte du Conseil de l'Europe avec ses valeurs fondamentales : la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit on espère que les religions s'engagent concernant les droits de l'homme. Parce qu'ils sont les valeurs universelles, il s'ensuit que les droits de l'homme n'ont aucun lien direct avec la religion, mais la laïcité française garantit un espace pour la pratique religieuse. Les documents qui suivent sont d'inspiration confessionnelle mais ils ont été élaborés dans un contexte qui facilite l'évaluation non confessionnelle des convictions et des religions.

Ce n'est pas qu'une évaluation. Ce qui suit nous rappelle que la religion en général ainsi que les traditions particulières sont des convictions sérieuses. Dans une société démocratique il faut également prendre au sérieux les convictions non religieuses, tandis que ce document s'agit de la dimension religieuse du dialogue interculturel.

¹⁹ Théophanie au prophète Elie : « Et après le tremblement de terre, du feu : l'Éternel n'était pas dans le feu. Et après le feu, un filet de voix subtil » (I Rois 19,12).

²⁰ Cf. « Et ils furent tous remplis de l'Esprit Saint, et commencèrent à parler d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'énoncer. Or il y avait des Juifs séjournant à Jérusalem, hommes pieux, de toute nation d'entre ceux qui sont sous le ciel. Et le bruit de ceci s'étant répandu, la multitude s'assembla et fut confondue de ce que chacun les entendait parler dans son propre langage » (Actes des Apôtres 2, 4-6). Cf. I Co 1,13. Selon un enseignement talmudique, on retrouve la même propriété dans la révélation de la Tora : R. Yohanan enseigne : Que signifie : « L'Éternel a fait entendre Sa parole, des messages en grand nombre » (Ps 68,12) ? Que chaque parole sortie de la bouche du Tout-puissant se subdivisait en soixante-dix langues (langues des Nations). On enseigne à l'école de Rabbi Yichmaël : « Est-ce que Ma parole ne ressemble pas au feu, dit l'Éternel, et au marteau qui fait voler la roche en éclats » (Jérémie 23,29), de même, chaque parole sortie de la bouche du Tout-puissant se subdivisait en soixante-dix langues. [autre version : « de même, un seul texte biblique donne naissance à des interprétations multiples » (Sanhédrin 34a)] (Chabbat 88b).

²¹ Cf. un verset des Psaumes, qui évoque la captation de ce métalangage dans l'expérience de la révélation : « J'ai entendu une langue que Je ne connaissais pas » (Psaumes 81,6).

²² Cf. « Et Jacob se leva de bon matin, et prit la pierre dont il avait fait son chevet [au verset 11, avant révélation, il était question des pierres, au pluriel, ayant fait son chevet], et la dressa en stèle... » (Genèse 28,18) ; « La pierre que les bâtisseurs avaient rejetée est devenue la pierre angulaire » (Psaumes 118, 22).

²³ Cf. « Je les acheminai à Ma montagne sainte et les réjouirai dans Ma maison de prière, ... car Ma maison sera appelée une maison de prière pour toutes les nations » (Isaïe 56,7).

²⁴ De la langue confondue (safā beloula, cf. Gn 11,9), il faut arriver à extraire la langue pure (safā beroura, cf. So 3,9).

Les Religions : perceptions des adhérents :

Le Judaïsme

Manuèle Amar

Dans le monde, les Juifs sont une toute petite minorité qui, fidèle à sa foi, a survécu aux « pharaons, à Nabuchodonosor, à Constantin, à Mahomet, à l'Inquisition et à l'assimilation » écrivait Edmond Fleg en 1928. Aujourd'hui on ajoutera la Shoah à ce triste inventaire.

Etre juif, c'est d'abord une philosophie.

Philosophie d'un peuple qui, le premier, a reconnu l'unicité de Dieu. Le judaïsme est la première religion monothéiste.

Philosophie d'un peuple qui depuis la nuit des temps, a fait les frais de toutes les barbaries. Toléré plus ou moins selon les époques, il est en temps de crise le coupable tout désigné.

Ce sentiment de possible insécurité est une flammèche vacillante enfouie au fond de chaque âme juive. Il se traduit souvent par une forme d'auto-dérision, l'humour juif, et à la manière d'une sorte de radar aiguise la vigilance. Cette sensibilité résonne à chaque injustice commise n'importe où dans le monde pour se dresser contre l'indifférence.

Les Juifs ont toujours participé activement et fidèlement à la vie de leur pays, tant sur le plan économique, scientifique ou culturel, que lorsqu'il fallait prendre les armes pour défendre la nation.¹

« La loi du pays est ta loi » dit le Talmud.

Leur grande faute ? « Les Juifs sont juifs et ils veulent rester juifs, partout. Même malgré eux, ils restent juifs » (Edmond Fleg).

Etre juif, c'est l'appartenance à une histoire, et à une géographie : la Bible.

« Le roi Saul a cherché les ânesses de son père sur la nationale 443. Jonas, le prophète, a pris la fuite par le port de Jaffa à quelques pas du restaurant de Margareth Tayar. C'est sur l'une des terrasses de Jérusalem (qui appartient à un oligarque russe) que le roi David espionnait Bat Sheva » (Yair Lapid).

Depuis près de 3000 ans Jérusalem est au cœur des prières juives quotidiennes ; elle est la capitale, l'espoir, le royaume et la consolation du peuple juif. Aucune ville n'a de lien aussi fort avec un peuple que Jérusalem avec le peuple juif.

Et puis c'est une culture.

La culture religieuse bien sûr, mais pas seulement, pas nécessairement.

Le judaïsme a le premier, sous la forme des Dix Commandements, édicté des règles de vie dont l'éthique régit aujourd'hui encore le droit des démocraties.

« Tu travailleras 6 jours...mais le 7ème jour...tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui réside chez toi » (Ex.20.9, 10).

Au temps de l'esclavage et des hiérarchies tribales, le judaïsme instaure le repos hebdomadaire, l'égalité des femmes et des hommes, le respect de l'autre quels que soient son rang ou son origine.

« Tu ne commettras pas de meurtre » (Ex.20.13).

« Tu ne commettras pas d'adultère » (Ex.20.14).

« Tu ne commettras pas de vol » (Ex.20.15).

« Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain... » (Ex.20.17)

Finies les razzias et la loi du plus fort : le judaïsme met en place une éthique d'humanité et de respect...

« Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain » (Ex.20.16).

... dont la droiture et l'honnêteté sont les piliers.

Ces valeurs humaines et morales sont le fondement du judaïsme.

L'éducation a pour le judaïsme une valeur primordiale.

Ne dit-on pas des Juifs qu'ils sont le peuple de l'étude du Livre ?

Vecteur de la transmission du judaïsme, l'éducation juive commence dès les premiers mots de l'enfant. Elle ne connaît pas de frontières, pas de classes sociales, pas d'exclusivité ni de limite d'âge. Le mendiant du *shtetl* (ghetto des pays de l'est) étudiait le Talmud, les cercles d'étude fonctionnent tard dans la nuit après les journées de travail.

L'éducation juive ne se limite pas à la lecture de l'hébreu, l'apprentissage des prières, des textes et des lois.

¹ Cf. p. 12 et je Juifs que se sont battus pour leurs pays pendant la première guerre mondiale.

L'éducation juive apprend à penser.

Car la Torah (le Pentateuque) s'est enrichie d'écrits, réflexions, discussions de nos sages au fil du temps, qui reflètent leurs questionnements et donnent leurs interprétations. Le Talmud et les Responsa, où sont consignés ces écrits, font partie du corpus au même titre que la Bible elle-même. C'est l'importance centrale de ce questionnement qui fait la spécificité du rapport au Livre dans le judaïsme.

Le judaïsme, et c'est sa particularité, continue d'évoluer dans son époque et selon ses terres d'accueil. Sans jamais remettre le texte en question, les rabbins s'appuyant sur les controverses passées trouvent aux situations inédites de nouvelles interprétations.

Cette approche évolutive et l'étude de cette dialectique permanente ouvrent l'esprit au questionnement et libèrent l'inventivité.

La pensée est alors libre de tous les tabous, de tous les carcans, et s'applique avec ferveur à tous les domaines.

Dans le judaïsme, religion révélée par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï, le rapport à Dieu est direct. Il a livré personnellement Son message au peuple juif, qui s'adresse à Lui dans ses prières en Le tutoyant.

Toutes les règles du judaïsme tiennent en deux lignes :

« Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu » (Deut. 6.5, 11.1),

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Lév 19.18, 19.34).

La morale, et l'humanité.

L'acte fondateur du judaïsme est la sortie d'Égypte : libéré de l'asservissement et de la fatalité, le peuple juif s'engage, plein d'espérance, sur la voie du monothéisme.

Libre, il devient responsable. Le judaïsme exige donc de lui d'agir avec conscience.

« Une des idées maîtresses du judaïsme, c'est l'importance de tout : de chaque geste, de chaque mot, de chaque pensée des hommes » (André Neher)

Pour le judaïsme, Dieu crée le monde et le remet entre les mains de l'homme pour que celui-ci continue Son oeuvre. Dieu voit tout, mais n'intervient pas. L'homme est libre de ses choix, libre d'acquérir la sagesse et de marcher sur les sentiers de droiture, libre aussi de se tromper. Mais il lui est demandé de faire le bon choix : « ... j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie ... » (Deut.30.19)

L'éducation, c'est aussi la transmission des rites, des traditions.

Le père qui tous les vendredis apporte à la maison un bouquet de fleurs en l'honneur du Chabbat donne à ce jour un air de fête que jamais ses enfants n'oublieront.

La liturgie, qui varie non seulement entre l'est (ashkénaze) et le sud (séfarade), est enrichie par les terroirs, et les airs chantés à Meknès (nord du Maroc) sont différents de ceux entonnés à Marrakech (sud du Maroc). De même en France la liturgie alsacienne est très éloignée de celle du comtat venaisien.

Le cérémonial et ces airs qui ont bercé l'enfance restent une attache, que l'on perpétue dans les nouvelles terres d'adoption et que l'on recherche même si la pratique, souvent, se fait moins assidue.

Les traditions culinaires juives sont aussi nombreuses que le sont les terroirs et l'imagination du chef.

La table est à la fois lieu de partage et de spiritualité, et sa place est centrale particulièrement à l'occasion des fêtes.

Les rites accompagnent les grandes étapes de la vie juive : nomination de l'enfant, circoncision des garçons au 8ème jour de leur naissance en souvenir de l'alliance conclue par Dieu avec Abraham, majorité religieuse (Bar Mitsva à 13 ans pour les garçons, Bat Mitsva à 12 ans pour les filles), mariage, deuil...

Là aussi les traditions varient d'une région à l'autre autour du tronc commun que sont les prières ou la lecture de la Torah.

Le judaïsme est une religion d'éthique et d'humanité. Il n'a aucune visée de prosélytisme. C'est une religion de la liberté.

Then http://www.euro-islam.info/key-issues/education/#footnote_9_550

Judaïsme et Droits de l'Homme

Gilbert NERSON(ICBB)

(en concertation avec le Grand Rabbin René GUTMAN, Gd Rabbin du Bas Rhin)

Le Judaïsme est avant tout Humanisme si par ce terme l'on évoque l'importance de l'être humain.

« Le Dieu de l'Alliance est un Dieu qui – contrairement aux « divinités » mythologiques antiques – est bienveillant envers l'homme et sa destinée. Le livre de l'Exode nous dévoile le visage du Dieu des opprimés et des souffrants : initié à cette alliance indéfectible depuis Abraham, le peuple d'Israël en fait l'expérience salvatrice lors de la sortie d'Égypte.

Le Décalogue reçu par Moïse sur le Sinaï est un code autant social que religieux, basé essentiellement sur le respect de l'autre et la prise en compte des plus faibles. Il est plus perfectionné que le code d'Hamourabi des anciens Mésopotamiens » (A.R.Arbez)

En Hébreu classique, il n'y a pas de mot pour « droits ». Le Décalogue n'est pas lu comme une déclaration des Droits de l'Homme mais comme les Dix Commandements. C'est pourquoi les Dix Paroles ne parlent pas du « droit à la vie » mais disent « tu ne tueras point ! ».

- Elles ne parlent pas non plus du « droit à la propriété » mais elles nous disent : « tu ne voleras pas ! ».
- Elles ne parlent pas du « droit à la dignité » mais « n'opprime pas la veuve et l'orphelin, l'étranger ou l'opprimé ! »
- Elles ne parlent pas du « droit à une rémunération équitable » mais la Torah enjoint : « n'exploite pas le journalier, qu'il soit un de tes frères, ou l'étranger qui est dans ton pays ! »
- Elles ne parlent pas du droit à un jugement équitable, mais il est dit « juge ton semblable avec impartialité » et encore « même loi et même statut pour l'indigène et l'étranger ! »

« tu dois » par cet impératif, la Torah associe aux Droits de l'Homme, les devoirs de l'Homme, devoir de droiture et de justice, devoirs envers l'Autre, ce prochain qui a acquis des droits sur nous !.

Cette formulation personnelle et impérative : « tu dois » suppose qu'il existe une première personne : « Je suis l'Éternel ton Dieu qui t'ai fait sortir d'Égypte, de la maison de l'esclavage » première des Dix Paroles.

Se référer aux Droits de l'Homme, c'est se référer à cet impératif qui s'impose à nous, mais qui s'énonce, selon les modalités inscrites, sur les murs de nos synagogues ainsi : « ni par les armes, ni par la violence, mais par la force de mon esprit ! ».

La conscience humaine est cependant plus portée à combattre pour ses droits que pour ses devoirs. L'homme se bat, pour ce que lui doit la société plutôt que pour ce qu'il doit à la société.

Les Droits de l'Homme, pris dans cette acceptation, ne nous disent pas ce que l'on fera ou pensera, mais tout d'abord ce que l'on ne fera pas à l'autre. Quand nous disons Droits de l'Homme, nous n'annonçons pas encore les sentiments positifs que nous aurons à l'égard de notre prochain. Nous promettons simplement de ne pas faire certaines choses.

Concéder des droits à l'Homme est donc un minimum, minimum qui est évidemment insuffisant. Tolérer son prochain, cela signifie qu'on ne le bâillonnera pas, qu'on ne l'empoisonnera pas, qu'on ne le brûlera pas et surtout qu'on n'emploiera pas contre lui la violence pour lui imposer sa volonté.

Toutes ces expressions sont encore négatives et privatives. Peut-on dire, à ce stade, que le régime des Droits de l'Homme est un régime d'ignorance mutuelle et même d'indifférence ?

En fait l'homme « tolère » ce qu'il ne comprend pas, il tolère faute de pouvoir aimer. La tolérance quand on aime n'a cependant pas raison d'être : On ne demande pas à l'amant d'aimer sa bien-aimée.

Les Droits de l'Homme apparaissent donc, à première vue, comme une valeur destinée à un monde désuni, un monde dans lequel les hommes s'ignorent. Si on ne peut aimer l'autre, le frère, il faut pour le moins ne pas l'agresser. Entre tolérance et mépris la transition est insensible, l'on peut glisser trop facilement de l'une à l'autre.

Supporter son prochain ne dit pas ni dans quel esprit il est supporté, ni pour quelle raison.

Les Droits de l'Homme ne finiraient-ils pas par se nier eux-mêmes si on les poussait à l'absurde ?

En tolérant aveuglément les méchants jusque dans leur violence, le droit irait contre son propre principe, rejoignant en cela, certains « puristes » qui, au nom de la liberté, laissent toute licence et toute latitude aux assassins de la liberté, en nous mettant au défi de leur refuser cette même liberté, qu'ils rêvent d'étrangler.

Si le Judaïsme croit en les Droits de l'Homme c'est parce que ces Droits ne souffrent ni atténuation ni concession. Cependant, n'est-ce pas la finitude d'un monde déchiré, d'un monde dans lequel les hommes sont trop souvent en désaccord et doivent cependant coexister.

On nous dit en hébreu, dans la Torah (chapitre XIX du Lévitique) :

« *We Ahaota....* » traduit par « tu aimeras ton Prochain comme toi-même » et que André Néher traduisait : « **tu aimeras ton Lointain comme toi-même** »

Qui est ce Prochain ? Qui est le *Rea*, terme hébreu désignant le Prochain ? Le *Rea* c'est l'Autre. Quelques versets plus loin la Torah nous demande d'aimer l'étranger comme soi-même, tout comme il y a un devoir d'aimer son Prochain comme soi-même. Ceci implique, pour employer l'expression de Hillel, la réciprocité des perspectives « ce qui t'est haïssable ne le fais pas à autrui »

Mais comment vais-je rencontrer cet Autre ? Je suis au monde, mais sans le savoir encore. J'ai bien d'autres soucis. La vie s'affirme en moi, le besoin me presse, le danger me menace, le travail m'appelle, de toute part, des choses se donnent à

voir et à manier. Plutôt que : je ne connais le monde c'est le monde qui se connaît en moi, ce sont les choses qui se mesurent en moi.

Ce n'est pas « de soi » que l'homme apprend ce qu'il est, c'est-à-dire un homme qui revendique sa dignité d'homme, mais de l'autre qui lui renvoie son image comme le ferait un miroir. L'autre surgissant, les défenses du moi s'effondrent, faisant apparaître la notion de transcendance et l'exigence éthique qu'elle comporte, devant cet homme créé à l'image de Dieu

Reprenons l'expression de Vladimir Jankelevitch : **le « moi » n'a pas d'autre « soi » que le « toi ».**

Cet effort qui est demandé pour renoncer au privilège de la première personne, et pour traiter la seconde comme la première, cet effort c'est le *Tsédek* c'est la justice. On passe de la compréhension de l'autre, de la tolérance, à la reconnaissance de son droit, car reconnaître c'est aussi respecter, saluer en l'autre celui qui me résiste, non pas de toute sa force, mais de toute son âme.

« Tu ne tueras pas » signifie aussi que dans la tolérance de cet autre, nous intégrons sa volonté et derrière elle le fort intime de sa liberté. En somme seul l'Autre a le droit de reconnaître directement mon droit.

Si étrange que puisse être l'étranger, qu'il soit traité comme un sous-homme, comme un surhomme ou comme une bête, doit toujours m'apparaître comme un homme.

Parler de « mon semblable » n'est-ce pas déjà trop dire ? Pour moi « Autre » cela signifie qu'il est unique, un être d'exception ; il est le principe du monde, le sens de l'universalité de celui-ci : c'est en cela que je le reconnais. L'autre me met en question il n'est pas celui qui me ressemble mais celui qui me concerne.

« il vivra avec toi, au milieu de toi » dit le verset : ce qui signifie avec toi et dans ton milieu, mais en vivant cependant sa propre vie avec son étrangeté (« tu choisiras ta vie ») je suis alors mis en question par cette question de l'autre : es-tu capable de me reconnaître ?

Aujourd'hui encore certains préfèrent nier cette reconnaissance.

PS : A signaler que dans le Judaïsme le respect des Droits de l'Individu est poussé très loin :

C'est ainsi « qu'un homme, sortant d'un lieu où se trouve un mort, avec un couteau ensanglanté en main ne peut être condamné s'il n'y pas de témoin visuel direct du crime supposé » (traité Makkot-Talmud de Babylone)...

Aujourd'hui, bien sûr les moyens d'investigation moderne peuvent apporter des preuves de sa culpabilité

Judaïsme et Culture

Gilbert NERSON(ICBB)

(D'après un texte du Dr H. Ackermann qui fut le maître de plusieurs générations de jeunes dont un certain nombre de rabbins actuels tel le grand rabbin de France et après discussion...)

Aussi bien les individus que les collectivités sont plongés dans une mondialisation qui les fait penser et agir de façons très différentes suivant leur environnement immédiat.

Les cultures aussi se mélangent et les regards portés sur leur réalité sont très dépendants des lieux où l'on se trouve.

Les religions et les convictions couvrent un éventail qui va du fondamentalisme au libéralisme le plus extrême. La politique et la religion font rarement bon ménage. Les religions et les convictions de chacun peuvent-elles s'accommoder d'une société multiculturelle envahissante ?

Nous allons exprimer notre point de vue quant au judaïsme vieux de 4000 ans en notant tout de suite que là aussi on rencontre des opinions divergentes parfois majeures

La BIBLE (juive) comporte 24 livres dont 19 sont d'essence prophétique. Les 5 livres essentiels sont regroupés dans le PENTATEUQUE appelé aussi TORAH qui veut dire « enseignement. » Le PENTATEUQUE, c'est l'enseignement écrit. Chaque lettre, chaque mot, chaque phrase, chaque paragraphe porte sens (au singulier et au pluriel) et est source d'une infinie possibilité de commentaires.

A partir de cette *Torah Shebikhtav* « Torah écrite », de cet enseignement écrit, il y a l'enseignement oral, *Torah Shebe'al Pè* ou « Torah orale ». Cette Torah orale n'aurait jamais dû être transcrite.

Ceci afin de permettre à chacun, à chaque occasion, à chaque époque, à chaque société, à chaque civilisation d'interpréter et de trouver la traduction moderne qui lui correspond.

Malheureusement - ou heureusement - les persécutions, les exils ont amenés nos Sages à transcrire l'oral entre l'an (-) 300 et l'an (+) 500 .

Le TALMUD, thesaurus d'une incroyable richesse est ainsi né : (Talmud de Jérusalem et de Babylone). Sans être aussi riche que celle de la Torah écrite l'interprétation du Talmud est nécessaire et correspond à la modernité de l'individu ou de la collectivité qui l'étudie et/ou qui s'en sert. La connaissance en elle-même autant de l'oral que de l'écrit ne suffit pas si elle ne permet pas d'agir et surtout de comprendre. C'est le fameux « Nous ferons et nous entendrons » (*Naassé ve nichma*) qui permet de dire, comme dans le « SHEMA ISRAEL » (non pas écoute mais comprends), que le but de l'opération de la Torah écrite et de la Torah orale est de donner à chaque individu, à chaque collectivité, la possibilité non seulement de comprendre mais d'agir en fonction de cette compréhension, donc de se trouver en situation d'autonomie, où chacun puise sa propre condition, sa propre raison d'être, son propre sens. Ne pas oublier non plus (Haguiga) que le maître n'a pas le droit d'imposer sa pensée à l'élève pas plus que ce dernier n'a le droit de piéger son maître par ses questions. Les maîtres et les parents sont là pour donner à l'enfant la possibilité d'être lui-même, sans ressembler à Moïse ou Abraham ou encore à son maître.

Ce qui est fondamental pour l'Être, pour sa propre existence c'est l'Autre, l'autrui quel qu'il soit.

Le Talmud dans Sanhédrin rappelle qu'ADAM a été créé seul pour que personne ne puisse dire de lui qu'il est d'une essence supérieure. Chaque être humain a son importance primordiale quelle que soit la couleur de sa peau ou quelle que soit sa civilisation. On appelle cela le « tselem » image qui représente en nous l'image de l'Infini. Il y a un endroit au monde où ceci ne s'applique pas totalement c'est le Temple de Jérusalem. Le Temple de Jérusalem exige non pas l'action puisque là, elle n'est pas subordonnée aux règles de la Torah écrite ou orale mais à la Marchavah, la pensée. Le Kohen n'est pas un prêtre mais un serviteur, au service de l'Humanité. Il ne met pas les phylactères du bras, fait du feu le Shabbat pour les sacrifices (ce qui est normalement interdit pour le « péquin vulgaire »), et, il fait tout ce qu'il faut pour le culte ; on est là, en-dehors du temps. L'essentiel dans le Temple de Jérusalem, est pour chacun l'atteinte de sa spiritualité la plus haute. On explique ainsi que les deux temples ont été détruits : le 1er Temple parce que le peuple est tombé dans « l'avodah zara », (idolâtrie), et le 2ème parce que le fondamentalisme est devenu la règle.

Avoir besoin d'un média (le « veau d'or »), ne plus concevoir l'unité de pensée en fonction de l'Infini mettent l'être dans un chemin dévié : c'est le début de l'Idolâtrie. Dieu n'a besoin ni de règles ni de lois ; c'est l'Homme qui en a besoin et nous pouvons l'illustrer par le passage de la Torah qui nous dit que quand Moïse arrive au Ciel en demandant : « Pourquoi, Toi l'Éternel, Tu as besoin d'un « miqdach », d'un endroit, d'un sanctuaire ? ». L'Éternel lui répond : « C'est toi qui en as besoin. » La règle est là pour moi, la Torah me donne sens au niveau des règles. Or si je prends la règle comme *ultima ratio*, comme fin des fins, je tombe dans un fondamentalisme qui fausse tout le problème de la pensée et débouche sur la haine d'autrui. L'essentiel devient l'individu et on arrive au mépris de l'autre. C'est cela qui, pour un juif pratiquant, justifie la destruction du 2ème Temple.

Il y a dans cette perspective, une nécessité d'être moi-même, tel que je suis, tel que je peux être, tel que je veux être, pour aller le plus loin possible. Dans le Pentateuque le nom de Dieu ne figure pas, le mot Dieu n'existe pas en hébreu. Deux expressions sont utilisées. « Elohim » qui signifie, juge, Toute-puissance, la Force du bélier, c.-à-d. le déterminisme à l'état parfait. La Science fait partie de ce « Elohim » mais elle ne donne pas la raison d'être du Pourquoi. Quand je dis « Tout-puissant, Roi du monde, Maître de l'univers », cela signifie « Incommensurable », « Inconnaissable », « Infini » et si j'ai cette notion d'Infini, je sais pertinemment que je n'y arrive pas. Le déterminisme, la justice rigoureuse, ce

n'est pas de mon monde à moi, c'est une tension vers, j'essaie de tendre vers cette spiritualité et je sais bien que c'est impossible d'y arriver. Ce qui est possible, c'est le Tétragramme. C'est un résultat de « Il était, Il sera », le présent n'existe pas en hébreu. Pour nous, le « Il est » ne signifie rien puisqu'il n'existe qu'en fonction du passé et de l'avenir.

Le Tétragramme n'implique absolument pas la rigueur et l'impossibilité de communication et de compréhension. Au contraire. Sur les 613 mitzvot (commandements) que nos Sages dénombrent dans la Torah, la 611e mitsva (véhalakhta bidérahav, « tu marcheras selon les voies de l'Éternel », Dévarim 28, 9), signifie habiller ceux qui sont nus, visiter les malades, enterrer les morts, reconforter les endeuillés, faire ce qui est juste, établir un rapport avec autrui qui soit profondément vrai. Ce que l'on appelle la providence divine, la « she'hina » vient du mot « sha'hen » qui veut dire « Voisin », c'est devenu mon Voisin. C'est la raison d'être du Tétragramme (Exode chap. 34, v. 6), les treize attributs de Dieu sont tous de l'ordre de l'humain : compatissant, miséricordieux, tardif à la colère, plein de bienveillance et d'équité, etc... C'-à-d. que le Tétragramme est placé entièrement sous le signe de l'humanité dans son sens le plus large. Quand je prononce une bénédiction, quand j'utilise le monde qui m'est donné et que je commence par dire : « Bénis sois-Tu ... » *Tu* es mon Voisin-Tétragramme, le *Tu* de proximité. C'est seulement ensuite que je peux dire : « Elohim, Tout-puissant, Roi du Monde... ».

Le propre du judaïsme est justement de lier les deux, c.-à-d. la proximité de l'individu à l'infini, de me donner à moi la chance d'aller le plus loin possible dans cette perception de l'infini. Or l'explosivité du texte écrit et les possibilités d'interprétation du texte oral doivent permettre à chacun de nous – quel qu'il soit – d'aller le plus loin possible dans la recherche de lui-même de sa propre spiritualité pour atteindre l'entité spirituelle. Ce que nous venons de dire est de l'ordre de l'Unité, Unité que toutes les religions du monde cherchent, théiste ou non théiste et que le Judaïsme à travers la Bible, le Christianisme ou l'Islam, a donné au monde. C'est cette notion d'unicité qui permet aujourd'hui une Déclaration des Droits de l'Homme.

Il en découle que le judaïsme n'est pas une religion au sens habituel du terme. C'est une possibilité choisie. Tout être humain doit être capable à travers la notion d'unicité, sans passer par le nom de Dieu, mais par une transcendance de lier le réel concret immédiat à cette tension vers l'Infini. C'est ceci qui permet grâce à la différence avec l'autre de percevoir que cette différence-là est le but à atteindre

Les différentes formes de culture jouent alors leur rôle. La Tour de Babel, c'était la monoculture, la mégapole comme le monde décrit par G. ORWELL dans « 1984 », un monde tellement parfait que l'aboutissement en est le suicide. Dans cette culture monolithique, point d'échappatoire, c'est la raison pour laquelle, dans ce texte de la GENESE, ce n'est pas Elohim qui vient mais le Tétragramme.

Le Tétragramme va mélanger les langages pour que les cultures puissent naître, se différencier. La culture en tant que telle, est la connaissance d'un certain nombre de paramètres qui permettent à l'individu de devenir intelligent par rapport à ce qui l'entoure. Il n'est pas obligatoire du tout que la culture soit de l'ordre de l'éthique ; la culture n'a empêché ni les peuples allemands et français de s'entre-égorger avec des millions de morts à Verdun, ni de favoriser le nazisme ni d'amener le goulag...

Dans le Judaïsme il n'y a pas de « Credo » au sens habituel chrétien du terme, ni de prédéterminisme comme dans l'Islam. L'étude, la connaissance, la culture doivent mener à la réflexion et par voie de conséquence à l'action. C'est tenter l'expérience de montrer que l'être humain peut tendre, même dans le doute, vers l'infini. Quand il doute l'Homme est déjà, d'une certaine manière, dans l'action.

Certains lecteurs ne comprendraient pas le terme « Tétragramme. » Le mot tétragramme signifie les quatre lettres du Nom divin, qui s'écrit יהוה. La langue Hébreu est consonantale, c'est à dire que l'Hébreu de l'époque de la rédaction de la Bible ne comporte pas de voyelles, tandis que des symboles pour les voyelles étaient ajoutés par les Masorettes pour conserver la connaissance de la prononciation à partir du septième siècle de notre ère. Donc on conservait le texte et la prononciation. En lettres romaines le tétragramme s'écrit YHWH. Parce que le Nom divin est sacré on ne doit pas le prononcer. Dieu dit à Moïse « je suis qui je suis » (Exode iii:14). En lisant la Bible dans la synagogue on lit « adonai » אֲדֹנָי pour YHWH, qui se dit « mon Seigneur » comme le Seigneur Dieu. C'est intéressant que יהיה en hébreu (YHYH) se dit « il est » en français. Donc Dieu est - ou il était ou il sera. Il est ineffable, on ne doit pas dire son nom, mais il est à l'origine de tout ...

A noter - il y a deux « h » en hébreu tandis que y et w sont interchangeable en certaines langues. Je ne peux pas taper les voyelles hébreu, mais le shema commence « écoute Israël le Seigneur notre Dieu est un seul Seigneur. » « Seigneur » s'écrit ADONAI en hébreu, dont les voyelles sont ajoutées à YHWH dans le texte hébreu pour signifier la prononciation.

L'Islam Unicité Divine et diversité des musulmans

Perçus paradoxalement comme un bloc monolithique, les musulmans sont caractérisés par une grande diversité. Des différences, des divergences existent que certains souhaitent résoudre, même par la violence. Minoritaire et contraire à l'islam, celle-ci ne manque pas d'inquiéter et de risquer de stigmatiser une religion entière.

Pourtant, il faut rappeler qu'en islam, la liberté humaine est, spirituellement parlant, axiale, puisqu'aucune instance cléricale ne peut interférer dans le rapport direct de l'être humain à Dieu. Il ressort de cela que dans l'extrême diversité des rapports que les musulmans entretiennent avec leur religion, personne ne peut imposer à autrui sa vision de l'islam.

Le vécu musulman se déploie sur des territoires, dans des sociétés et des atmosphères si variés et si contrastés qu'il échappe en définitive à toute approche uniformisante. Les musulmans dans leur diversité, tendus entre le souffle universel du message transcendantal et la diversité des contextes de vie, se retrouvent dans l'unicité divine absolue et dans les commandements, socle commun des individus et des peuples se réclamant de l'islam.

Religion de l'Unicité absolue

L'islam, né en Arabie, à la Mecque, n'est pas une religion à part. Il s'inscrit dans ce patrimoine, dans cette matrice commune, dans cet héritage commun des religions monothéistes que Max Weber appelle les religions éthiques. Il prône la vénération d'un seul Dieu, appelé Allah en arabe. Aux yeux des musulmans, le Coran n'est pas œuvre humaine, il est la parole de Dieu. C'est un livre sacré relevant de l'incommensurable divin. Il traduit la puissance du créateur et son mystère. Dieu est le « multinommé » dans le Coran. Cité plusieurs milliers de fois sous divers vocables, il est celui qui n'engendre pas et qui n'est pas engendré *lam yalid wa lam yûlad*. La liste traditionnelle des noms de Dieu, appelés beaux noms, *al isma al hûsna*, comprend quatre-vingt-dix-neuf noms, le centième étant occulté. Dieu est ainsi présenté comme le Vivant, le Subsistant, le Clément, le Miséricordieux, le Savant, le Puissant, celui qui écoute, pardonne...

L'islam perpétue le message de l'unicité divine, tel qu'il est revendiqué par les grands prophètes qui ont précédé Mohamed. Il est souvent question de ces « Avertisseurs » qui, envoyés aux différents peuples, n'ont cessé de les instruire sur les arcanes de la foi et sur l'engagement divin. C'est le pacte pré-éternel du Coran, le *mithâq*. Voici comment le Coran évoque la notion de pacte ; « Et si nous avons contracté avec les prophètes une alliance, ainsi qu'elle est établie avec toi, avec Noé, avec Abraham, avec Moïse, avec Jésus, fils de Marie, cette alliance nous l'avons voulue forte et puissante » (sourate 33, verset 7). Les prophètes bibliques, et d'une manière plus large les grandes figures de la Bible sont évoqués dans plus de deux cents versets coraniques. Il y a Adam, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, Aaron, David et Salomon, Job, Jonas, Zacharie, Marie et Jésus ainsi que Jean-Baptiste...

Dans les descriptions de ces grandes figures de l'Ancien et du Nouveau Testament, le Coran s'attache à certains traits ayant une signification religieuse générale (bonté de Dieu pour ses serviteurs qu'il nourrit, guérit, exauce). En même temps, il souligne la protection que Dieu a toujours accordé à ses envoyés, faisant miraculeusement échouer les manœuvres de leurs opposants. Noé a été sauvé du déluge, Moïse l'a été du Pharaon et de la mer Rouge. Le Coran, en rappelant ses souvenirs à ses contemporains, menace ceux-ci du même sort s'ils s'obstinent à traiter le prophète Mohamed d'imposteur. La doctrine du Coran ne se donne pas pour une nouveauté, de nombreux versets assurent au contraire qu'elle confirme les messages révélés antérieurs. Le Coran apporte un message dont il est dit : « Et cela se trouve certes dans les écritures des Anciens » (sourate 26, verset 196). Il insiste sur les notions de création, de révélation, de résurrection des morts et de rétribution dans l'au-delà. Les êtres humains seront jugés selon leurs actions. Le désir du bon musulman est que le poids des bonnes œuvres l'emporte sur celui des mauvaises dans la balance du jugement. Cette foi en l'au-delà est profondément ancrée chez les musulmans et s'exprime différemment suivant les contrées. En pays arabe et turc, on trouve fréquemment gravée ou peinte sur les tombes, cette inscription : « Tout se qui se trouve sur la terre périra, mais la face de ton seigneur demeurera, majestueuse et noble » (sourate 55, versets 26, 27).

Les descriptions du dernier jour utilisent de nombreuses images classiques dans la tradition apocalyptique judéo-chrétienne. Le Coran insiste sur les manifestations de la toute puissance cosmique de Dieu ; Dieu est avant tout le créateur et le maître de l'univers, un créateur qui s'est révélé aux êtres humains et à qui ceux-ci parlent avec confiance.

On caractérise parfois l'islam par l'idée de la transcendance divine, pourtant l'immanence est aussi spécifique à l'islam. En effet, il est dit dans le Coran que Dieu est plus proche de l'être humain que sa propre veine jugulaire. Nombreux sont les musulmans qui vivent de l'idée de la proximité de Dieu. Le croyant se soumet de plein gré à la volonté de Dieu, il se remet à lui en toute confiance, signification du terme islam.

La multiplicité de la création

Dieu seul est Un et unique, tout ce qui est autre que lui, c'est-à-dire Sa création, est projeté dans la multiplicité. Mais la miséricorde divine, qui « enveloppe toute chose » (sourate 7, verset 156), fait qu'il n'y a aucune rupture entre ces deux niveaux. Il existe effectivement une dialectique omniprésente, quoique souvent sous-jacente, entre Unicité divine et multiplicité de la création. Dans la première sourate, Dieu se présente comme le Seigneur des mondes « *rabb al-âlamîn* » (sourate 1, verset 2). Les visages de la création sont innombrables parce qu'ils proviennent de Lui et se résorbent en Lui. Maints versets coraniques expriment ce retour/résorption en Dieu des âmes humaines mais aussi des causes de diver-

gence entre elles lors de leur séjour sur terre. Le Coran énonce d'abord un pluralisme cosmique, dans lequel les différents règnes sont liés par une communauté d'adoration : « Les sept cieux, la terre et ceux qui s'y trouvent proclament Sa gloire - Il n'y a rien qui ne célèbre Ses louanges mais vous [les humains] ne percevez pas cette incantation. » (Sourate 17, verset 44).

A l'échelle humaine, le pluralisme se fait ethnique, culturel, linguistique et religieux. « Si ton seigneur l'avait voulu, il aurait fait des êtres humains une communauté unique, mais ils ont encore des différends, sauf ceux auxquels ton seigneur fait miséricorde, c'est même pour cela qu'Il les a créés » (sourate 11, versets 118, 119); « Vous, les êtres humains, Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme. Nous vous avons établis en peuples et en tribus pour que vous vous entre-connaissiez » (sourate 49, verset 13). « Parmi Ses signes, il y a la création des cieux et de la terre, la diversité de vos langues et de vos couleurs » (sourate 30, verset 22).

L'altérité religieuse

Entre les auteurs musulmans qui citent volontiers les versets coraniques d'ouverture aux autres religions et ceux qui s'appuient sur des versets appelant à la rigueur vis-à-vis des non-musulmans, les débats n'ont eu de cesse... De façon schématique, l'avis qui s'impose chez les exégètes, anciens ou modernes, est celui-ci : les textes scripturaux de l'islam consacrent la diversité interreligieuse au sein de la Révélation ; le Coran est la seule Écriture qui, dans sa lettre même, par nature pourrait-on dire, établit l'universalisme de la Révélation.

Ainsi, le Coran présente le pluralisme religieux comme l'expression de la volonté divine : « A chacun de vous Nous avons accordé une loi et une voie. Si Dieu l'avait voulu, il aurait fait de vous une seule communauté, mais Il a voulu vous éprouver par le don qu'Il vous a fait. Cherchez à vous surpasser les uns les autres dans les œuvres de bien. Votre retour à tous se fera vers Dieu ; Il vous éclairera, alors, au sujet de vos différends » (sourate 5, verset 48). Les versets 44 et 46 de la même sourate qualifient la Thora et l'Évangile de « guidance » et de « lumière. »

La miséricorde Divine et le salut ne sont pas réservés aux seuls musulmans : « Certes, ceux qui croient, juifs, chrétiens et sabéens, quiconque croit en Dieu et au jour dernier et pratique le bien, tous auront leur récompense auprès de leur Seigneur, ils ne connaîtront ni crainte, ni affliction. » (Sourate 2, verset 62).

Être musulman signifie donc reconnaître d'autres religions révélées et ne pas restreindre la vérité et le salut aux seuls musulmans. Une plus large perspective n'est-elle pas donnée au salut dans la sourate 2, versets 111-112 ? En effet, ceux-ci stipulent : « Les gens du livre ont dit: N'entreront au Paradis que les juifs ou les chrétiens » exprimant ainsi leurs désirs. Dis-leur d'en donner la preuve s'ils sont sincères. En vérité, quiconque soumet sa face à Dieu en faisant montre de vertu trouvera sa récompense auprès de son Seigneur, et il ne connaîtra ni peur ni affliction. » L'expression « soumettre sa face à Dieu » ne définit aucune confession particulière. Elle décrit une attitude religieuse universelle, comme l'induit également la sourate 2, verset 148 : « Il y a pour chacun une direction vers laquelle il se tourne. Cherchez plutôt à vous surpasser les uns les autres dans les bonnes actions. »

Cette reconnaissance explique en partie l'accueil et la protection accordées aux non-musulmans. Il faut rappeler que les juifs chassés d'Espagne et d'Europe centrale ont trouvé refuge dans des pays musulmans.

Les juifs ainsi que les chrétiens (*dhimmi*) y ont trouvé protection et y ont bénéficié d'un statut particulier permettant d'exercer librement leur cultes et leur rites sans être victimes de persécutions¹.

La liberté de croyance, Pas de contrainte en matière de religion

Le Coran stipule : « Pas de contrainte en matière de religion » (sourate 2, verset 256). D'autres versets confortent cette perspective: « Dis : La vérité vient de votre Seigneur ; y croira qui voudra et la reniera qui voudra » (sourate 18 verset 29) ou encore: « Si ton Seigneur l'avait voulu, tous les habitants de la terre sans exception auraient cru ; voudrais-tu contraindre les gens à devenir croyants? » (sourate 10, verset 99). Mohamed Charfi² faisait remarquer « Avec des paroles divines aussi claires, on aurait pu s'attendre à ce que les ulémas construisent une belle théorie de la liberté de conscience. Il n'en est rien. Au contraire, ils nous ont légué une série de règles attentatoires à la liberté de conscience aussi bien à l'égard des musulmans que des gens du Livre et des autres. » Il ajoute : « Il faut attendre Vatican II pour voir les chrétiens abandonner le principe selon lequel *hors de l'Église point de salut*. » Les musulmans auraient pu les devancer de quatorze siècles puisque le livre sacré ordonne de considérer que tous les déistes et *a fortiori*, les adeptes des religions monothéistes seront à l'abri de toute crainte.³ »

En islam, la liberté humaine est, spirituellement parlant, axiale, puisqu'aucune instance cléricale ne peut interférer dans le rapport direct de l'être humain à Dieu.

Il n'y a pas de clergé. Il n'y a pas de médiateur, ni de médiations entre Dieu et l'être humain. Celui-ci jouit d'un espace intérieur sur lequel personne ne peut empiéter. Chaque individu exerce pour lui, et à sa mesure propre, un magistère comparable, *mutatis mutandis*, à celui qui donne autorité au pape sur les catholiques. L'Absolu se manifeste en l'être humain en toute situation, car « Il [Dieu] est avec vous où que vous soyez » (Sourate 57 verset 4).

¹ Même si parfois ils étaient victimes de discriminations, surtout sur le plan fiscal qui était une création humaine et non coranique. Ce serait une erreur de le considérer partie intégrante de la religion musulmane.

² CHARFI Mohamed, *Islam et liberté*, Paris, Albin Michel, 1998, p.73-74.

³ Ibid, p.74.

Il ressort de cela que dans l'extrême diversité des rapports que les musulmans entretiennent avec leur religion, personne ne peut imposer à autrui sa vision de l'islam. Dans ce sens, certains auteurs ont pu dire que l'islam est profondément laïc puisqu'il refuse tout sacerdoce. En l'absence de clergé, mais au sein tout de même d'une communauté enveloppante, l'individualisation du rapport à Dieu ouvre la voie à des sources plurielles d'autorité religieuse. Les divergences d'opinion religieuse laissent aux fidèles de la latitude dans la conception et la pratique de leur religion et sont d'après le prophète Mohamed, une source de miséricorde.

D'où les principes de liberté et d'égalité spirituelles en islam. Les musulmans établis en Europe vont vers une redécouverte de « l'expérience individuelle » au détriment du « fait communautaire⁴. »

La « nature primordiale pure » de l'être humain et l'absence de péché originel

L'être humain est selon le Coran entièrement contenu dans le projet divin. Il est l'actualisation de la grandeur et de la puissance de Dieu et est investi de la « lieutenance » de Dieu sur terre *khilâfa*.

La « nature primordiale pure » de l'être humain *fitra* a comme conséquence majeure l'absence de péché originel. L'être humain naît consacré à Dieu. Il n'est pas besoin de sacrements administrés de main humaine et qui inscriraient l'individu dans une *ecclesia* particulière. Il n'y a pas de baptême.

Donnée à la naissance, sans autre formalité ni cérémonie à forte charge symbolique comme le baptême, la religion musulmane ne se perd pratiquement jamais. Consacré de façon innée à Dieu, l'être musulman ne devrait pas vivre intérieurement de divorce entre l'esprit et la matière, car celle-ci est pareillement consacrée. Dans la cosmologie traditionnelle, l'être intime du musulman se confond avec la totalité du monde et de la Création. La vision d'un homme bon, né pour faire le bien et condamner le mal se répercute sur l'architecture d'ensemble de la religion et de la vie profane. Le mariage est un contrat et la mort un retour naturel à Dieu.

La faute d'Adam au paradis n'a pas entaché la « nature primordiale pure » de l'être humain et n'a donc pas eu de conséquences sur la vie humaine terrestre. Pourtant, aujourd'hui, on constate de plus en plus une obsession du péché et de « l'interdit » *harâm*, d'où le renversement de la *pudeur* en *pudibonderie*⁵.

Diversité des musulmans

L'islam et les musulmans sont souvent perçus comme constituant un bloc monolithique. Pourtant, c'est une grande diversité qui caractérise les musulmans.

Les différences sont ethniques, linguistiques, de doctrine et de rite, les ordres sont multiples ainsi que les origines culturelles et nationales. Contrairement à une idée répandue, les arabes ne représentent qu'une minorité des musulmans. Les régions plus lointaines géographiquement sont celles majoritaires en populations musulmanes, tels l'Indonésie, l'Inde, la Chine, la Russie et l'Afrique.

Cette diversité se retrouve également dans les différents courants de l'islam, notamment les *shi'ites*, les *khârijites* et les *sunnites*. En effet, la communauté musulmane passa par une très grave crise (656-660). La question de l'exercice de l'autorité réveilla de vieux antagonismes à l'origine de la scission. Les *shi'ites* (« partisans » de Ali) réclamaient le pouvoir pour les descendants issus du prophète par Fatima sa fille et Ali son gendre. Un autre groupe, les *Khârijites*, voulait comme calife le musulman le plus digne, fût-il un esclave noir. Et la masse des *sunnites* (ou gens de la tradition) se décida en faveur d'un calife qui serait choisi dans la tribu de Quraysh, celle du prophète Mohamed, ce qui légitima la prise de pouvoir par le calife Mû'âwiyya et ses successeurs installés à Damas (660-750). Aujourd'hui, les sunnites sont au moins 80% de l'ensemble des musulmans dans le monde. Ils sont les adeptes de la *sunna*, la voie tracée par le prophète. Pour eux, le *hadith* constitue une source importante de législation. Le *hadith* est le témoignage de l'expérience concrète de Mohamed, de tous ses faits et gestes. L'essentiel de la jurisprudence *fiqh* élaborée par les juristes musulmans dans les siècles qui suivirent la naissance de l'islam s'est largement inspiré du *hadith*. L'islam allant en se complexifiant, il fallait mettre au point un dispositif de règles qui puissent être appliquées indépendamment du lieu et de la personne concernés. Le cumul du Coran, du *hadith* et du *fiqh* a donné ce que l'on appelle la *charia*, la « règle commune » dont l'objectif est de codifier l'ensemble des conduites collectives, de même que les comportements et attitudes individuelles en société.

Cela a donné une diversité d'écoles juridiques. Chez les sunnites, les quatre principales sont :

- l'école hanafite, essentiellement en Turquie, en Inde, en Chine.
- l'école mâlikite, implantée en Arabie, en Afrique du Nord, en Afrique occidentale, en haute Égypte, au Soudan;
- l'école shâfi'ite se trouve en basse Égypte, en Syrie, en Arabie du Sud, en Malaisie, en Indonésie, en Afrique orientale.
- l'école hanbalite se trouve en Arabie.

La recherche personnelle libre ou *ijtihâd*, caractérisant le début de l'islam, a été vite limitée. A l'heure actuelle, de nombreuses voix réclament que l'on rouvre « les portes de l'ijtihâd. »

Cette diversité des musulmans est également constatée en Europe :

La communauté musulmane s'y caractérise par une hétérogénéité importante, par des différences ethniques, linguistiques, de doctrine et de rite, par la multiplicité des ordres, et des origines nationales. « En l'absence d'une instance centrale de commandement et de structures hiérarchiques reconnues par tous, c'est une dynamique de rivalité qui prévaut, son ampleur étant à la mesure des enjeux nouveaux, notamment celui de la reconnaissance légitimante. Mais la recherche

⁴ ROY Olivier, *Vers un islam européen*, Paris, Esprit, 1999, p.81.

⁵ GEOFFROY Éric, *L'islam sera spirituel ou ne sera plus*. Paris: Éditions du Seuil, 2009, p.18.

de cette dernière est paradoxale, car elle pose le problème de la représentativité, laquelle - en tant que condition de la légitimation, de l'accès au politique et aux ressources nécessaires à l'action - se trouve au cœur du système européen mais est étrangère au champ religieux de l'islam. »⁶

Ainsi, le vécu musulman se déploie sur des territoires, dans des sociétés et des atmosphères si variés et si contrastés qu'il échappe en définitive à toute approche quantifiante. Les textes scripturaires, même mal compris ou instrumentalisés, restent le socle commun de tous les individus et de tous les peuples se réclamant peu ou prou de l'islam⁷.

L'islam, on le dit souvent, est tout ensemble religion et communauté. Tel il se veut et s'éprouve lui-même. Communauté de foi et de témoignage de foi centrée sur ces piliers de l'islam que sont les actes cultuels mais en même temps communauté de vie et code de vie. Les prières prescrites, l'aumône légale, le jeûne du mois de ramadhan, le pèlerinage à la Mekke sont des obligations individuelles, mais qui revêtent une valeur sociale. Elles sont comme le « blason de l'islam », les rites constitutifs de la communauté musulmane. Elles sont, d'après Louis Massignon, les temps forts d'un « vouloir vivre ensemble » qui s'étendra de proche en proche aux relations familiales, sociales, politiques⁸.

Les commandements

Les musulmans distinguent les obligations qui concernent chaque croyant à titre personnel de celles qui obligent à titre collectif. Il est reconnu une loi morale générale, qui correspond en gros à la partie sociale du décalogue : ne pas tuer, ne pas voler, ne pas commettre d'adultère, ne pas rendre de faux témoignage, et dont les commandements apparaissent à travers les textes coraniques.

En outre, il existe une loi proprement musulmane, les obligations de base étant connues sous le nom des « cinq piliers de l'islam » : La profession de foi *shahâda*, la prière, l'aumône légale, le jeûne de ramadhan et le hajj.

1) La *shahâda*, littéralement « témoignage » mais aussi « attester » consiste à prononcer la formule d'adhésion à l'islam: « Je témoigne *achhadû* qu'il n'y a de Dieu que Dieu et que Mohamed est le messager de Dieu. »

Le fait d'être musulman relève directement d'une volonté individuelle et intime. Dès l'origine, l'accent est mis sur l'adhésion volontaire du croyant. En disant : « Il n'y a de Dieu que Dieu et Mohamed est son prophète », les nouveaux entrants réussissent une adhésion instantanée à l'ensemble de la communauté musulmane.

Elle est dite lors de l'appel à la prière, reprise par les fidèles sous une forme plus étoffée et sans cesse proférée dans la vie courante. Elle est à la base d'invocations répétées au cours du pèlerinage et à l'heure de la mort.

Dans la *shahâda* est employée une phrase négative (le refus d'admettre qu'il y ait d'autres divinités que Dieu). Elle écarte ce qui n'est pas Dieu, mais réserve la question du mystère de Dieu en lui-même, mystère dans lequel elle n'entre pas, que le croyant s'interdit même d'aborder. L'usage de formules simples comporte cependant le risque de faire oublier que même le monothéisme est mystérieux et qu'il y a en Dieu un mystère vivant, inaccessible. Ce témoignage en faveur de l'unicité divine présente pour l'existence un aspect positif et constitue une force dont l'efficacité dépend du point d'application. Cette force aide à refuser la soumission aux autorités qui vont contre le Coran et l'islam. Durant la période coloniale, elle a encouragé les mouvements de résistance culturelle. La même force a aussi animé au sein de l'islam l'action de nombreux mystiques, dont le but suprême était de proclamer et de « vivre » cette vérité qu'il n'y a aucune divinité auprès du Dieu unique et donc d'écarter tous les « faux dieux » que l'être humain peut se créer. D'un simple point de vue sociologique, ce témoignage de la *shahâda* est indispensable à ceux qui veulent entrer dans l'islam. Elle est à ce point caractéristique de l'islam qu'il suffit de la prononcer pour être considéré comme musulman. Une fois le pas franchi, le croyant (sauf dans les pays à discipline rigoriste, qui sont de plus en plus nombreux) est libre d'organiser sa vie et son temps comme il veut, à condition de ne pas choquer les autres, donc de respecter les formes extérieures et de rendre service à la communauté. Il existe ainsi des attitudes très variées à l'intérieur de la communauté musulmane.

2) La prière *salât*, cinq fois par jour, à des moments réglementés, le musulman est appelé à se prosterner devant Dieu, en s'orientant vers la Kaaba à la Mecque. Avant la prière, il est obligatoire de procéder à des ablutions, autant pour se purifier que pour séparer les deux univers, l'univers profane et l'univers sacré.

Le vendredi, les hommes doivent se retrouver à la mosquée pour la prière de midi. Celle-ci a un aspect social important. Elle est présidée par un *imâm*. Celui-ci a fait, en général, des études coraniques même si n'importe quel musulman compétent pourrait diriger la prière, l'islam étant une religion sans sacerdoce. Pour les deux grandes fêtes de l'année, jour des sacrifices⁹ et fin de ramadhan, l'affluence à la prière est énorme, si bien qu'elle est célébrée parfois en pleine rue.

3) L'aumône légale *Zakât* est une obligation sociale.

Chaque musulman doit rétrocéder une part infime de ses biens en faveur des déshérités de son entourage. Cette part dite de purification peut aller également à la mosquée ou à des œuvres pieuses et caritatives. Le Coran rappelle la nécessité de donner une petite partie de ses biens aux pauvres *sadaqa* sans quoi la voie de la piété est obstruée.

⁶ GOKALP Altan, *Islam. Le monde musulman contemporain, Europe occidentale*, in Encyclopédie Universalis, Corpus 13, Paris, 2008, p.66.

⁷ GEOFFROY Éric, *L'islam sera spirituel ou ne sera plus*. Paris: Éditions du Seuil, 2009, p.11.

⁸ GARDET Louis, *Islam, la civilisation islamique-Islam et politique* in Encyclopédia Universalis, Corpus 13, Paris, 2008, p.71, 72.

⁹ Fête de l'*Aid El Idha*, du sacrifice: Le musulman est appelé à se remémorer le sacrifice d'Abraham, appelé à immoler son fils tant espéré pour convaincre Dieu de son amour et de sa soumission. La descente de l'ange Jibril (Gabriel), assortie d'un mouton que le père aimant et obéissant pourra substituer au sacrifice de son propre enfant le sauvera.

4) Le jeûne de ramadhan

L'observance de ramadhan ne signifie pas seulement jeûne individuel. C'est également une manifestation sociale transformant toute la vie publique durant un mois lunaire, le neuvième de l'année *ramadhan*. Obligatoire pour tous ceux qui ont atteint la puberté, le jeûne consiste à ne prendre ni nourriture, ni boisson depuis la fin de la nuit noire jusqu'au coucher du soleil, le tabac comme les relations sexuelles sont interdits pendant ces mêmes heures. Le soir, les interdits cessent. Mois destiné à célébrer la révélation du Coran, ramadhan est aussi le mois où la faim rappelle aux riches ce qu'endurent les pauvres. C'est un mois d'exercice de la volonté, de prières et d'instruction religieuse. Une atmosphère de fêtes, surtout familiales, de visites, de dîners, règne pendant la nuit.

5) Le pèlerinage *hajj* à la Mecque et aux lieux saints couronne la vie de tout fidèle qui reçoit alors le titre de *hajj*. Obligatoire une fois dans la vie pour les adultes qui le peuvent matériellement, le pèlerinage a profondément marqué la communauté musulmane. Il a été l'occasion de brassages de populations, de déplacements de savants, de création de courants commerciaux. Il est rattaché par le Coran et les traditions au souvenir d'Abraham qui aurait bâti la Kaaba. Il constitue un énorme rassemblement annuel (jusqu'à deux millions de personnes) qui fait prendre à chacun conscience de l'importance de la communauté musulmane avec sa diversité de coutumes, ses cultures bigarrées et ses couleurs.

Si la religion musulmane est fondée sur ces cinq piliers, d'après le prophète Mohamed « la foi consiste à faire des choses que ni la main ni la langue ne regrettent plus tard » et « Nul n'est vraiment musulman s'il ne désire pour son prochain ce qu'il désire pour lui-même. »

L'absolu du sacré

Le principe de l'insertion du musulman dans ce monde est bien affirmé. Comment celle-ci se réalise ? Cette question est liée à celle du sacré. Quels sont les domaines sacrés dans lesquels l'activité du musulman est soumise à des normes supérieures intangibles ? Quels sont les domaines profanes où il est libre d'agir à sa guise ? Profondément religieux, l'islam tient le sacré pour une valeur essentielle et absolue. Dieu en est bien entendu la seule source. Comme l'a écrit Asan Saab: « L'islam en un sens est une protestation passionnée contre l'attribution du sacré à tout autre que Dieu.¹⁰ » Ce domaine du sacré s'étendra par participation à la nature qui, étant l'œuvre de Dieu, présente un aspect sacré sans que pour cela l'être humain soit empêché d'agir. La nature est à la fois profane et sacrée. La vie de l'être humain, créée à l'image de Dieu, est sacrée. Ses biens et son bonheur le sont dans certaines limites.

Le Coran, parole de Dieu, ainsi que l'arabe, langue de la révélation, participent du caractère sacré de Dieu, ce qui motive jusqu'à présent, d'une part le refus d'appliquer au Coran les méthodes de critique historique moderne et, d'autre part, une défiance de tout ce qui porterait atteinte à la langue arabe (comme la turquisation de la liturgie vers 1925-1930 ou le développement des dialectes arabes).

En matière de culte, l'islam demeure profondément laïc et même s'il accepte comme un fait sociologique l'existence d'une caste d'hommes de religion, il refuse tout sacerdoce.

Une distinction entre les questions proprement religieuses, les *ibadât*, et celles concernant la communauté, les *muâmalat*, a été faite par les premiers exégètes et docteurs de la loi. Les *ibadât* concernent le monde de la foi, du dogme, du culte. C'est la relation verticale, individuelle et religieuse qui relie le croyant au divin. Les *muâmalat* sont les relations entre croyants. Cependant, un des points qui restent parmi les plus délicats est celui du caractère sacré de la communauté musulmane, dans laquelle seuls entrent les croyants et où l'égalité politique a longtemps été subordonnée à des considérations religieuses. Le problème qu'aura à résoudre l'islam dans les prochaines années sera celui de l'autonomie des valeurs humaines en tant que telles et leur conciliation avec la législation sacrée.

Conclusion

Le vécu musulman n'est pas un ensemble compact, monolithique, insensible aux variations des mentalités comme aux tribulations de l'histoire. L'islam n'est pas figé. Les musulmans ne sont pas amalgamés par une culture, une tradition de façon homogène.

« L'islam est comme une eau claire qui prend la couleur des terrains qu'elle traverse, sans perdre pour autant sa nature originelle.¹¹ »

¹⁰ JOMIER Jacques, *Islam, la religion musulmane, les fondements* in Encyclopédia Universalis, Corpus 13, Paris, 2008, p.16.

¹¹ Citation du sage Hampaté-Bâ.

Ce qui vient à l'esprit, à première vue, chaque fois que l'on évoque le droit musulman ou *Charia*, est l'aspect rituel de ce droit qui se traduit dans des actes de dévotion, ou *'ibâdat*². Or, malgré leur importance capitale et leur signification dans la vie des musulmans, ces actes ne représentent qu'un seul aspect de l'Islam, son aspect spirituel. Un autre aspect important de cette religion monothéiste est d'ordre temporel³.

Les relations du croyant avec Dieu constituent les droits de Dieu, *hukuk Allâh*. Les relations entre croyants constituent les droits de l'homme, *hukuk al-'insân / hukuk al-'abd*, indissociables d'une société donnée, compte tenu de tous les rapports économiques, politiques et culturels qui peuvent exister⁴.

Le droit musulman organise toutes ces relations entre les croyants et leur Créateur et entre les croyants eux-mêmes. Ceci sans négliger les relations qui sont établies entre le souverain et ses ressortissants et entre l'État islamique et les autres États dans l'état de paix et de guerre. Or, le droit musulman comporte un ensemble considérable de règles, de conceptions, de sanctions et de garanties. Il s'agit d'une « théorie de droit complète et indépendante »⁵, concernant la vie individuelle et collective.

Notre étude se divise en deux parties : les sources principales (I) d'une part, et les sources complémentaires (II) du droit musulman, d'autre part.

I. Les sources principales

Ces sources sont celles dont les docteurs musulmans⁶ sont d'accord quant à leur authenticité et stabilité, à savoir :

A. Le Coran

Le Coran se divise en cent quatorze sourates. Quatre-vingt-cinq sourates révélées à Muhammad au cours de douze années, cinq mois et treize jours : la durée de son séjour à La Mecque. Ces sourates, qui sont appelées les *sourates mecquoises*, établissent le dogme musulman. Vingt-neuf sourates révélées à Médine après l'émigration (*hégire*)⁷ du Prophète dans cette ville, appelées les *sourates médinoises*, concernent les rapports entre les musulmans, tracent les règles de la vie sociale et contiennent les dispositions générales du droit (pénal, international, etc.). Ce sont, en un mot, les règles de la Cité musulmane. Il faut préciser qu'il n'y a que cinq cents versets dans le Coran concernant les questions juridiques.

Les sourates du Coran n'étaient pas révélées en une fois, mais quand le besoin s'imposait, à savoir à l'occasion d'un événement particulier. La révélation était faite par versets longs ou courts. Selon les docteurs musulmans cette façon de révéler le Coran raffermait le cœur du Prophète et d'autre part permettait aux compagnons du Prophète d'apprendre par cœur les versets du Coran.⁸ À la fin de sa vie, le Prophète a dicté les codifications actuelles du Coran selon l'ordre de Dieu. Le texte actuel est le résultat du travail de recension effectué sur l'ordre du troisième calife d'Uthmân (576-656).

B. La Sunna ou tradition du Prophète

La *Sunna* « est constituée par toutes les paroles et actes attribués au Prophète. Il s'agit de ses habitudes, de ses règles de conduite, de sa façon de faire ou de ne pas faire, de ses silences à telle ou telle occasion »⁹.

La *Sunna* a joué un grand rôle dans l'interprétation des dispositions du Coran, et du développement des principes et règles décidées par Dieu. Elle a apporté des solutions aux problèmes de la nouvelle communauté musulmane¹⁰. Il reste que sa place est toujours inférieure à celle du Coran dans la hiérarchie des sources du droit musulman.

¹ Président du Center Arabe pour l'Éducation au Droit International Humanitaire et aux Droits Humains, Strasbourg, France. www.acihl.org.

² Nous avons fait référence, pour la transcription des mots arabes, à l'ouvrage de D. SOURDEL et J. SOURDEL-THOMNIE, *Vocabulaire de l'Islam*, Que Sais-Je ? n° 3653, P. U. F., Paris 2002.

³ L'Islam, comme l'a expliqué GARDET, régit « une communauté qui prend en charge en un seul et indissociable élan les relations de chaque croyant avec Dieu, et les relations des croyants les uns avec les autres sur le plan moral, social, politique ». Cf. L. GARDET, *L'Islam. Religion et Communauté*, Descellée de Brouwer, Paris 1967, p. 273. (Ci-après GARDET, *L'Islam*).

⁴ Cf., concernant la distinction entre ces deux catégories de droits et la conception des droits de l'homme en Islam, M. A. AL-MIDANI, *Les apports islamiques au développement du droit international des droits de l'homme*, Thèse d'État en Droit Public, Faculté de Droit et des Sciences Politiques, Université de Strasbourg III, octobre 1987, pp. 15 et s.

⁵ SAVVAS, cité par A. RECHID, « L'Islam et le droit des gens », *Revue des Cours de l'Académie de Droit International de la Haye*, tome 60, 1937, p. 401.

⁶ Nous allons utiliser, dans cette étude, l'expression *docteurs musulmans* pour désigner les juristes, les jurisconsultes, les savants, les *oulémas*, et les *mujtahids* (théologiens-juristes musulmans qualifiés).

⁷ Le lundi 12 (*Rabi' al-'awal*) de l'an 1 de l'hégire, correspondant au 31 mai 622 de l'ère chrétienne, le prophète Muhammad arrivait à Médine quittant ainsi sa ville natale (La Mecque) pour émigrer dans cette ville, marquant ainsi le commencement de l'hégire, donc de l'Islam.

⁸ « Les incrédules disent : 'Si seulement on avait fait descendre sur lui le Coran en une seule fois !' Nous l'avons révélé ainsi, pour que ton cœur en soit raffermi et nous l'avons fait réciter avec soin » (chapitre XXV, verset 32). *Le Coran. Introduction, traduction et notes* par D. MASSON, Paris, Gallimard, 1967.

⁹ N. A. HILMY, « Dimensions des droits de l'homme en Islam », *Bulletin du Centre de Documentation et d'Études Économiques, Juridiques et Sociales*, Le Caire, n° 12, avril 1981, p. 128.

¹⁰ Cf. G. BELLATTI CECCOLI, « La Umma, communauté islamique : approche possibles », *I Tre Anelle - Les Trois Anneaux, revue des trois cultures monothéistes*, n° 3, avril 2002, pp. 30 et s.

Si le Coran possède une valeur authentique et incontestable : « Nous avons fait descendre le Rappel (le Coran) ; nous en sommes les gardiens » (chapitre XV, verset 9). Ce n'est pas le cas pour tous les *hadîth*. Ceci poussait d'ailleurs quelques savants musulmans à consacrer leur vie tout entière à chercher, à vérifier et à regrouper dans des ouvrages les *hadîth* authentiques. Les ouvrages de ces savants sont nombreux, mais les plus célèbres et connus parmi eux sont : Bukhârî (m. 870)¹¹ ; Muslim (m. 875)¹² ; Abû Dâwûd (m. 888) ; Tirmidhî (m. 892).

C. Consensus général, ou *ijmâ'*¹³

La troisième source principale du droit musulman est l'*ijmâ'*, qui a été défini comme étant « le consensus unanime des docteurs musulmans, après la mort du Prophète Muhammad, d'une époque donnée concernant un effet donné »¹⁴.

D'après cette définition, les éléments essentiels de l'*ijmâ'* sont les suivants :

1. - Le consensus doit être un consensus des docteurs musulmans. De ce point de vue, le consensus des masses musulmanes ne peut être considéré comme une *ijmâ'*¹⁵.
2. - Le consensus des docteurs musulmans doit être unanime, ce qui veut dire que s'il y a protestation ou opposition des autres docteurs musulmans concernant un consensus, alors l'*ijmâ'* n'est pas établie.
3. - Les docteurs doivent être des docteurs musulmans.
4. - Le consensus unanime des docteurs musulmans devrait intervenir après la mort du Prophète Muhammad.
5. - Le consensus unanime des docteurs musulmans d'une époque donnée est considéré comme une *ijmâ'* sans avoir besoin de la prouver par d'autres docteurs musulmans de l'époque suivante.

Plusieurs versets du Coran reconnaissent la valeur et la force obligatoire de ce consensus unanime des docteurs musulmans¹⁶. Le Prophète Muhammad approuvait, lui aussi, l'*ijmâ'* en disant : « Ma Communauté ne s'accorde jamais sur l'erreur », ou encore, « Ce que les Musulmans jugent bon, Dieu le juge bon aussi bien »¹⁷.

L'*ijmâ'* est un « consensus vivant »¹⁸. Elle a été pratiquée au cours des différentes époques de l'évolution de la communauté musulmane. Les compagnons du Prophète Muhammad l'ont pratiquée après sa mort. Les Califes musulmans demandaient également l'avis des docteurs musulmans, surtout au premier siècle de l'État musulman¹⁹, ce qui montre le grand rôle de l'*ijmâ'* à l'âge classique de l'Islam²⁰. C'est ainsi que les spécialistes peuvent affirmer que l'*ijmâ'* a donné à l'Islam la souplesse, la possibilité d'évaluer et de s'adapter à chaque époque²¹.

D - Raisonnement déductif, ou *qiyâs*²²

Le *qiyâs* est la quatrième source principale du droit musulman. Il s'appuie sur plusieurs versets coraniques²³. Le *qiyâs* a été ainsi défini : « C'est prendre appui sur une règle préexistante pour en déduire une autre règle, quel que soit le mode particulier de raisonnement logique que l'on emploie, la règle déduite restant, pour ce bien, rattachée à la règle première qui en constitue le fondement »²⁴. Pour comprendre le sens de cette source, sachons qu'en Islam chaque légitimation ou prohibition d'un acte découle d'une cause, d'une raison précise. Ainsi, le rôle du *qiyâs* consiste à comparer la cause ou la raison d'un cas qui ne trouve pas de solution dans les trois sources principales (Coran, Sunna et *ijmâ'*), avec la cause d'un cas dont nous connaissons la solution. Lorsque les deux causes sont les mêmes ou similaires on applique au nouveau cas la solution du cas ancien.

¹¹ Cf. R. STEHLY, *Le Sahîh de Bukhârî. Contribution à l'étude du hadîth*, Université de Lille III, 1994, II tomes.

¹² Ce sont les deux importants recueils de *hadîth*. Cf. H.Y. HANSON, « The Sunna: The Way of the Prophet Muhammad » in *Voices of Islam*. Volume One: *Voice of Tradition*, V. J. CORNELL (Editor), PRAEGER Publishers, West port, Connecticut, London, 2007, p. 133.

¹³ Il faut préciser que l'*ijmâ'* : « est un concept proprement musulman », comme l'a expliqué C. MANSOUR, *L'autorité dans la pensée musulmane. Le concept de l'ijmâ'*, (Consensus) et la problématique de l'autorité, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris 1975, p. 75.

¹⁴ A. R. AL-SABOUNI, *Muhadrat fî al-Chari'a al-islamiyya*, (Cours du droit musulman), Université de Damas. 1972, p. 82. (En langue arabe). (Ci-après, AL-SABOUNI, *Cours*).

¹⁵ A. M. TURKI, « L'ijmâ', ummat al mu'minûn. Entre la doctrine et l'histoire », *Studia Islamica*, tome 59, 1984, p. 63.

¹⁶ « Quant à celui qui se sépare du Prophète après avoir clairement connu la vraie Direction et qui suit un chemin différent de celui des croyants : nous nous détournerons de lui, comme lui-même s'est détourné ; nous le jetterons dans la Géhenne (l'enfer) : quelle détestable fin ! » (Chapitre IV, verset 115).

¹⁷ A. W. KHALLÂF, *Les fondements du droit musulman ('Ilm Ousoul Al-Fiqh)*, traduit de l'arabe par C. DABBAK, A. GODIN et M. L. MAIZA, préfacé par A.-M. TURK, Al-Qalam, Paris 1997, p. 70.

¹⁸ GARDET, *L'Islam*, p. 185.

¹⁹ G. F. HOURANI, «The basis of authority of consensus in sunnite Islam,» *Studia Islamica*, tome 21, 1964, p. 16.

²⁰ G. F. HOURANI, «The basis of authority of consensus in sunnite Islam.» *Studia Islamica*, tome 21, 1964, p. 16.

²¹ C'est l'avis de GOLDZIEHER : « On aura sans doute remarqué, que ce principe de l'*ijmâ'* contient, en germe, la faculté pour l'Islam de se mouvoir librement et d'évaluer ; il offre un correctif opportun à la tyrannie de la lettre morte et de l'autorité personnelle ». Cité par M. DAOUALIBI, *La Jurisprudence dans le Droit Islamique*, Librairie Orientale et Américaine, G.-P. Maisonneuve, Paris 1941, p. 39.

²² Il y a différentes traductions concernant le mot *qiyâs*, qui a été traduit par « le raisonnement analogique » par R. BRUNSCHVIG dans son article : « Valeur et fondement du raisonnement juridique par analogie d'après Al-Gazali », *Studia Islamica*, tome 34, 1972, pp. 57 et s.

Une autre traduction est 'le raisonnement déductif'. Nous avons choisi cette dernière traduction qui a été proposé par J. BERQUE, *Essai sur la méthode juridique maghrébine*, Rabat, 1944, p. 21, et qui a été appuyée par E. TAYANE, « Méthodologie et sources du droit en Islam », *Studia Islamica*, tome 10, 1959, p. 82.

²³ « Ô vous qui croyez ! Obéissez à Dieu ! Obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité. Portez vos différends devant Dieu et devant le Prophète ». (Chapitre IV, verset 59).

²⁴ TAYANE, op. cit., p. 83.

II. Les sources complémentaires du droit musulman

Elles sont quatre, à savoir :

A. L'opinion ou l'effort personnel, *ijtihâd*

L'*ijtihâd* est la première source complémentaire du droit musulman. Elle a été pratiquée par les différentes écoles de *fiqh*²⁵ entre le début du deuxième siècle et la première moitié du quatrième siècle de l'hégire. Et, il y a les écoles sunnites, et les écoles *chi'ites* du *fiqh*.

1. **Écoles sunnites** : Les plus importants et les plus connus de ces écoles sont les écoles :

- a. Hanafite.
- b. Malikite.
- c. Chafiaite.
- d. Hanbalite²⁶.

a. **L'école hanafite**²⁷. L'Imâm *Abû hanîfa* (80-150/699-767) a fondé cette école, en Irak, au II^{ème} siècle de l'hégire.

L'école *hanafite* s'appuie sur l'opinion personnelle ou *ra'y* pour donner les réponses aux différentes questions. Ce qui distingue le *fiqh* d'*Abû hanîfa*²⁸ parmi d'autres, est la liberté religieuse totale en ce qui concerne spécialement les non-musulmans²⁹.

L'Imâm, *Abû hanîfa* n'a pas laissé un ouvrage de *fiqh* ; c'est à ces disciples et élèves que nous devons d'importants travaux concernant les principes et les règles du rite *hanafite*. Les plus connus d'entre eux sont :

- *Abû Yusuf* (112-182/780-798). Son ouvrage célèbre est le *Kitâb al-Kharâj*³⁰ qui traite de l'organisation financière dans l'État musulman.

- *Al-Shaybani Muhammad b. al-Hassan* (132-189/749-804)³¹, à qui revient le mérite d'exposer le rite *hanafite*. Les ouvrages célèbres de *Al-Shaybani* sont : *Kitâb al-Gâmi' al-Kabîr*, *Kitâb al-Athâr* et *al-Siyar al-Kâbir*³². Ce dernier ouvrage traite des règles applicables aux traités et aux prisonniers de guerre. Ainsi, l'école *hanafite* est riche en ouvrages exposant l'organisation de l'État musulman et les règles des relations internationales.

b. **L'école malikite**. L'Imâm *Mâlik b. Anas* (93-179/711-795) a fondé cette école à Médine. L'ouvrage le plus célèbre de l'Imâm *Malik* est *Al-Muwatta'*, qui est un ouvrage de *fiqh* et *hadith* en même temps. L'école *malikite* distingue par l'acceptation de l'*ijmâ'* des gens de Médine sans que ces règles soient nécessairement prouvées par le reste des docteurs musulmans. Par contre, pour les autres écoles il faut l'*ijmâ'* de tous les docteurs musulmans d'une époque donnée concernant un effet donné, et pas seulement des gens de Médine. L'Imâm *Malik* s'est appuyé, d'autre part, sur l'opinion personnelle. Ceci permet de créer des sources complémentaires du droit musulman comme *al-Maslaha* et *al-Istihsân*.

c. **L'école Chafi'ite**. L'Imâm *al-Chafi'i*, né à Gaza en 150 h. et mort en Egypte en 204 h. (767-819), a fondé cette école.

d. Cet Imâm n'accepte pas *al-Istihsân* comme source du droit musulman et refuse, comme source du droit musulman, l'*ijmâ'* des gens de Médine dans la mesure où elle ne correspond pas à l'*ijmâ'* des autres docteurs musulmans. L'Imâm *al-Chafi'i* a exposé son rite dans son célèbre ouvrage *Kitâb al-'ulm*.

Il revient à l'Imâm *al-Chafi'i* le mérite d'avoir élaboré la science des *Usûl al-fiqh*³³, ou la méthode du raisonnement juridique en exposant les règles de cette science dans son ouvrage *al-Risâla*³⁴.

²⁵ Le *fiqh* créait les règles juridiques déduites par les docteurs musulmans du Coran et de la Sunna. Cf. A. CHARAF EL-DINE, « Droit musulman et doctrine islamique », *Bulletin du Centre de Documentation et d'Études Économiques, Juridiques et Sociales*, Le Caire, n° 7, mars 1978, p. 44.

²⁶ Il y avait d'autres écoles ou rites moins connus parce qu'ils manquaient de disciples et élèves pour interpréter leurs principes, pour commenter leurs règles et pour les transmettre par écrit. Exemple : le rite *awza'i*.

²⁷ Nous avons classé les rites compte tenu de leur apparition historique.

²⁸ *Abû Hanîfa* a défini le *fiqh* comme étant « la connaissance que l'homme a de ce qui est pour lui et de ce qui est contre lui ». C'est-à-dire « la connaissance des récompenses et des peines spirituelles ». Cf. B. FILLION, « La spécificité du droit musulman », in *L'enseignement du droit musulman*, sous la direction de M. FLORY et J.-R. HENRY, éditions du CNRS, Paris 1989, p. 93.

²⁹ M. ABOU ZAHRA, *Al-'alakat al-dawallyya fi al-Islâm* (Les relations internationales en Islam), Al-Dar al-Kawmiyya Ltiba'h wa al-nashr, Le Caire 1964, p. 71. (En langue arabe).

³⁰ Cet ouvrage a été traduit en français par E. FAGNAN et publié sous le titre *Le Livre de l'impôt foncier*, Librairie Orientaliste, Paris 1921.

³¹ Cf. H. SBAT, *Al-Shaybânî, Abû 'Abd Allâh Muhammad b. al-Hassan (748-805), sa vie et son rôle dans le développement de la jurisprudence islamique*, thèse de Doctorat, Université Marc Bloch, mai 2002.

³² Ibid., pp. 108 et s.

³³ Cf. KHALLÂF, *Les fondements du droit musulman ('Ilm Ousoul Al-Fiqh)*, op. cit.

³⁴ G. EL-MAKDISI, "The juridical theology of shafi'i – Origins and signification of Usul al Fiqh", *Studia Islamica*, tome 59, 1984, pp. 5 et s.

d. L'école hanbalite. L'Imâm *Ahmad b. Hanbal* (164-227/780-841) a fondé cette école en Irak.

En plus des quatre sources principales, l'Imâm *Ahmad* s'est appuyé sur ce qu'a dit un compagnon du Prophète pour donner une réponse à une question dont les solutions manquent dans les principales sources du droit musulman.

Il a laissé plusieurs ouvrages dont le plus célèbre est *al-Musnad*, qui regroupe plus de quarante mille *hadîth* du Prophète Muhammad.

2. Les écoles chi'ites. Il y a trois branches de la doctrine *chi'ite*:

Les *Chi'ites* sont les partisans du quatrième Calife Ali Ibn Abi Tâlb, le cousin de Prophète Muhammad et son gendre et qui régna de 656-661 de l'hégire.

Pour les *Chi'ites*, il y a quelques différences concernant les sources de droit musulman. Ainsi, si le Coran est authentique, à leurs yeux, comme source principale de droit musulman, et comme ce fut le cas pour les rites *Sunnites*, les *Chi'ites* ont leurs commentaires concernant les versets du Coran.

D'autre part, les *Chi'ites* n'acceptent pas tous les *hadîth* du Prophète Muhammad comme *hadîth* sûrs et authentiques. Ainsi, ils n'acceptent que les *hadîth* reportés et dits par leurs *Imams* ou par la fille du Prophète Fâtima, et les membres de sa famille.

Enfin, les *Chi'ites* n'acceptent pas le consensus général *Idjma'*, comme source du droit musulman et quelques *Chi'ites* n'acceptent pas non plus le raisonnement analogique *Qiyas*. Par contre, leurs *Imams* pratiquent largement l'*Idjtihad* à travers les siècles.

Tel que nous le connaissons aujourd'hui, l'*ijtihâd* est le fruit des réflexions des disciples des différentes écoles. Leurs travaux ont enrichi, expliqué et analysé l'*ijtihâd* de ces écoles. Il s'ensuit que l'*ijtihâd*, comme source complémentaire du droit musulman, est l'œuvre de plusieurs docteurs musulmans chacun d'eux étant fidèle à son école et à son Imâm.

Mais à la fin du quatrième siècle et au début du cinquième siècle de l'hégire, c'est-à-dire à la fin du dixième siècle et au début de l'onzième siècle du calendrier chrétien, le monde musulman a connu de grands docteurs musulmans qui hésitaient à donner leur avis *ijtihâd* bien qu'ils étaient capables et bien placés pour le faire³⁵. Le résultat en est que pour les musulmans la porte de l'*ijtihâd* est fermée, les docteurs musulmans ayant cessé de donner leurs opinions personnelles. Dès lors, un autre problème s'est posé, celui du *taklîd* : ce qui signifie l'adoption de l'*ijtihâd* d'une école et son application dans la vie pratique, notamment comme réponse à différentes questions. En même temps, le *taklîd* présente aussi un aspect négatif : « C'est la résistance de l'idéologie à reconnaître la réalité, sa suprématie par rapport à la réalité »³⁶.

Quant à nous, nous rejoignons ceux qui disent que la porte de l'*ijtihâd* n'est pas fermée et n'a jamais été fermée car l'*ijtihâd* a joué et jouera un grand rôle dans la vie de la communauté musulmane. Le Prophète Muhammad a promis une double récompense à celui qui a donné ses opinions personnelles et a abouti à une solution juste, et une simple récompense à celui dont les opinions n'ont pas abouti à cette solution juste³⁷.

Si certains docteurs musulmans ont hésité à donner leur opinion personnelle, ils étaient libres d'agir ainsi mais tant qu'il y a, ou y aura, des docteurs musulmans capables, qualifiés et se confirmant aux conditions, leurs *ijtihâd* peuvent jouer leur rôle pour trouver les solutions aux nouveaux problèmes de notre siècle et des siècles à venir. Cela sans mettre en cause l'*ijtihâd* des différentes écoles ou la rejeter en bloc. En effet, l'*ijtihâd* a joué son rôle et contribué à donner des solutions, et il peut contribuer en plus à fournir des réponses, mais on ne peut pas se limiter à cet *ijtihâd* (ancien), surtout face aux questions et problèmes que pose notre époque et qui ont besoin de réponses et de solutions précises et rapides.

B - Trouver le bien, *al-Istihsân*

Al-Istihsân est une source complémentaire approuvée par les écoles *hanafite*, *malikite* et *hanbalite*. Par contre l'Imâm *al-Chafî'i* n'acceptait pas cette source en disant : « Qui pratique l'*istihsân* est comme celui qui légifère »³⁸.

³⁵ AL-SABOUNI, *Cours*, pp. 260-264.

³⁶ MANSOUR, op. cit. p. 96.

³⁷ L. GARDET, *La Cité Musulmane. Vie sociale et politique*, Librairie Philosophique J. Vrin, Paris 1954, p. 131.

³⁸ AL-SABOUNI, *Cours*, p. 109.

Les trois premières écoles sunnites proposaient différentes définitions d'*al-istihsân*, que l'on peut définir comme : « La renonciation au jugement pratiqué par raisonnement déductif *qiyâs*, à cause d'une exagération dans ce jugement, pour appliquer un autre jugement équitable »³⁹.

Il y a différentes sortes d'*al-istihsân*, comme :

1. *Al-istihsân* attribué à la nécessité. Il a pour but d'autoriser, grâce aux interprétations rationnelles, des solutions ou des règles qui sont contraires aux règles impératives qui ont été affirmées par les sources principales⁴⁰. Ainsi, en cas de nécessité un médecin peut examiner une femme même si un homme, d'après les règles du droit musulman, ne doit pas regarder le corps d'une femme étrangère.

2. *Al-istihsân* attribué à la coutume. Dans ce cas la coutume sert à justifier ou pardonner ce qui a été considéré par les autres sources comme une faute ou un péché. Ainsi, si quelqu'un a juré : « Je ne mangerai jamais de viande », et mange du poisson, la question se pose de savoir s'il a commis un péché. Le Coran assimile le poisson à la viande⁴¹, mais d'après les coutumes le mot « viande » ne concerne pas le poisson. Ainsi, en vertu de cet *istihsân*, cet homme n'a pas péché.

C. L'intérêt général, *masalha*

Cette source est : « un jugement concernant un cas, qui ne trouve pas de solution dans les sources principales, en prenant en considération un intérêt général »⁴². D'après les docteurs musulmans les biens ou les intérêts généraux sont ceux qui protègent :

1. L'intérêt concernant la religion. Ceci signifie la liberté de croyance car « Pas de contrainte en religion ! La voie droite se distingue de l'erreur » (chapitre II, verset 256).
2. L'intérêt concernant l'âme, à savoir l'être humain. Ceci signifie l'interdiction de tout ce qui peut la menacer, comme l'homicide volontaire.
3. L'intérêt concernant la raison. Il s'agit de la prohibition de ce qui rend la raison incapable ou qui peut la paralyser, comme les boissons alcoolisées.
4. L'intérêt concernant la lignée. Il conduit à la prohibition de l'adultère.
5. L'intérêt concernant la propriété. Il implique qu'il faut utiliser l'argent d'une façon légale.

D. La coutume

On recourt à la coutume, enfin, pour trouver la solution voulue. La coutume, comme source complémentaire, est la pratique d'une société donnée à une époque donnée. Mais la coutume ne doit pas être en contradiction avec les autres sources principales ou complémentaires, ou encore contraire à un contrat.

Il y a d'autres sources complémentaires moins importantes, comme la présomption de continuité *al-istishâb*, les lois des peuples monothéistes *char' man qablanâ*, ou l'opinion du compagnon *madhab as-sahâbî*⁴³.

Nous avons examiné les différentes sources du droit musulman d'après les doctrines sunnites et *chi'ite*. Le Coran et la Sunna restent les deux véritables sources fondamentales de ce droit, et les autres sources - qui sont pour quelques auteurs des sources dérivées⁴⁴, ce qui n'est pas toujours juste et exacte⁴⁵ - se basent sur elles dans tous les cas.

Les sources du droit musulman sont en mutation permanente pour répondre aux besoins de chaque époque et les défis de différents siècles. Et l'*ijtihad* peut jouer un rôle important dans la vie des musulmans d'aujourd'hui à condition de trouver les hommes qualifiés et d'esprit ouvert, capables d'exploiter la richesse de ce droit.

³⁹ AL-SABOUNI, *Cours*, p. 109.

⁴⁰ TAYAN, *op. cit.* p. 85.

⁴¹ « C'est lui qui a mis la mer à votre service pour que vous en retiriez une chair fraîche et les bijoux dont vous vous parez », *Le Coran* (chapitre XVI, verset 14).

⁴² AL-SABOUNI, *Cours*, p. 110.

⁴³ KHALLÂF, *op. cit.*, pp. 131 et s.

⁴⁴ Cf. F. P. BLANC, *Le droit musulman*, collection « Connaissance du droit », Dalloz, Paris 1995, pp. 14 et s.

⁴⁵ Pour cela nous avons distingué entre les sources principales et les sources complémentaires, qui peuvent être considérées comme sources « dérivées ».

Le Bouddhisme est-il une religion ?

Michel Aguilar

« Je suis capable d'entrer dans d'autres systèmes d'expressions
en les comprenant d'abord comme variantes du mien,
puis en me laissant habiter par eux
au point de penser le mien comme variante de ceux-là. » Merleau Ponty

Nombre d'Occidentaux pratiquants le bouddhisme ont parcouru ce chemin : élevés dans la culture judéo-chrétienne, ils se sont tournés vers la religiosité non-théiste du bouddhisme.

Le bouddhisme est-il une religion ? Question mille fois travaillée et retravaillée, qui revient avec vigueur au centre de nombreuses discussions. Nul étonnement de cette récurrence, car après vingt siècles de tradition abrahamique, il faut du temps, sur nos terres d'Occident, pour imaginer qu'une spiritualité non-théiste puisse avoir le statut d'une religion.¹ Le vivre ensemble des spiritualités dans l'espace européen devrait pourtant amener les acteurs dans le domaine de l'interculturalité à bien saisir l'apport atypique et substantiel du bouddhisme au débat.

Pourquoi voudrait-on savoir si le bouddhisme est, oui ou non, une religion ? Celle de maintenir des catégories solides et rassurantes ? Mais ces catégories sont-elles aussi solides qu'on le pense ? Cyrille Javary dans *Les trois sagesse chinoises* (Albin Michel juin 2010), écrit en page 13 à propos de la civilisation chinoise : « Aucun idéogramme, en chinois classique, ne correspond à l'idée occidentale de religion. » Cette remarque est valable pour bon nombre de langues asiatiques. Le concept occidental de religion n'endosse donc pas une signification universelle. L'Occident judéo-chrétien veut limiter le concept de religion au service à un dieu créateur et rédempteur et à une foi en un texte révélé.

Dans le bouddhisme, il n'y a ni dieu, ni rédempteur, ni dogme, ni texte révélé. Par contre, le dialogue avec la science reste tout à fait ouvert dans le cas du bouddhisme : ainsi, certains principes (entre autres sur le fonctionnement de l'esprit et sur l'appréhension de la réalité), enseignés il y a deux mille cinq cents ans par le Bouddha historique sont aujourd'hui, confirmés par des recherches scientifiques.

Pour sa part, Gabriel Nissim a présenté lors du colloque consacré à 'la cohésion sociale dans une Europe multiculturelle', en octobre 2007, la fragilité de la définition d'une religion. En effet, de quel modèle est-on héritier ? Considère-t-on le protestantisme comme une religion avant et/ou après l'Edit de Nantes ?

Le bouddhisme en tant que doctrine non dualiste, ne s'intéresse pas trop à la question de savoir s'il est ou non une religion, une philosophie, un art de vivre ou une science de l'esprit. Les conseils du Bouddha sont là avant tout pour remédier à la souffrance et aux causes de la souffrance. Cependant, tenant compte du contexte sociologique occidental, il convient de recenser les critères permettant d'appliquer le label de 'religion'.

- Le bouddhisme expose une transcendance à la souffrance ponctuelle et existentielle et propose dans ce sens une voie de salut.
- Le bouddhisme se caractérise, dans certaines de ses traditions, par une foi, des rites et des cultes.
- Ces pratiques et rituels bouddhistes sont codifiés.
- Le bouddhisme guérit la violence, trop souvent présentée, d'ailleurs, comme inhérente à la nature humaine.
- Le bouddhisme donne un sens profondément moral, basé sur une vision altruiste, à la vie.
- Après bientôt deux mille six cents ans de transmission ininterrompue de maître à disciple, la voie du Bouddha a démontré dans le courant de son histoire, qui l'a amené dans de nombreux pays du continent asiatique et maintenant récemment en Europe et aux Etats-Unis, sa puissance spirituelle et l'universalité de son approche.
- Le bouddhisme, comme tout autre mouvement convictionnel ouvert et non-violent, est un sérieux facteur de cohésion sociale. Les accords conclus par les autorités publiques de la plupart des pays européens avec les Unions Nationales Bouddhiques sont le signe d'une reconnaissance.
- Comme toute autre religion, le bouddhisme crée, en France, des associations culturelles sous la protection de la loi de 1905.

Les critères qui différencient le bouddhisme des religions occidentales historiques :

- Le Bouddha n'est pas un (fils de) dieu, mais un guide.
- La philosophie bouddhiste n'est pas dogmatique.
- Dans le bouddhisme, il n'y a ni dieu, ni rédempteur, ni création.
- Il n'y a pas non plus de sacrifice. La question du bien et du mal s'aborde de manière non-normative.

¹ Voir aussi la définition d'une religion p. 12.

En conclusion,

Par de-là les aléas historiques et les injonctions à la mode, la doctrine bouddhiste fonde le salut des êtres sur la mise en œuvre de valeurs universelles comme la non-violence, la compassion, la probité, l'esprit critique et l'humanisme.

Les critères de transcendance, de salut, de tolérance signent la cohérence d'une voie spirituelle que l'on dénomme à bon droit, et ceci entre d'autres dénominations, 'une religion' aussi longtemps que d'autres termes, tant en Asie qu'en Occident, manquent.

Un groupe de travail qui se compose des représentants des OING représente une expertise particulière. Les OING apportent des connaissances et des expertises enracinées dans la société civile. Leurs activités sont contiguës avec la mission du Conseil de l'Europe et leur statut participatif est valorisé. Il s'ensuit que l'expertise des représentants des OING n'est pas essentiellement théologique. De plus, il n'y a que deux OING religieuses - elles sont la Conférence des églises européennes (CEC) et l'Union Bouddhiste européenne (EBU). La CEC regroupe plus de 120 églises Protestantes, anglicanes et orthodoxes de l'Europe tandis que l'EBU représente les courants Bouddhistes implantés en Europe. L'église Catholique et Romaine est représentée par un Observateur permanent mais elle ne se représente pas à la Conférence des OING.

Compte tenu de ces exceptions et de l'argument que les églises avec leurs systèmes paroissiaux sont bien placées pour connaître les exigences de la société civile, la contribution des OING n'est ni strictement religieuse ni devrait-elle être religieuse. On dit parfois que certaines OING sont « d'inspiration chrétienne, » mais leur rôle est plutôt humanitaire que religieux. En ce sens le travail pour le bien-être de la société serait un intérêt partagé avec le Conseil de l'Europe, avec lequel la coopération est excellente. Néanmoins on n'attend pas de notre groupe que nous fassions un maître d'œuvre de théologie, tandis que nous avons vu que la définition de la dimension religieuse du dialogue interculturel est « à débattre. » A la fois la plupart des contributions, dont le niveau est impressionnant, étaient offertes par les participants qui se sont présentés par raison de leurs intérêts personnels. Nous avons également invité certains spécialistes, avec une connaissance du Conseil de l'Europe, à contribuer pour expliquer la théologie d'un système religieux.

Toutefois ce rapport ne devrait pas être une esquisse des doctrines ou des pratiques de certaines religions, dont le Christianisme, le Bouddhisme, l'Islam et le Judaïsme, car un rapport quadri-confessionnel ne s'accorderait ni avec la neutralité religieuse du Conseil de l'Europe ni avec la pluralité des convictions au sein de la société actuelle. L'histoire récente des relations du Conseil de l'Europe avec les religions est intéressante. Le rapport comprend certains documents qui racontent les rencontres connexes avec des questions religieuses, en particulier des réunions qui se sont tenues à partir de l'an 2000. Ces documents expliquent le contexte de l'intérêt à la dimension religieuse et l'évolution du débat, par exemple la remarque que la religion ne doit pas être qu'une affaire privée (Nizhny Novgorod 2003). La conclusion préliminaire serait que la dimension religieuse n'est pas conflictuelle en tant que telle, qu'on doit s'intéresser à l'autre, mais que certaines religions s'excluent mutuellement.

Que ce soit aussi simple !

Un aspect fondamental du problème est identifié par Michel Aguilar qui mentionne la vérité et la réalité. Son interprétation du mot « vérité » a l'air d'être ironique, mais l'ironie éclaire des aspects fondamentaux du Bouddhisme par rapport aux religions abrahamiques. Le problème, que Michel Aguila voit juste, est déjà connu dans un autre contexte et avec un autre vocabulaire. Dans les années soixante-dix nous étions conscients des difficultés d'une sensibilisation au Christianisme en Angleterre. En 1944 le Ministre de l'Education, R.A. Butler avait introduit un acte sur l'éducation dans la Chambre des communes (le parlement britannique). C'était évident que la guerre serait gagnée et les idéalistes préparaient « un meilleur monde » pour l'après-guerre. L'instruction religieuse (sic) serait obligatoire (avec le droit parental de renoncer bien entendu). Le système était compliqué avec des provisions confessionnelles, qui ne nous concernent pas, mais on prévoyait des cours interconfessionnels du Christianisme (une matière partagée ou agréée), des cours confessionnels (en particulier pour les Catholiques et pour les Anglicans dans les écoles dont la propriétaire était l'église), et une provision juive compte tenu de la présence des juifs en Angleterre depuis des siècles ainsi que des souffrances des Juifs et la barbarie nazie.

Cette instruction religieuse, dite également *scripture* (les écritures), n'était ni intéressante ni prise au sérieux. Trente ans après la guerre on était conscient de l'évolution de la société, de la présence de l'Islam, de l'Hindouisme etc. ... mais également d'une certaine connaissance de l'importance de la religion pour nos concitoyens. Dans une société pluri-culturelle l'instruction n'était plus appropriée mais une connaissance des traditions religieuses et de leur influence historique et culturelle de la part des jeunes serait souhaitable. En préparant un recueil d'articles *Theology at 16+* nous avons constaté que les adolescents qui devenaient adultes s'interrogeaient par rapport à la justice divine (étant donné la possibilité de l'existence de Dieu). La souffrance, le mal, la maladie n'étaient pas compatibles avec l'amour de Dieu affirmé (ou avoué), c'est-à-dire par la vérité implicitement définie par Michel Aguila.

Nous pensons que le point de départ d'un examen profond de la religion ne serait pas l'apprentissage du système religieux mais plutôt l'expérience vécue avec la possibilité d'y ajouter l'expérience spirituelle. Comment résoudre le décalage de l'amour de Dieu et la souffrance de sa création ? Pourrait-on toujours croire en Dieu absent et capricieux qui ne jugeait pas les mérites des êtres humains etc. ? Commencer avec la réalité n'affirme nécessairement pas la vérité transmise. En revanche nous avons déjà mentionné les arguments pour l'existence de Dieu dont la non-existence n'est pas susceptible de la preuve. Dans le contexte de la pluralité européenne aucune religion ne monopolise la vérité et nous devrions également offrir une place à la table pour des personnes dont les convictions seraient non religieuses. En revanche nous découvrîmes que l'incertitude de la réalité conduisit les jeunes à s'intéresser à la religion dont les vérités n'étaient pas convaincantes.

Le Livre Blanc sur le dialogue interculturel encourage le dialogue religieux. Il n'y a pas de dialogue sans qu'il y ait des participants sérieux qui s'intéressent à la religion et les questions connexes, en ce cas des questions culturelles. Connaître la religion en général avec l'option d'être ou de ne pas être adhérent d'une tradition quelconque serait un aspect incontournable de la dimension religieuse. Ignorer ou ne pas prendre au sérieux les convictions de l'autre c'est éviter la rencontre et le dialogue dans l'espace neutre d'une société libre qui respecte les convictions de l'autre. En principe la laïcité française garantit cet espace neutre. Les religions s'organisent comme bon leur semble. En outre les théologiens des religions abrahamiques décrivent le raisonnement biblique (celui des écritures). On ne doit pas égarer la révélation. Pourtant, l'enseignement des faits révélés est difficile. Par exemple, dans la tradition chrétienne, la catéchèse enseigne les conclusions mais l'explication des étapes de développement des doctrines est loin d'être universelle.

D'un point de vue philosophique on décrit les méthodes déductive et inductive. La première s'appuie sur la pertinence et l'application d'une tradition, en ce cas d'une tradition religieuse, quelle que soit la religion. Les vérités révélées, par exemple dans les écritures, mais également certains aspects des traditions, s'appliquent à la vie quotidienne en général, interprétée au sein de la religion. Par exemple, en Angleterre, lors d'un procès juridique, les témoins doivent prêter serment en tenant la Bible dans la main droite. Les non-croyants peuvent prêter serment non religieux et sans Bible (*affirm*), dont la force juridique est identique. Parfois les Chrétiens, parmi eux des prêtres de l'église anglicane, choisissent le non-religieux en citant Mathieu 5 : 33-37

33. Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne te parjureras point, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de ce que tu as déclaré par serment. 34. Mais moi, je vous dis de ne jurer aucunement, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu ; 35. ni par la terre, parce que c'est son marchepied ; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi. 36. Ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne peux rendre blanc ou noir un seul cheveu. 37. Que votre parole soit oui, oui, non, non ; ce qu'on y ajoute vient du malin.

Cette question aborde les recommandations des rapports de l'Assemblée Parlementaire ainsi que celle du livre blanc. On propose qu'on enseigne les faits religieux comme aspect de la scolarité. En français on remarque le problème sémantique des faits et du fait. Régis Debray propose qu'on fasse un enseignement du fait religieux car il faut familiariser les jeunes au fait religieux, à ses aspects culturels et historiques afin qu'ils puissent comprendre la culture (en ce cas la culture française). En français le fait n'est pas exactement les faits au singulier. Dans la contribution de Michel Aguilar les faits pourraient constituer « la vérité, » c'est à dire la révélation scripturale et/ou le contenu reçu et transmis d'une tradition religieuse quelconque. On pourrait enseigner les faits religieux pour comprendre sa propre religion ainsi que celles des autres ; mais comprendre n'implique pas nécessairement qu'on prenne la tradition au sérieux ni qu'on la croie non plus. Le fait se dit de la totalité de la religion (avec sa diversité et son envergure) ou au moins la totalité de la religion qu'on étudie, y incluse l'appartenance, l'expérience, etc. déjà mentionnées.

Compte tenu de la pluralité de la société européenne actuelle le point de départ d'une réflexion inductive doit être une société interconvictionnelle dont l'ambiance engage la diversité des convictions religieuses et non religieuses. Par rapport à cette diversité la sauvegarde de l'expression de « la réalité » serait les valeurs dites universelles, en particulier celles des droits de l'homme. Nous avons vu, par exemple dans une contribution juive, que les traditions religieuses et les droits de l'homme sont proches. En outre les rencontres annuelles sur la dimension religieuse comporte une présomption implicite que les religions engagées soutiennent les droits de l'homme. Le respect de l'individu nécessite la liberté de conscience exprimée par le philosophe Chrétien Thomas Aquin par exemple. Dans le contexte de l'interconviction, cette liberté est primordiale comme les droits de l'homme sont primordiaux. On n'impose pas la conviction car the point de départ serait la réalité mais les convictions religieuses ne sont pas universelles bien que des valeurs nombreuses soient partagées par les religieux et les non-religieux.

La présomption serait qu'aucune religion monopolise la vérité (ni un système convictionnel non plus). Toutefois, on pourrait considérer que les vérités de tel ou tel système étaient plus proche de la réalité, c'est-à-dire les choses qui sont comme elles sont, et qu'on serait content (peut-être chez lui culturellement) en appartenant à une communauté religieuse - ou non-religieuse (bien que le rapport s'agisse de la dimension religieuse). La conséquence serait la tolérance et l'intérêt à l'autre mais elle comporte une acceptation de la complexité sinon de la nature provisionnelle d'une prise de position qui développe du vivant de chaque être humain.

DIMENSION RELIGIEUSE DU DIALOGUE INTERCULTUREL

Michel Aguilar

Contribution pour le compte de l'European Buddhist Union

Un point de vue bouddhiste sur la dimension religieuse du dialogue interculturel.

Sommaire :

Pourquoi la question est-elle posée ?

Point de départ de la réflexion.

Les sages, une voie plus propice au dialogue interculturel ?

Conclusion.

Pourquoi la question est-elle posée ?

En pleine disparition de la société vicinale (passage de la vie villageoise avec les contraintes de proximité à la société de masse précarisante et aux réseaux disjoints)¹ et tandis que prend fin du deuxième conflit mondial, des cohortes de travailleurs immigrés furent appelés à contribuer à l'effort de reconstruction de l'Europe. En quelques années cruciales, les circulations de populations originaires du Sud s'amplifièrent. L'ambiguïté entre les espoirs des immigrés de rester en Europe et l'idée implicite des gouvernants que ceux-là retourneraient d'où ils venaient², fait bientôt naître une revendication d'installation définitive puis, de liberté de conscience, laquelle débouche ensuite sur la demande insistante que soit donnée à l'islam la place qui revient à une religion désormais très implantée dans l'Europe judéo-chrétienne. Les maladresses des pouvoirs publics, des musulmans, des autres religions, des médias et de l'opinion publique ont créé, par raidissements successifs, une supposée compétition entre les religions fragilisant la laïcité.

Bien que prenant largement leur source au cœur du siècle dernier, il serait cependant insatisfaisant, voire simpliste, d'imputer toutes les tensions intercommunautaires actuelles aux seules conséquences des mouvements liés à l'immédiat après-guerre et à la décolonisation, les problèmes de large envergure ont toujours des composantes complexes. Au cours des trente dernières années, la société européenne a entamé un profond métissage qui va augmentant. C'est un fait. D'aucuns s'en offusquent jusqu'à développer des thèses et des comportements xénophobes, d'autres y voient une source d'enrichissements mutuels. Le temps passant, les premiers migrants installés en Europe et leurs descendants, développent parfois la même xénophobie à l'endroit des plus récemment arrivés. Bref, les cultures du monde se côtoient en Europe, parfois se mêlent, d'autres fois se toisent et s'affrontent.

Les médias de masse tendent à s'attarder sur les révoltes des déshérités ghettoïsés et sur des comportements religieux, *a priori* choquants, dans nos sociétés aux mœurs polies par presque vingt siècles de chrétienté. Ces témoignages médiatiques laissent croire d'une part qu'il n'y ait qu'un pas facile à franchir pour établir un lien direct entre violence et religions non chrétiennes, d'autre part, que les religions constituent un marqueur de choix pour attester de différences culturelles supposées irréconciliables.

Ainsi éclairé, le fait religieux contemporain, par son acuité, convoque explicitement la laïcité, et se pose en élément central du dialogue interculturel. D'un côté les tenants du dialogue interculturel mettent en relief les valeurs communes et développent le dialogue interreligieux pour renforcer les convergences de convictions : non-violence, respect du prochain, altruisme en général, etc., tandis que les tenants des traditionalismes religieux développent des thèses d'exclusion des religions entre elles, alimentant tantôt le multiculturalisme latent aux tendances communautaristes, tantôt l'assimilationnisme.

Bon gré, mal gré, il faut admettre que, dans la société en cours de mondialisation qui nous héberge pour quelques décennies, il n'est pas possible de faire évoluer le dialogue interculturel sans accorder une place importante à la dimension religieuse de celui-ci. Au-delà de l'intérêt strictement intellectuel, il en va de la paix sociale de prendre cette dimension religieuse à bras le corps.

En conclusion, l'arrivée massive en peu d'années de l'Islam dans un contexte socioéconomique agité et incertain et l'éparpillement des fidèles des religions historiques, déterminent la mise en tension de la dimension religieuse au cœur même du dialogue interculturel.

Les principaux facteurs déterminant une culture naissante sont

- la géographie et le climat auxquels le groupe ethnique initial est confronté,
- la taille du groupe humain en question et la compréhension partagée de l'univers manifesté.

Ce dernier point mérite notre attention.

¹ Crime et sécurité, l'état des savoirs. Sous la direction de Laurent Mucchielli et Philippe Robert. Editions La Découverte 2002.

² Violences et insécurité. Laurent Mucchielli. Ed La Découverte 2002.

Point de départ de la réflexion.

S'interroger sur la dimension religieuse du dialogue interculturel oblige à trouver un point d'appui initial à la réflexion pour se dégager de la pente polémiste. Situons le point de départ de la réflexion au passage de témoin entre homo erectus et homo sapiens.

Homo erectus, vivant dans les savanes, les steppes ou les forêts, organisait sa vie quotidienne et la survie de l'espèce avec une réelle intelligence, la maîtrise du feu et la compréhension du processus de reproduction en témoignent. Disons que, présent au monde, il faisait de son mieux avec les ressources dont il disposait, pour s'y maintenir. Tout laisse penser que l'arrivée de homo sapiens produisit une transformation radicale avec laquelle nous sommes toujours en prise aujourd'hui, en effet, celui qui sait et qui, de surcroît, sait qu'il sait, se demanda 1) où il était et 2) ce qu'il faisait là. Aucun élément de réponse n'étant immédiatement disponible, cette interrogation radicale passa du statut d'énigme à celui de mystère. Ce mystère, tenace à travers les millénaires, reste redoutable car il est douloureux, voire tragique, de vivre avec un doute permanent, portant sur ces interrogations absolument fondamentales : où sommes-nous ? Pourquoi sommes-nous là ? La puissance du mystère est douloureusement mystérieuse au point que "les plaintes de la souffrance sont à l'origine du langage", écrivit Raymond Queneau.

Homo sapiens souffre de l'envahissante incompréhension qui l'accapare sans relâche : Comment comprendre les infinis ? Comment comprendre l'emboîtement des infinis avec le fini ? Comment expliquer la liberté sans se référer à la dépendance, et réciproquement ? Comment imaginer que le monde si bien fait au point que nous pouvons nous y épanouir, n'ait été pensé pour nous ? Donc, par qui a-t-il été pensé ? Toutes ces interrogations engendrent une perpétuelle souffrance car, le monde et la présence humaine échappant à la compréhension, rien n'est sûr. Le fait d'être perpétuellement réduit au doute est intériorisé comme une sorte de rétrogradation attestant, en creux, d'une instance supérieure dotée d'omniscience et d'omnipotence. L'émergence de cette incommensurabilité engendre de la crainte car le défaillant redoute l'omniscient, elle engendre du réconfort car on ne peut prêter d'intentions malveillantes à l'omniscient qui a pensé un monde sur mesure pour la vie humaine. La conscience d'une absence de commensurabilité avec une instance supérieure produit puis entretient le sentiment d'une ontologique d'imperfection. La plainte manifeste l'insatisfaction irrémédiable de la condition de celui qui l'exprime.

Les érudits de toutes disciplines surent montrer que, de tous temps et sous toutes les latitudes, les groupes humains perpétuellement confrontés à l'insatisfaction de la vie sur terre et à l'étrangeté de l'apparente perfection du monde qui nous accueille, recoururent spontanément à un stratagème remarquable que l'on dénomma bien plus tard d'un terme générique : religion. Toutes les cultures ont développé leurs religions autour de leurs divinités et/ou dieux. Les singularités abondent, le jaïnisme par exemple, religion particulièrement ancienne, n'est ni monothéiste ni polythéiste mais trans-théiste.

Si homo erectus avait intégré l'idée d'un au-delà, homo sapiens théorisa et systématisa l'idée d'une transcendance pour éroder quelque peu le double inconfort du doute et de l'imperfection de la nature humaine. Ici, les mouvements apparents des astres furent divinisés, là ce fut la saisonnalité des précipitations qui acquit le statut divin, ailleurs, ce sont les esprits des anciens qui organisent le fonctionnement des collectivités humaines. L'inconstance de ces instances continuait de donner du fil à retordre aux ego insatisfaits de leur apparente imperfection et impuissants à formuler une explication globalisante du monde. La permanence du mystère entretient l'attente du dévoilement d'une réponse globalisante, explicative de toutes choses. Quelques siècles plus tard, Dieu donna de la voix, si l'on ose dire, en révélant La Vérité.

Evidemment, La Vérité révélée par Dieu en personne, fût-ce par l'entremise d'un intermédiaire, est bien plus convaincante que les déductions issues de l'observation, aussi attentive soit-elle, de la nature. C'est ainsi que les religions révélées gagnèrent apparemment un terrain considérable sur les animismes et polythéismes préexistants.

Toutefois, il apparut bien vite que La Vérité et la réalité diffèrent. La Vérité est énoncée par Dieu, la réalité est l'épreuve des faits quotidiens. Les deux ne se superposent pas, et, bien que les faits soient têtus, la (divine) Vérité ne peut être contestée.

Puisque la Vérité est énoncée par Dieu, elle ne peut être contredite, ce qui implique que le réel, autrement dénommé « les vicissitudes du quotidien » doit, ou devrait, être aligné sur la Vérité. Le fait qu'il n'en aille pas ainsi ouvre deux voies de réflexion : d'un côté, le réel est maintenu éloigné de la Vérité par l'œuvre rampante du mal qui endommage tout ce qu'il contacte, d'un autre côté, s'efforcer à la perfection devrait réduire la distance séparant le réel de la Vérité

Pour compenser ces ambiguïtés, deux antidotes émergèrent. Premier antidote, l'espace séparant Vérité et réalité devint la demeure du mal. Si la réalité n'est pas superposable à la Vérité, c'est qu'un mal ontologique empêche la réunion des deux, chaque religion théorisant à sa manière ce mal inhérent à la vie sur terre. Seconde antidote : les dogmes, qui n'exemptent pas d'avoir à penser le réel mais délivrent de l'urgence d'avoir à le faire. Il apparaît donc que le dogme rend le doute acceptable, voire confortable, tandis que les corpus de doctrines contribuent à rendre le doute pensable.

A ce stade on observera que le dogme déconstruisant le mystère initial, substitue à celui-ci le mystère de la grâce, opérant ainsi une translation de l'incompréhensible (l'explication globalisante de la création) à l'ineffable (la relation individuelle avec Dieu).

Toutefois, un point reste problématique : la pratique de la perfection comme procédé de rapprochement du réel et de la Vérité. S'efforcer à la perfection au point de faire coïncider réel et Vérité gommerait le mystère. La religion y survivrait-elle ? A moins que la création de l'Homme soit suffisamment bien pensée pour qu'une imperfection ontologique garantisse l'impossibilité de cette fatale coïncidence ?

Avec un universalisme quasi symétrique, apparurent les systèmes culturels³ :

Les systèmes de survie des groupes deviennent progressivement des systèmes culturels : élevage semi-sédentarisé, débuts de l'agriculture, de l'artisanat, sophistication des processus funéraires. Ces modèles culturels répondent à des nécessités et les rites qui les accompagnent traduisent les préoccupations en lien avec le mystère. Ces rites deviennent culturels et la vie culturelle, commerciale, clanique, contribue aussi à l'évolution des approches du mystère.

Le passage de systèmes culturels au magico-religieux puis à l'avènement de religions au sens que nous donnons à ce mot dans notre langage contemporain est évidemment progressif et ne peut être clairement daté.

Tous les témoignages préhistoriques montrent que la chasse et la fécondité occupent une place centrale dans les préoccupations. Avec les forces de la nature, elles méritent dévotion et sacrifices en tant qu'elles sont perçues comme spéculatives, incontrôlables. Le monde des dieux s'organise ainsi que les catégories du réel.

Les mises en esclavage des populations indigènes au fil des migrations, ou au contraire, le refoulement de barbares et les évolutions linguistiques (sanskrit, perse, celte, grec, latin, issus d'une même source disparue, cf. William Jones, 2 février 1786) (L'hindouisme page 29) contribuent à organiser une représentation du peuple méritant dont les représentations et dévotions sont pertinentes.

L'étude comparative des mythologies des différentes cultures d'origine indo-européenne (Dumezil – L'hindouisme page 30) permet de faire ressortir une structure sous-jacente aux multiples variantes culturelles, systématisées sous les termes de « structure tripartite » indo-européenne, attestée par les Indo-Iraniens et les Italo-Celtes :

- La souveraineté magico-religieuse et le droit,
- La guerre et la royauté,
- L'économie et l'abondance.

Les documents religieux archéologiques montrent la présence quasi générale de ce type de pensée qui modèle les rapports des hommes entre eux et avec les dieux, l'étranger, l'espace, etc.

Signalons que l'on retrouvera cette structure chez les moralistes du XV^{ème} siècle.

On retrouve dans cette tripartition, les spécialistes des affaires sacrées, les guerriers et le peuple des artisans et agriculteurs, plus tard dénommé tiers-état.

Dans le cadre du dialogue interculturel, chacun sait d'expérience que la lecture des dogmes et des corpus de doctrines constitue le cœur de la mise en difficulté ou de la facilitation du dialogue interculturel. Selon que la lecture sera littérale ou interprétative, les passerelles des uns vers les autres seront plus ou moins ouvertes. Le dogme des dogmes consiste à ne pas interpréter la Parole de Dieu en tant que notre imperfection ontologique ne nous permet pas d'en avoir une compréhension suffisamment profonde pour l'interpréter. C'est une position qui exclue les autres religions et tous les courants de pensée, exclusion généralisée qui finit par resserrer un groupe de croyants sur lui-même jusqu'au moment où il n'a plus d'autre issue, pour faire société sans trahir son respect absolu du dogme, que de convertir de gré ou de force les incroyants.

Les sagesse, une voie plus propice au dialogue interculturel ?

La question dogmatique est redoutable. En effet, chaque religion affirme que son dogme est le plus ultime qui soit puisqu'il témoigne de La Vérité. Est-ce à dire que les dogmes s'excluent les uns les autres ? A tout le moins, ils se différencient, se singularisent.

Chaque dogme énonçant une vérité et la morale qui s'y attache, on peut affirmer que chaque dogme détermine sa propre culture. Dira-t-on que les dogmes furent déterminés par les cultures qui les accueillirent ? C'est sans doute en partie vrai.

La difficulté tient au fait que les dogmes fossilisent la morale, ce faisant, ils tendent à universaliser les valeurs morales. En soi c'est une bonne chose mais ce phénomène présente une limite : des valeurs morales universalisées induisent des comportements moraux systématisés de sorte qu'en certaines circonstances, les sensibilités singulières de personnes impliquées dans une situation de dilemme ne peuvent être prises en compte.

Du point de vue du dialogue interculturel, ceci présente deux aspects : d'une part, il est pertinent pour la cohésion sociale que la même règle s'applique à tous les individus qui composent le groupe, a contrario, il n'est pas satisfaisant que dans les situations singulières, les personnes avec leurs sensibilités propres ne soient pas prises en compte.

Une sagesse a-dogmatique se distingue par le fait qu'elle discerne les spécificités des circonstances et des personnes impliquées de sorte qu'elle propose une éthique singulière de chaque situation en lieu et place d'une morale universelle.

³ Extraits de L'Hindouisme, des origines védiques aux courants contemporains. Ysé Tardan-Masquelier. Bayard Editions 1999.

Cela n'annule évidemment pas les valeurs morales, mais au contraire, les renforce en ce qu'elles sont appliquées de manière concrète dans la singularité de chaque circonstance. Cette approche s'articule tout à fait avec les législations régissant la vie en société. Cette prise en compte de la singularité de chacune et de chacun dans les circonstances spécifiques où surgissent les situations à dilemme donne de la fluidité et du liant aux relations interpersonnelles et, partant, aux relations interculturelles. Nulle exclusion réciproque, nulle hiérarchie ni préséance, mais des valeurs humanistes partagées dans un climat de reconnaissance mutuelle des cultures qui nous ont façonnés les uns et les autres.

Cette éthique de chaque situation à visée strictement humaniste s'apparente fortement à la conversion des chrétiens. En effet, l'éthique est une discipline librement consentie qui s'exerce en permanence. Il en va de même pour la conversion, nul ne peut être contraint à la conversion, la vraie, celle du cœur. Contrairement au dogme, immobile, la conversion est permanente et adaptative tout comme le sont les relations de personnes ou de groupes et les cultures qui, du simple fait de leurs côtoiements, de leurs frottements, présentent également une évidente plasticité.

Il apparaît ici que les orientations spirituelles plus que les dogmes religieux favorisent les relations sensibles basées sur la reconnaissance mutuelle de l'autre dans sa singularité, les valeurs fondamentales assurant le liant de compréhension dès en-deçà du langage verbal.

Un autre aspect de sagesse présente un vif intérêt dans cette réflexion : la perfection. Aguerrie par les exercices spirituels, est-elle un facteur d'amélioration des relations interculturelles ? Le dicton populaire avertit que la perfection n'est pas de ce monde, ce qui signifie qu'il ne s'agit pas de réfléchir à la perfection en tant que telle, mais de considérer les orientations vers la perfection. S'efforcer à une sagesse, à une ascèse spirituelle, dirige effectivement les comportements, les paroles, les pensées vers un horizon de perfection. Mais ce n'est qu'un horizon car la sagesse ne se construit pas par la perfection qui, rappelons-le, signifie "totalement achevé". L'intéressant, dans le cadre des dialogues interindividuels et interculturels consiste plutôt à s'efforcer mutuellement de développer les composants de la sagesse : la pondération, la patience, le discernement, l'attention à ce que l'autre communique et la vigilance à garder l'esprit stable. L'objectif de la sagesse consiste à se libérer des souffrances et à aider autrui à s'en libérer aussi. Il ne s'agit pas de devenir parfait ce qui, en soi, n'a pas beaucoup d'intérêt.

Conclusion.

Nous avons vu que religion et culture se déterminent mutuellement, d'où il ressort que la dimension religieuse du dialogue interculturel contribue grandement au dialogue entre les cultures. Les dialogues interreligieux, intrareligieux, interconvictionnels, revêtent une importance cruciale. En effet, depuis la nuit des temps jusqu'à la société internet, les croyances, les convictions, les orientations spirituelles, les appartenances religieuses ancrent les compréhensions cohérentes du monde, offrent des voies d'intelligibilité globales. Bien que les religions et mouvements de pensée sont parfois manipulés selon des visées belliqueuses, les mouvements spirituels et les convictions à orientation humaniste restent clairement des facteurs de stabilité psychique et de stabilité sociale, en complète interrelation avec leurs cultures respectives.

Du point de vue d'une religion a-dogmatique, l'éthique surpasse de loin la morale. La vigilance des pensées, des paroles prononcées et des comportements, constitue un élément clé pour les relations interculturelles car c'est une attitude d'accueil et de reconnaissance inconditionnelle de l'autre, des autres, avec leurs spécificités culturelles.

Culture et religion ont partie liée en tant que détentrices associées des traditions qu'elles ont fait naître et qui les ont vues naître. Elles excellent l'une et l'autre dans leurs rôles lorsqu'elles manifestent la préconisation de Thomas More : « La tradition ne consiste pas à conserver des cendres, mais à transmettre la flamme ».

Michel Aguilar

<http://buddhism.about.com/od/basicbuddhistteachings/a/philosophy.htm>

Principes éthiques pour un dialogue interreligieux

Richard Fischer

La Conférence des Eglises Européennes (KEK) regroupe la quasi-totalité des Eglises anglicane(s), protestantes et orthodoxes du continent européen. Elle travaille en lien étroit avec l'Eglise catholique romaine et développe la coopération avec le judaïsme et l'Islam, ainsi qu'avec les humanistes laïques.

Elle dispose d'un secrétariat général à Genève et de deux bureaux à Bruxelles et Strasbourg. Responsable du bureau de Strasbourg, je suis chargé des relations avec le Conseil de l'Europe et le Parlement Européen. Sur le plan thématique, je coordonne le travail de la KEK dans deux domaines :

la bioéthique et les biotechnologies

l'éducation

Mon exposé comprend deux parties :

- clarifier le but du dialogue
- conditions concrètes pour qu'un dialogue puisse réussir.

1. Clarifier le but du dialogue

créer une grande religion syncrétiste ? Une sorte de mélange de différentes religions ?

chercher à convaincre l'autre de la supériorité de ma religion, voire à le convertir, c'est-à-dire le faire entrer dans ma propre religion ?

répondre à une demande des pouvoirs publics pour se les concilier et s'en attirer les bonnes grâces ?

chercher à atténuer et contribuer à résoudre des tensions ou conflits à composante religieuse, que cette composante soit réelle ou seulement apparente ?

s'efforcer de négocier avec l'Etat/les pouvoirs publics une juste application du droit à la liberté religieuse pour tous les groupes religieux, minoritaires ou majoritaires, anciens ou nouveaux ?

contribuer à la paix civile et à une meilleure intégration des personnes et groupes religieux dans la société ?

mieux connaître l'autre pour ouvrir mon propre horizon et approfondir mes propres convictions, pour m'enrichir par le dialogue et le partage d'expériences avec l'autre ?

Pour moi les deux premiers buts sont à exclure, les autres légitimes importants.

2. Conditions concrètes pour qu'un dialogue puisse réussir. J'en vois trois essentiellement. Elles devraient, selon moi, être remplies dans l'ordre suivant :

2.1. chaque groupe religieux doit disposer d'un confort minimum et d'une large autonomie de fonctionnement, y compris financière : lieux de culte dignes et appropriés, égalité des droits - accès à l'espace public selon les modalités propres à chaque Etat, sans discrimination, sous réserve du respect des dispositions légales, en particulier les dispositions de conventions et chartes internationales (ONU, CEDH art. 9, Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne...)

2.2. chaque groupe religieux doit souscrire à un minimum d'engagements visant au respect des autres groupes pour tenter de réduire au minimum le développement en son sein de tendances au repli sur soi ou à l'hostilité envers d'autres groupes. Il incombe en particulier aux responsables religieux d'y veiller par leur enseignement et leur comportement. En effet, toute religion risque de servir au développement du fanatisme et de l'exclusivisme puisque chacune peut être, et est dans les faits, comprise par des personnes ou des groupes qui s'y rattachent comme ayant une valeur absolue. L'élément principal de ce risque est proportionnel à la tendance d'une religion d'avoir l'ambition ou la prétention de penser et d'organiser une relation avec un absolu divin. Cette ambition ou prétention peut conduire à l'idée que les penseurs et administrateurs de cette relation à un absolu divin, partagent eux-mêmes une parcelle de cet absolu. Partant, ceux qu'ils pensent ou proclament pourrait ou devrait être considéré comme une vérité absolue.

Voilà ce qu'écrit par exemple Shafîque Keshavjee :

« Dieu est un mot dangereux. »

Quand je pense à ces milliers, ces centaines de milliers, ces millions d'enfants, de femmes et d'hommes méprisés, haïs, torturés, assassinés « au nom de Dieu » (le « Vrai », bien sûr) ; que dis-je, quand je pense à un seul être humilié « au nom de Dieu »..., un doute s'infiltré en moi. Comment est-ce possible ? Pourquoi la foi en Dieu suscite-t-elle tant de violences et de guerres ? Les pires atrocités ont certainement été commises en son nom. Si un fou violent est persuadé que Dieu est avec lui, rien ne pourra l'arrêter, puisque rien n'est censé arrêter Dieu. Il ira donc jusqu'au bout de sa folie et de sa violence. (...) « Au nom de Dieu Tout-Puissant. .. » : bien des constitutions ou des textes fondamentaux commencent par cette invocation. Il serait plus sage et plus prudent de dire « Devant Dieu, source et limite de toute puissance... », pour rappeler que Dieu ne cautionne pas les violences humaines et que nous ne pouvons faire des discours politiques en son nom » (Shafîque Keshavjee, *Dieu à l'usage de mes fils*. Seuil p. 149).

Les conclusions des deux premiers séminaires organisés par le premier Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Monsieur Alvaro Gil-Robles sont précieuses à l'égard des deux premières conditions concrètes ci-dessus pour un dialogue réussi.

Le premier portait sur « le rôle des religions monothéistes face aux conflits armés », le second sur les « relations Eglises-Etats au regard de l'exercice du droit à la liberté de religion ». (<http://www.commissioner.coe.int>)

2.3. La troisième condition suppose une mise en œuvre minimale des deux premières. Elle touche à la communication. Si le but est d'arriver à des relations apaisées dans la société par la contribution - entre autres - d'activités en vue de renforcer la paix entre les religions, ma conviction est que la paix est le fruit de la justice et que la justice est le fruit de la raison. C'est dire que la communication - le dialogue entre les religions - doit se fonder sur un certain nombre de règles rationnelles.

Ces règles doivent permettre un échange rationnel d'arguments à partir de ce qui est rationnel dans toute religion, aussi bien dans sa doctrine que dans sa pratique. Ce sont les mêmes règles qui doivent régir d'ailleurs toute communication, pas seulement sur le plan religieux.

Bien sûr, le contenu des religions ne se réduit pas à ses aspects purement rationnels des idées, doctrines et pratiques religieuses. Toutes les religions semblent comprendre un noyau irréductible à la rationalisation. Il en est ainsi d'ailleurs de toute expérience humaine. Ce noyau doit être respecté et non pas jugé négativement, pour autant qu'il ne suppose pas le rejet du noyau non-rationnel des autres expériences religieuses.

Mais le dialogue interreligieux doit porter sur les aspects rationnels des religions et leur impact sur la vie en société. Quelles sont ces règles de communication qu'on peut aussi appeler des modèles ? Je m'inspire ici de Paul Ricoeur, qui en propose trois :

- le modèle de la traduction
- le modèle de l'échange des mémoires
- le modèle du pardon.

2.3.1. Le modèle de la traduction

Le langage n'existe nulle part ailleurs que dans des langues singulières qui sont des systèmes différenciés. Le langage en tant que tel, pour ainsi dire détaché des systèmes différenciés que sont les langues singulières, n'est accessible à personne. Ces systèmes ne sont pourtant pas clos. Ils n'excluent pas la communication entre les locuteurs des langues singulières (grâce à l'apprentissage ou aux traductions).

De même, les religions ont toutes affaire à l'expérience de l'ultime, de l'absolu. Cet absolu en lui-même ne peut être l'objet d'une connaissance. « Il est impossible d'exprimer Dieu et encore plus impossible de Le concevoir » écrit Grégoire de Naziance, un grand théologien chrétien du 4^e siècle.

Pourtant, les religions expriment toutes une approche particulière qui traduit leur expérience propre du divin. Pour moi, Dieu est en quelque sorte au langage ce que les religions sont aux langues.

Il s'agit d'essayer d'entrer dans la religion de l'autre comme on apprend une langue étrangère, d'essayer de devenir bilingue, ou trilingue etc., en s'efforçant d'élever le génie de sa propre langue au niveau de celui de la langue de l'autre. Il s'agit d'habiter chez l'autre pour le conduire chez soi à titre d'invité. Un des grands défis de l'Europe est de former le plus grand nombre de gens pour qu'ils soient à l'aise dans une ou plusieurs autres langues européennes que la leur. C'est un effort considérable qui demande beaucoup de volonté.

C'est la même chose pour le dialogue interreligieux. Apprendre à connaître la religion de l'autre pour mieux le comprendre en tant que personne et comme membre d'un groupe. Découvrir qu'au-delà des apparences il y a un univers d'expérience, comme au-delà du côté utilitaire d'une langue, il y a une richesse culturelle et humaine.

Aujourd'hui, dans les milieux européens, en particulier au Conseil de l'Europe, on parle d'apprentissage de compétences interculturelles, et de formation de personnes capables d'en initier d'autres à la capacité de dialoguer, et de s'enrichir, avec, et entre, des personnes de cultures différentes.

Le dialogue interreligieux devrait viser la même chose pour ce qui est des religions, puisqu'il y a une dimension religieuse du dialogue interculturel.

2.3.2. Le modèle de l'échange des mémoires

C'est l'autre grand défi pour l'avenir de la société européenne, (et probablement mondiale), construite sur des conflits, des torts mutuels infligés et des ressentiments. Pour les dépasser, il faut revisiter nos traditions et nos narrations, qu'elles soient personnelles, familiales, ethniques, nationales ou étatiques. Comment ? En s'écoutant les uns les autres pour découvrir qu'il est possible de raconter plusieurs versions historiques sur les mêmes événements. Bref, il faut apprendre à tenir compte de l'histoire, de la version historique, des autres. Il s'agit de soumettre à une lecture croisée les événements fondateurs de la culture des uns et des autres. Il faut s'aider mutuellement à délivrer la part de vie et de renouvellement qui se trouve être captive dans des traditions figées, embaumées, mortes. Tradition veut dire transmission, y compris des convictions religieuses.

Or, une transmission n'est vivante que si elle forme couple avec l'innovation. La tradition rappelle que nul ne commence à partir de rien. Mais elle ne reste vivante que si elle se maintient dans le processus ininterrompu de la réinterprétation.

L'innovation relève du discernement des promesses non tenues du passé. Le futur inaccompli constitue peut-être la part la plus riche d'une tradition, y comprise religieuse. La délivrance de ce futur inaccompli du passé est le bénéfice majeur qu'on peut attendre du croisement des mémoires et de l'échange des récits.

Le dialogue interreligieux devient dès lors le geste d'entraide de celles et ceux qui cherchent à libérer la charge d'espérance que porte leur tradition et que le cours de l'histoire à trahie.

2.3.3. Le modèle du pardon

L'histoire de l'Europe s'abreuve aux événements fondateurs dont se glorifie une communauté historique, à savoir les « blessures » infligées par ce que Mircea Eliade appelait la « terreur de l'histoire ». Dans le modèle du pardon, il faut partir de la souffrance des autres, imaginer la souffrance des autres, avant de ressasser la sienne propre. L'échange des mémoires devient l'échange de la mémoire des souffrances infligées et subies. Cet échange exige encore plus que l'imagination et la sympathie nécessaires dans les deux premiers modèles. Ce plus a quelque chose à voir avec le pardon, qui consiste à « briser la dette ». Le pardon appartient à l'ordre de la charité, qui excède celui de la justice. La justice peut être exigée, la charité non. Elle ne peut être que reçue et acceptée. La puissance du pardon consiste à briser la loi d'irréversibilité du temps, en changeant, sinon le passé, du moins sa signification pour les hommes du présent. Il le fait en levant la charge de culpabilité qui paralyse. Il n'abolit pas la dette, dans la mesure où nous sommes et restons les héritiers du passé, mais il lève la peine de la dette.

Les trois monothéismes - judaïsme, christianisme, islam, selon leur ordre d'apparition - sont pétris des conflits qui les ont opposés dans leur lutte pour mettre la main sur leur commune origine et en exclure les autres, et ce jusqu'à nos jours.

L'étape ultime du dialogue interreligieux est donc l'acceptation apaisée du partage de l'origine comme des enfants doivent apprendre à partager l'amour de leurs parents. Sans se sentir menacés ou diminués par l'affection des parents pour les autres enfants. Sans renoncer à être eux-mêmes, chacun dans sa singularité. Au contraire, cette démarche est la condition d'un ancrage vrai, libre et vivant dans sa propre personnalité, tradition, religion. La condition pour être à la fois convaincu et tolérant, profondément enraciné et ouvert, confessant sans prosélytisme et pluraliste sans relativisme.

Conclusion

Les religions capables de se rapprocher le plus d'un modèle confessant et pluraliste me paraissent les plus aptes à initier et encourager le dialogue interreligieux.

D'un point de vue chrétien, cela pourrait signifier, comme le dit Keshavjee :

« Les chrétiens confessent que Jésus le Christ est la Vérité (Jean 14,6). Il est le chemin vers la Vie par son don et son pardon. Sa voie est vraie, c'est-à-dire fiable, car elle vient de la Vie et mène à la Vie. Et cette voie est celle du non-accaparement et de l'accueil. Cela dit, nul ne peut limiter son Esprit. Il souffle où il veut (Jean 3,8) et comme il veut.

Selon ce modèle, la Vérité et le salut ne sont pas avant tout dans une religion, mais en Dieu, le Très-Bas. Dès qu'il y a orgueil, arrogance et autosuffisance, l'être humain s'éloigne de Dieu. Et dès qu'il y a abaissement, humilité et ouverture à l'autre, alors l'être humain s'approche du Dieu qui s'est fait proche. »

C'est en poussant le dialogue interreligieux jusqu'au-delà de la sphère des religions, pour rencontrer aussi les humanistes laïques ouverts au dialogue (dialogue interconvictionnel), que les religions pourront servir encore davantage, non pas seulement leur propre cause, mais celle de la société dans son ensemble.

Richard Fischer
mai 2013.

Bibliographie

Shafique Keshavjee, *Dieu à l'usage de mes fils*. Seuil 2000

Paul Ricoeur, *La critique et la conviction*

Paul Ricoeur, *Quel ethos nouveau pour l'Europe*, in *Imaginer l'Europe*

Charte Œcuménique

Grégoire de Naziance (cf. Dialogue œcuménique luthéro-orthodoxe

LES BASES DU DIALOGUE INTERRELIGIEUX

Par DENNIS GIRA

Danielle Obadia nous présente DENNIS GIRA, théologien chrétien et spécialiste du Bouddhisme et du dialogue entre chrétiens et bouddhistes, Directeur de l'institut de Science et de Théologie des Religions (ISTR) de l'Institut Catholique de Paris.

Dennis GIRA dresse les principaux traits du dialogue :

1. le mot RESPECT

Il est fondamental. La **tolérance** implique un modèle de relations fondé sur l'idée de domination. Il n'y a ni respect, ni égalité. Ce mot est inacceptable. Le dialogue est le fondement de l'égalité. L'exigence du dialogue c'est de fonder le respect avec cet autre « qui a quelque chose à me dire ».

2. le mot APPARTENANCE

Les participants doivent avoir un engagement religieux dans une tradition : chrétiens ou bouddhistes. Les non-croyants ne peuvent entrer dans un dialogue interreligieux.

3. Connaissance de sa propre religion et désir de connaître l'autre.

Il faut connaître les fondements de sa propre foi et s'investir dans le temps nécessaire pour étudier.

4. Les divers types de dialogue :

• Le dialogue de la vie

La bonne volonté est la première exigence avec la volonté de travailler ensemble pour agir sur la société.

• Le dialogue des œuvres

Collaborer à la paix par exemple. Il faut une formation et des mots pour le dire.

• Les spécialistes de l'interreligieux

Chercher les mots les plus aptes pour ces expériences de dialogue, c'est essentiel. Aller plus loin dans le travail. C'est une vocation.

• Le dialogue spirituel : Les échanges culturels des religieux doivent se faire avec chacun selon ses compétences, chacun selon ses disponibilités. Il faut s'y préparer.

Le dialogue le plus important est celui de la vie.

5. Les règles du dialogue

- Dans le dialogue il ne faut pas chercher chez l'autre ce qui est important pour soi. Dans le bouddhisme on ne fait pas de référence à Dieu. L'idée de Dieu ne vient pas à l'esprit d'un bouddhiste. Quant au Dalaï Lama il ne représente que 3% des bouddhistes dans le monde.
- Le Bouddhisme est-il une religion ou pas, un art de vivre ou une philosophie ? Le Christianisme est une voie. **Le Bouddhisme est une voie qui engage une personne toute entière.** C'est une tradition civilisatrice avec beaucoup de conflits qui s'est imposée en Asie, en Extrême Orient.
- Il faut une grande humilité et reconnaître qu'il y a un écart considérable entre l'expérience religieuse de l'autre et ce que nous pouvons comprendre exprimé dans nos mots à nous. C'est le travail des spécialistes.

Dennis GIRA étudie alors deux mots propres au Bouddhisme.

- **SAMSARA** : cycle des naissances et des morts dont tout être vivant est prisonnier. Ce n'est pas la réincarnation. Il faut sortir définitivement du SAMSARA comme le Bouddha, l'éveillé, qui exprime 4 nobles vérités :
 - Tout est souffrance (dukha)
 - Le désir est fondé sur l'ignorance
 - Le NIRVANA : c'est l'extinction de tous ces désirs
 - La discipline mentale, éthique, la méditation et la sagesse.
- **KARMA**, c'est l'acte égocentrique et ses conséquences.

DEBAT :

- Le shintoïsme ne pose pas de problèmes : le bouddhisme intègre toutes les divinités, le bouddhisme populaire est présent dans tous les pays.
- La place des femmes dans le bouddhisme : dans la théorie, il y a une égalité entre hommes et femmes, dans la pratique, on est encore en retard sur le christianisme.
- Le bouddhisme en occident : Il n'y est pas massivement présent, mais sa place est importante intellectuellement. Les gens se sentent proches du bouddhisme.
- Le rapprochement est-ouest : le véritable dialogue vient de ce qui est différent. Les choses peuvent être radicalement différentes sans être opposées.
- Le bouddhisme et la faculté du vivre ensemble : La compassion est mise en pratique dans la vie quotidienne. Tous les êtres participent de la nature du Bouddha.

« Pourquoi je suis chrétienne, catholique »

Comme chrétienne, catholique comment vivre avec l'autre, ce à quoi j'adhère et sur quoi je suis fermement attachée.

De tout temps l'homme a effectué une démarche spirituelle, une recherche du divin. La longue tradition juive nous a fait découvrir dans l'Ancien Testament et témoigne encore aujourd'hui le Dieu unique qui vient à la rencontre de l'homme. La Bible nous enseigne clairement que la société parfaite dépend de l'action de Dieu et non de celle des hommes. La « foi » avant d'être un « savoir, » est une relation d'amour, elle est donnée ; c'est une réponse libre et personnelle à Dieu qui nous invite à entrer dans son alliance. Comme chrétienne, je crois en Jésus, mort et ressuscité, Sauveur de tous les hommes et j'attends sa venue dans la gloire où il se manifestera comme un juge miséricorde.

Dieu Trinité, c'est-à-dire « Amour » nous dépasse et veut notre bien; il nous a donné son fils unique Jésus fait homme mais il ne nous a pas offert une recette mais il nous a donné sa Parole que nous sommes appelées à mettre en œuvre, selon notre conscience. Chacun de nous a une relation unique avec Dieu. Les hommes sont appelés à travailler à l'identification de la justice et de la paix mais dont l'achèvement est attendu de Dieu. Pas de progrès humain et social sans la liberté et responsabilité.

Foi et raison sont appelées à la recherche de la Vérité et chacune selon sa spécificité. Cela s'exprime non seulement par la liberté d'expression et de religion mais aussi par une contribution à la vie sociale. Toute personne étant créée à l'image de Dieu, la foi inclut le respect de la personne en tant que créature de Dieu ; cela signifie l'égalité de dignité de l'homme et de la femme. L'universalité des droits de l'homme nous rend particulièrement attentifs à la justice. C'est ce qui fonde le respect mutuel et le vivre ensemble.

Dès lors, cela donne le sens réaliste de mon action, de mon engagement d'offrir au plus grand nombre une vie humaine « juste » et d'accéder au Bien » et être témoin de la « Vérité ».

En conclusion, puisque nous sommes issus du même Dieu créateur, nous devons nous accepter tels que nous sommes: athées, protestants, juifs, musulmans, catholiques et bouddhistes. La laïcité a hérité de l'Évangile sa devise : « Liberté, égalité, fraternité » et la juste distinction du temporel et du spirituel.

Brigitte Le Gouis Centre Européen du conseil International des Femmes

La Dimension religieuse

Une définition du dialogue interculturel est plus évidente que celle de la dimension religieuse. Le livre blanc propose la définition suivante :

Le dialogue interculturel est un échange de vues ouvert, respectueux et basé sur la compréhension mutuelle, entre des individus et des groupes qui ont des origines et un patrimoine ethnique, culturel, religieux et linguistique différents (voir section 3). Il s'exerce à tous les niveaux – au sein des sociétés, entre les sociétés européennes et entre l'Europe et le reste du monde ;¹

Tandis que l'UE propose (en anglais)

Le dialogue interculturel est un processus qui comprend un échange ou interaction parmi les individus, les groupes et les organisations venant d'une variété de cultures et de perceptions du monde. Les buts comportent le développement d'une connaissance plus profonde des perceptions et des pratiques afin de développer la participation et la liberté et la capacité de choisir ; renforcer l'égalité et développer les activités créatives.²

Institut européen de recherche comparative sur la culture

<http://www.interculturaldialogue.eu/web/intercultural-dialogue.php>

Pourtant, définir la dimension religieuse : c'est difficile. C'est bien connu que la religion et la culture s'entremêlent. Mais la religion n'est pas que la culture et les religions existent en tant que telles. De plus les confessions expriment les différences culturelles et non seulement doctrinales d'une religion. Dans la tradition chrétienne les églises occidentales et orientales sont imprégnées des traditions culturelles et religieuses. Trop souvent les traditions s'entendent mal, tandis que définir le rôle des « organisations religieuses » dans une société plurielle est difficile. Dans le vingtième siècle le rôle des religions était sapé en la République française et ailleurs en Europe. En général l'ingérence de la religion dans les affaires politiques n'est pas attendue, bien que l'expertise et la connaissance de la vie quotidienne soient recueillies par des organisations religieuses, parmi elles les églises Chrétiennes en Europe.

Des vestiges de la pratique d'autrefois sont toujours évidentes. En Angleterre, l'église anglicane est l'église établie, mais elle ne reçoit pas de subvention de l'état. En Scandinavie, par exemple, il y a des églises nationales. En France le principe laïque est dominant³, mais l'état, qui ne subventionne aucune religion garantit la liberté religieuse dans un espace neutre. Il faut ajouter que les bâtiments des églises Protestante et Catholique construits avant 2005 sont entretenus par les autorités locales. Quant au dialogue parmi les religions - donc la dimension religieuse du dialogue : ce n'est pas l'affaire de l'état.

En réalité la dimension religieuse du dialogue interculturel comporte certains soucis. Il faut que les religions se connaissent, parce qu'il y a des différends d'origine religieuse. Pour les politiques, donc pour l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe la religion est sans autorité mais perçue avec le même respect que d'autres organisations de la société civile. Les organisations religieuses doivent se conformer à la loi, mais la liberté religieuse est renforcée par des lois appropriées, y incluses la suppression du discours de la haine, certaines provisions dans les cours scolaires, etc. Toutefois le Rapport Basseur examine la religion dans une démocratie.⁴

§1.L'Assemblée parlementaire constate l'intérêt grandissant que les questions concernant le dialogue interculturel soulèvent dans un contexte européen et mondial où les efforts de rapprochement et de collaboration entre communautés au sein de nos sociétés et entre les peuples, pour construire ensemble le bien commun, sont mis constamment en danger par des incompréhensions, de fortes tensions, voire par des actes barbares de haine et de violence.

Paradoxalement

Pour l'Assemblée, le défi est aujourd'hui de trouver l'accord et l'équilibre nécessaire afin que l'enseignement du fait religieux devienne une opportunité de rencontre et d'écoute réciproque. (§ 15)

On constate qu'il y a une diversité de niveaux de religiosité dans les pays européens. C'est intéressant que la croyance et la pratique, en particulier la pratique privée, sont particulièrement répandues en Turquie.

A la fois on doit assister les religions à se faire entendre :

§ 45. Les religions dont les institutions ont été façonnées par des cultures non européennes ont en règle générale des difficultés pour s'intégrer dans le cadre fixé par les Etats européens. Les communautés musulmanes sont au centre du débat : l'Islam prend progressivement sa place dans les droits des religions des Etats européens, mais cette religion se heurte à des difficultés particulières.

2.§ 46. Un problème majeur est lié à la difficulté des communautés musulmanes à dégager de manière autonome une représentation remplissant les critères fixés par les pouvoirs publics (garantie de durée, reconnaissance de la légitimité de la représentation par les croyants, adhésion aux valeurs communément reçues). Les pouvoirs publics sont ainsi confrontés à une pluralité d'associations, de fédérations et de groupements musulmans, alors que la représentation des communautés religieuses chrétiennes et juives a été historiquement construite sur un mode très centralisé.

§5 La commission a entendu : Mgr Nestor (Sirotenko), Evêque de Chersonèse, chargé de l'administration des communautés du patriarcat de Moscou en France, Suisse, Espagne et Portugal, et représentant aussi l'Assemblée des évêques orthodoxes de France; Mgr Aldo Giordano, Observateur Permanent du Saint Siège auprès du Conseil de l'Europe; le Rabbin Alain Goldmann, Grand Rabbin du Consistoire Israélite de Paris (Grand Rab-

¹ Le Livre Blanc sur le Dialogue interculturel p. 12

² *Intercultural dialogue is a process that comprises an open and respectful exchange or interaction between individuals, groups and organisations with different cultural backgrounds or world views. Among its aims are: to develop a deeper understanding of diverse perspectives and practices; to increase participation and the freedom and ability to make choices; to foster equality; and to enhance creative processes.*

³ On dit que le principe juridique de la laïcité est excellent mais qu'il existe une laïcité dur, parfois dite identitaire.

⁴ Doc. 12553 25 mars 2011 *La dimension religieuse du dialogue interculturel* Rapport Commission de la culture, de la science et de l'éducation Rapporteur: Mme Anne BRASSEUR, Luxembourg, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

bin de Paris de 1980 à 1994); le Pasteur Baty, Président de la Fédération protestante de France; M. Haydar Demiryurek, Vice-président du Conseil Français du Culte musulman.

§6. La commission les a invités à apporter des éléments de réponse aux interrogations suivantes :

- De quelle manière chaque communauté contribue-t-elle à la sauvegarde des droits fondamentaux de la personne humaine et quels sont les défis majeurs, les obstacles à surmonter pour que l'action de diverses communautés en défense de ces droits puisse produire davantage de résultats ?
- Quels sont les terrains les plus fertiles de coopération entre les différentes communautés religieuses et d'entente entre celles-ci et les individus et groupes non-croyants ?
- Comment les communautés religieuses peuvent-elles faire passer plus efficacement le message qu'en aucun cas un croyant ne saurait cautionner la violence et la haine au nom de sa religion ?
- Qu'attendent les communautés religieuses des instances internationales s'occupant des droits fondamentaux, et notamment du Conseil de l'Europe ?

Face à certaines problèmes engendrés par le brassage de populations

§19. Au lieu d'insister sur ce qui nous sépare, en prenant le risque d'engendrer de plus en plus de sociétés parallèles, il faut bâtir sur ce qui nous unit.

Notre objectif à tous doit être une société ouverte et tolérante, fondée sur une éthique du respect de l'autre et donc capable d'accueillir tous ceux qui partagent cette éthique ; une société dans laquelle chaque personne aura non seulement le droit mais également la possibilité réelle de pratiquer et de vivre d'après ses convictions en respectant l'Etat de droit et en respectant ceux qui ont une autre approche, qu'elle soit religieuse ou laïque.

§20. A cet égard, je suis fermement convaincue que les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe peuvent et doivent être le ciment qui nous unit.

Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion est l'une de ces valeurs et nous devons sauvegarder ce droit de manière effective. En même temps, la liberté de religion des uns ne peut s'affirmer contre la liberté de religion des autres, ni contre la liberté de pensée et de conscience de ceux qui adhèrent à des visions non religieuses du monde. Elle ne peut non plus servir de prétexte pour justifier des atteintes à d'autres valeurs fondamentales. Ces messages sont ceux que l'Assemblée a donnés à maintes reprises.

Il va sans dire que les représentants des OING seraient d'accord avec les principes du rapport Brasseur et qu'ils soutiennent les activités du Conseil de l'Europe. Pourtant notre rapport propose une analyse de la dimension religieuse au-delà des paramètres de documents de l'APCE ou même du comité des Ministres.⁵ Notre groupe interconvictionnel rassemble des adhérents des traditions religieuses présentes en Europe ainsi que des personnes dont les convictions ne sont pas religieuses. Les documents du rapport présentent certains principes des traditions bouddhiste, chrétienne, juive et musulmane. En outre le document comporte une esquisse non-confessionnelle de certains aspects philosophiques et historiques dans le but d'assurer la prise au sérieux des religions et des convictions quelconques.

La liberté d'avoir une religion ainsi que celle de ne pas avoir une religion est une nécessité absolue. Dans la pluralité de la société actuelle, une liberté qui garantit le droit d'avoir une religion perçue comme illusoire ou fictive plutôt que des convictions uniquement non religieuses nierait des aspects fondamentaux du principe de la liberté bien fondée dans le respect de la conscience et de la croyance de l'autre. Par le passé certaines personnes (assez nombreuses) pensaient que la religion était en train de disparaître. Les événements des décennies récentes démontrent que la religion et les convictions religieuses sont toujours présentes dans notre société. Les doctrines et les croyances ne sont pas l'affaire du Conseil de l'Europe ni l'engagement avec le dialogue religieux, que ce soit comme participant ou comme arbitre, non plus. Notre plaidoyer c'est que tout le monde respecte les convictions de ses concitoyens. Nous espérons également que le système scolaire propose les capacités de distinguer les idées (on ose dire les croyances) qui nous enrichissent des influences ou les actes nuisibles perpétrés au nom de la religion.

⁵ Pour un examen de l'envergure de la dimension religieuse voir supra *Le fait religieux* p.8 sqq.

Plan des propositions :

Préambule :

- i. Le Livre Blanc sur le Dialogue Interculturel mentionne sept fois la dimension religieuse du dialogue interculturel.¹
- ii. Le livre blanc ne propose pas de définition de la dimension religieuse, mais il y a quelques indices.² On mentionne les œuvres artistiques, la culture et les relations avec « l'autre. »
- iii. Un groupe de travail, des OING dotées de statut participatif au Conseil de l'Europe, s'est mis à rédiger un rapport sur la dimension religieuse du dialogue interculturel.
- iv. Nous avons travaillé sous l'égide de la Commission *Education et Culture* en regroupant des représentants des OING de diverses convictions confessionnelles et non confessionnelles.
- v. Nous nous sommes intéressés aux perceptions de la religion, aux perceptions religieuses et aux implications des questions connexes pour la société civile. Le groupe a examiné des éléments communs de la religion, en acceptant les disparités et les exclusivités mentionnées dans le rapport.
- vi. Les recommandations privilégient la reconnaissance de la diversité religieuse, l'intérêt mutuel aux convictions de l'autre, et une définition quasi-juridique de la religion compte tenu des communautés reconnues.³

La problématique

Nous « représentons » la diversité des perceptions mentionnée dans le livre blanc, avec la participation des experts de la religion et des disciplines connexes, par exemple la psychologie, l'éducation ou l'engagement des organisations d'inspiration « confessionnelle » aux activités humanitaires de la société civile.

Nous ne proposons pas de définition universelle de la dimension religieuse car la notion de religion est complexe en raison de sa diversité et de ses liens culturels, historiques et confessionnels. Nous sommes d'accord sur certains principes énoncés dans le livre blanc :

Le riche patrimoine culturel de l'Europe comprend une grande diversité de conceptions religieuses mais également laïques de la finalité de l'existence. Le christianisme, le judaïsme et l'islam ont – chacun avec son propre système d'interprétations – exercé une influence profonde sur notre continent. L'Europe a toutefois connu, dans un passé lointain mais également récent, des conflits dans lesquels la religion a joué le rôle de marqueur communautaire.⁴

Notre diversité était « conforme » aux objectifs du dialogue qui sont mieux définis dans le livre blanc que la dimension religieuse en tant que telle :

Outre le dialogue entre les autorités publiques et les communautés religieuses, qui devrait être encouragé, le dialogue doit également se développer entre les communautés religieuses elles-mêmes (dialogue interreligieux). Le Conseil de l'Europe a fréquemment reconnu l'importance du dialogue interreligieux (qui ne relève pas directement de sa compétence) dans le cadre du dialogue interculturel et encouragé les communautés religieuses à promouvoir activement les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit dans une Europe multiculturelle. Le dialogue interreligieux peut aussi contribuer à renforcer, au sein de la société, le consensus autour des solutions aux problèmes sociaux. Le Conseil de l'Europe considère en outre qu'un dialogue est nécessaire dans les communautés religieuses et les courants de pensée philosophiques (dialogue intrareligieux et interne à une conviction), notamment pour permettre aux autorités publiques de communiquer avec les représentants autorisés des religions et croyances qui souhaitent être reconnus en vertu du droit national.⁵

Alors que la diversité des contributions démontrait certaines difficultés du dialogue et de la rencontre entre les religions, la diversité de nos points de vue était enrichissante. Certains participants critiquèrent la religion en général ou des aspects particuliers de la pratique des religions. Certains ont souligné l'égalité hommes/femmes, la liberté de pensée et de conviction, le rejet de certaines pratiques pseudo-religieuses, par exemple la mutilation génitale féminine ou même l'endoctrinement dont la définition est difficile. Par rapport aux convictions religieuses, la rencontre et le dialogue des adhérents ou des responsables sont encadrés par :

- les exigences d'un vocabulaire théologique
- les valeurs du Conseil de l'Europe, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.
- la neutralité politique et la pluralité convictionnelle.
- quelques dichotomies inévitables, par exemple la Trinité chrétienne vis-à-vis d'autres perceptions de l'unicité de Dieu, ou la nature d'une religion non théiste.

Mises à part les convictions non confessionnelles, la relation de la religion avec la société civile est conditionnée par la croyance. Elle est influencée également par la pratique religieuse, ainsi que par ce qu'attend la société des religions, par la diversité des convictions humaines et aussi par l'évolution de la société.

En outre, les dialogues interreligieux et intrareligieux recommandés par le livre blanc s'appliquent à la rencontre interreligieuse ainsi qu'à des questions éthiques qui abordent les responsabilités et les compétences des organisations religieuses.

¹ Livre Blanc sur le Dialogue Interculturel, Strasbourg, Conseil de l'Europe, juin 2008

² Voir livre blanc p.9 la référence à la déclaration de Faro et les §§ 1-2 de la déclaration.

³ Quasi juridique pour éviter le débat théologique qui ne relève pas de nos termes de référence.

⁴ Livre Blanc p. 25 §3.5 La Dimension Religieuse

⁵ *Op cit* p. 27

Au niveau officiel les participants au dialogue interreligieux se conforment aux croyances de leurs propres religions, alors qu'une discussion sans contrainte pourrait s'adresser à certaines questions fondamentales sur l'existence du cosmos et sur la conscience spirituelle de l'humanité.

Par exemple, une discussion privée sur la foi avec des Bouddhistes prit comme point de départ une phrase dans un livre de Richard Holloway, ancien Primus de l'église Episcopale d'Ecosse. L'évêque écrivit que l'antonyme de la foi c'est la certitude.⁶ La conversation s'adressa à la physique de quantum, au théorème de Gödel, donc à l'incertitude fondamentale qui serait de point le départ d'une réflexion profonde à notre époque post séculière. Ce moment de partage illustra nos intérêts communs sans aucune falsification de nos différences fondamentales. Au niveau officiel les participants au dialogue interreligieux se conforment aux doctrines de leur propre religion tandis que la discussion non officielle pourrait aborder, de façon plus libre, certaines questions fondamentales. On peut vivre ensemble avec une reconnaissance réciproque, avec la sauvegarde des droits de l'homme, le respect mutuel et les questions communes mais il ne faut pas ignorer la rencontre officielle ou informelle.

A l'égard de la pratique, des questions éthiques et du rôle de la religion dans la société actuelle, la bénédiction des mariages homosexuels serait un exemple d'un débat intra religieux. On note des différences théologiques :

Pour les Protestants qui ne regardent pas le mariage comme sacrement, la question des mariages homosexuels s'agit du mariage comme pilier de société surveillé par l'état, tandis que la bénédiction serait un temps de prière avec le couple et leurs familles. On pourrait prier avec n'importe quel couple. En revanche pour les Catholiques, le mariage est un sacrement, donc le mariage se réalise à l'église, et le rôle de l'Eglise est fondamentale sans égard à la situation juridique.

On ne s'efforce pas de faire une recommandation par rapport à la résolution d'un tel différend, mais l'explication appropriée serait une contribution au vivre ensemble ainsi qu'au respect de l'autre, sous condition que les deux partis s'entendent.

Dans un premier temps la compréhension du vocabulaire théologique ou de la philosophie religieuse n'implique pas le refus de comprendre. La sauvegarde, c'est le principe juridique ou l'autorité de l'état, mais les groupes religieux ont le droit de s'exprimer. L'identification des avis d'une ou des religions avec un parti politique ne serait pas souhaitable.

L'article 9 garantit le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion mais certaines définitions sont difficiles. Par exemple,

Les Témoins de Jéhovah⁷ ont été victimes en France d'une violation de leur droit à exercer librement leur religion, a estimé la Cour européenne des droits de l'homme. Cette décision, rendue à l'unanimité des juges, est susceptible d'appel. Elle était très attendue par ce mouvement chrétien d'origine américaine, classé en tant que secte par un rapport parlementaire français de 1995.⁸ Les témoins de Jéhovah, qui revendiquent 250.000 fidèles en France, dénonçaient devant la Cour de Strasbourg le refus de la France de leur accorder l'exonération fiscale sur les dons et legs dont bénéficient les associations culturelles et les congrégations religieuses. » [...]⁹

Recommandation 1 :

1. Il faut reconnaître des aspects communs et contradictoires des religions en soutenant la rencontre, la connaissance mutuelle et le vivre ensemble.
2. Une introduction aux idées et au vocabulaire de la religion est souhaitable mais les cours scolaires ne doivent faire aucun jugement ou présomption sur les croyances des élèves.
3. La liberté de conscience, de pensée et de religion est primordiale. La liberté comporte le droit d'être informé en vue de bien comprendre ses propres convictions.

Le débat public - le statut des religions

Malgré la diversité des relations église/état, en général les religions et les autorités publiques ont des relations régulières en Europe, mais on remarque certaines difficultés dans le débat public - les signes ostentatoires de la religion (et la laïcité), certains jugements de la Cour Européenne des droits de l'homme, le statut des religions.

Au niveau national les états membres du Conseil de l'Europe, donc de l'Union européenne, maintiennent la liberté religieuse sans égard à la présence d'une confession nationale ou même établie.

Certains états subventionnent les religions « reconnues » avec un traitement ou en imposant une taxe pour la confession préférée de l'imposable, tandis qu'en France la séparation église/état est maintenue par la loi de 1905 et la laïcité.

Par rapport à l'Article 17 du Traité de Lisbonne :

1. L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.
2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.
3. Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations.

⁶ Voir supra p. 11

⁷ *Les témoins de Jéhovah, une religion pour la Cour de Strasbourg* (Gilbert Reilhac) Le Point - 30 juin 2011

⁸ La commission n'existe plus (à corriger)

⁹ http://atheisme.free.fr/Revue_presse/Temoins_jehovah.htm
<http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-105386> Requête no 8916/05 http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/les-temoins-de-jehovah-une-religion-pour-la-cour-de-strasbourg-30-06-2011-1347751_240.php

Certains groupes s'interrogent par rapport aux mots « et ne préjuge pas » uniquement en paragraphe 1. En tous cas le dialogue avec les communautés de foi et de conviction à tout niveau doit nous intéresser compte tenu de la pluralité en Europe. Elle implique :

- la responsabilité des religions
- la responsabilité juridique et politique de l'état
- l'enseignement scolaire
- la catéchèse ou la formation confessionnelle.

Il faut assurer un espace de rencontre, de connaissance mutuelle et d'intérêt réciproque. Comment impliquer les religions afin qu'elles partagent leur expertise en renforçant les principes de la liberté religieuse et des droits de l'homme ? En tous cas les religions existent en tant que telles. Au-delà de la tolérance et de la connaissance mutuelle, le travail du groupe est un aspect particulier du débat avec les instances politiques qui doit se réaliser à plusieurs niveaux.

Recommandation 2 :

1. Le soutien des religions aux valeurs universelles.
2. Un examen par les religions de leurs perceptions de la dignité humaine sur laquelle se basent les droits de l'homme.
3. Une définition des responsabilités des instances et des organisations engagées.

Connaître l'autre : la formation à la religion et l'enseignement des faits religieux :

Le Livre Blanc propose l'enseignement (scolaire) des faits religieux¹⁰ (voir *infra*). La pratique européenne est diverse. La plupart des pays proposent une formation à la religion. Un livre élaboré sous l'égide de la Commission intereuropéenne sur l'église et l'école, intitulé *Religious Education in Europe*,¹¹ comprend un tour d'horizon de la pratique européenne. En revanche la catéchèse ou un cours obligatoire d'enseignement confessionnel des doctrines religieuses ne serait pas conforme à la jurisprudence de la cour Européenne des droits de l'Homme.¹² Voir également Lautsi c. Italie (application n°. [30814/06](#)).¹³ Une dispense de la pratique confessionnelle doit être disponible et aucune présomption sur les croyances des élèves serait acceptable dans une matière scolaire. Le principe de neutralité est déjà accepté pour la pratique des formateurs.

A la fois, et sans contradiction, la politique du Conseil de l'Europe favorise une sensibilisation ou une éducation à la religion. Il faut également faciliter une sensibilisation non confessionnelle aux religions qu'on ne connaît pas avec l'objectif de la connaissance de plusieurs traditions et la rencontre avec leurs adhérents. (voir *infra*).

Rappel : en 2002 Jack Lang, le Ministre de l'éducation avait remarqué que les jeunes français avaient très peu de connaissance de l'histoire culturelle de la France. Ils ne comprenaient pas la musique, l'architecture, les œuvres d'art, la littérature. Il invita le philosophe Régis Debray à faire un rapport.¹¹

Régis Debray proposa « L'examen calme et méthodique du fait religieux, dans le refus de tout alignement confessionnel, »¹⁴ Le système éducatif public pourrait sensibiliser les jeunes aux aspects non confessionnels de la religion. Debray écrit que les jeunes ne comprennent pas certaines œuvres artistiques parce que le vocabulaire de la religion n'est plus connu. Une connaissance de l'influence culturelle de la religion est nécessaire. De plus cette connaissance non confessionnelle de la culture religieuse serait une manière d'augmenter la connaissance de l'histoire et de la culture des pays européens. Cet aspect de la dimension religieuse du dialogue interculturel est à définir.

La définition de la sensibilisation au fait religieux serait difficile, en particulier pour les non francophones.

A la fois le livre blanc propose l'enseignement des faits religieux relatifs aux convictions.

La répartition des connaissances ou des faits ainsi que d'autres concepts religieux serait souhaitable.

Le fait religieux (au singulier) est plus divers. Le fait comporte des aspects affectifs de la religion, c'est-à-dire la foi, la conviction, l'appartenance à la communauté, l'espérance, l'engagement. On ne doit pas les ignorer ; à la fois on doit en être conscient sans implication confessionnelle, parce que vivre ensemble, c'est comprendre l'autre avec une connaissance sensible et intuitive de ses perceptions religieuses.

Enfin, la conscience de soi serait au-delà des faits. De plus le fait religieux comporte la conscience religieuse de soi.

L'enseignement des faits ne serait pas difficile.

Parmi les exemples possibles :

- Les Chrétiens croient que Jésus est mort sur la croix pour le salut du monde,
- Abraham était le père d'une grande nation et ses descendants seraient plus nombreux que les grains de sable sur le littoral de la mer, etc.
- Les cinq piliers de l'Islam sont : a). témoigner que nul autre que Dieu ne peut être adoré et que Mohammad est le prophète de Dieu, b). la prière obligatoire c). jeûner pendant le mois de Ramadan, d). l'aumône, e). le Hajj.
- On pourrait débattre le contenu mais le principe est évident.

¹⁰ *L'enseignement du fait religieux dans l'École laïque* À Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale Régis Debray février 2002 (L'enseignement des faits religieux qui examine la cohérence interne s'applique à toutes les religions. Voir Livre Blanc p. 35. Un projet d'éducation aux convictions serait souhaitable). <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/024000544/0000.pdf>

¹¹ *Religious Education in Europe* Oslo, IKO publishing house 2007.

¹² Application no. 15472/02 by Ingebjørg FOLGERØ and Others against Norway <http://hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-81356>

¹³ http://lawreview.byu.edu/articles/1363790486_07_puppink_corrected.pdf

¹⁴ Rapport p. 22

Recommandation 3 :

1. Faire l'examen non-religieux de l'envergure de la religion, de l'engagement à la religion et de la sensibilité religieuse.
2. Connaître le langage des religions : la communication, l'apprentissage et l'étude objective et accessible de la religion.
3. La religion et la culture : des liens culturels et historiques en Europe.
4. Méthodes : la lecture aussi objective que possible des textes et d'autres connaissances - par exemple la musique, l'architecture, les arts.

La religion, la communauté, et les gens de base : du fanatisme à l'équilibre - la religion au niveau local.

C'est improbable que les groupes et les individus qui participent aux discussions sérieuses, telles que les débats organisés auprès du Conseil de l'Europe, se disputent ou s'engagent aux conflits d'origine religieuse. En revanche certains risques sont engendrés par le fanatisme ou par l'identité religieuse dans les quartiers dits « difficiles. » Les communes et les autorités locales ont la responsabilité (partagée avec les organisations religieuses au niveau local) de faciliter le vivre ensemble et la paix communautaire.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est un élément constitutif du Conseil de l'Europe. Le Congrès, qui se réunit à Strasbourg, élabore un document « Des dieux dans la ville » édité à la fin de 2007. Le livre traite de la présence des religions et de la pluralité au niveau local. On doit comprendre la religion, les questions connexes et les solutions au niveau local. Il faut s'adresser au problème des malentendus et des conflits dont la cause comporte l'ignorance de la religion ou des convictions de l'autre. En outre, la religion « de base » n'est pas aussi susceptible à l'examen logique et objectif que celui qui se réalise auprès des instances politiques par raison de leur neutralité ou parmi les spécialistes et les universitaires par raison de leurs études objectives. .

Pourtant, les religions encouragent la conviction religieuse des adhérents. La conviction comporte un engagement personnel. Dans le rapport nous avons mentionné l'ouvrage de Rudolph Otto *Das Heilige* et l'examen objectif de la prière, mais il existe une extase religieuse. Les autorités locales sont en mesure de faciliter l'exercice du droit à la religion et d'assurer que la pratique religieuse ait lieu dans les meilleures conditions possibles. Le livre cite un exemple de la pratique française envers l'Islam. La disponibilité des locaux est nécessaire. Certaines municipalités françaises l'assurent. En principe la religion transparente pratiquée dans les meilleures conditions serait gage d'un épanouissement paisible¹⁵. Des liens avec le congrès seraient désirables.

- les communes ont la possibilité de conclure des baux emphytéotiques avec une association culturelle afin de lui permettre la jouissance à long terme d'un terrain communal sur lequel l'association construit un édifice religieux (dans l'idée implicite que le contrat sera reconduit à l'identique à son terme). Cette pratique, inaugurée par un accord de 1936 entre Léon Blum, Président du conseil, et le cardinal Verdier, archevêque de Paris, n'est toutefois conforme à la loi que si le loyer soit fixé au prix du marché, faute de quoi le bail doit être regardé comme une subvention déguisée

- la collectivité peut également louer par convention un édifice à une association religieuse, au prix du marché pour éviter toute subvention indirecte ;

- l'article 11 de la loi de finances rectificative du 29 juillet 1961 permet aux collectivités publiques de garantir les emprunts contractés par les associations culturelles ou d'autres groupements pour la construction d'édifices religieux ;

- si les collectivités ne peuvent financer ni les associations culturelles, régies par la loi de 1905, ni les associations à objet mixte (culturel et culturel), elles peuvent en revanche subventionner les associations à objet purement culturel : centre culturel, bibliothèque, salle de réunion... Cette possibilité a été utilisée lors de la construction de plusieurs édifices religieux, telles la Mosquée et la cathédrale d'Evry, qui ont vu la création de deux associations à objet distinct. Ceci implique toutefois une séparation financière et fonctionnelle étanche entre les activités culturelles et culturelles ;

- enfin les collectivités ont la faculté de subventionner les réparations des édifices affectés à l'exercice public du culte et gérés par une association relevant de la loi de 1905 (art. 19 de la loi de 1905).

La souplesse de la loi, qui ne permet pas d'éviter le développement de pratiques illégales, n'offre toutefois pas, on le voit, de réponse réellement satisfaisante à la situation de fait créée par la loi de 1905, caractérisée par le gel du patrimoine public religieux tel qu'il existait au début du 20e siècle, et par l'impossibilité d'accorder des aides publiques permettant de compenser, en faveur des musulmans, l'inégalité immobilière ainsi créée.¹⁶

En Belgique les communes ont transféré un bâtiment pour la somme symbolique d'un euro à une association religieuse (un besoin important pour les Musulmans) - par exemple la Mosquée à Andenne. La communauté non confessionnelle philosophique a reçu beaucoup d'assistance de la part des collectivités et des provinces, en particulier par rapport à la disponibilité des locaux.¹⁷

Au delà du dialogue religieux en tant que tel, le fait de la pluralité, c'est-à-dire la présence de différents groupes convictionnels, doit être soutenue et encouragée. En outre le soutien de la liberté de religion et de conviction facilite la rencontre et la connaissance mutuelle. C'est à noter que la laïcité française n'implique pas l'état au dialogue et que le rôle de l'état serait la création d'un espace neutre, toujours respectueux des convictions personnelles. Cette proposition ne concerne

¹⁵ C'est à noter que l'intégration des prédicateurs dans la société ambiante serait nécessaire.

¹⁶ Islam dans la République pp. 38 sqq. Haute Conseil à l'Intégration novembre 2000

¹⁷ *Gods in the City* p. 60

que des droits de l'homme parce qu'une religion non pratiquée serait incomplète et non satisfaisante pour ses adhérents. Donc la religion devrait se justifier par sa nature sérieuse, son expression des aspirations humaines et sa capacité d'incorporer et d'informer l'expérience vécue des êtres humains. *Ipsa facto* un tel engagement serait une contribution à la résolution des conflits quotidiens.

Recommandation 4 :

1. Assurer les meilleures conditions de pratique religieuse au niveau local (NB les « quartiers »).
2. Former des liens avec le congrès des pouvoirs locaux et régionaux.
3. Soutenir la pratique comme garanti de la liberté religieuse

La religion accessible : la catéchèse objective :

Par le passé la vie des croyants comportait des rites de passage pour marquer la naissance, l'adolescence, le mariage et la mort. Le rite de l'adolescence dans la tradition chrétienne (et pour certains juifs libéraux) s'appelle la Confirmation, tandis que le terme *Bar Mitzvah* est mieux connu.

Les adolescents ont un rôle de remettre en question la religion et les présupposés de la génération précédente. En outre, les grandes questions incitées par la croyance et l'appartenance religieuse ou par la curiosité intellectuelle servent à la meilleure interprétation de la tradition reçue. Les jeunes (d'une certaine maturité) s'intéressent à la justice, au destin humain, à la souffrance, à la réussite non méritée, à l'amour, à la joie ... etc., ou même à la vieillesse. Pour les ministres, c'est-à-dire les Rabbins, les Prêtres ou les Imams, le rite de l'adolescence serait un moment clé de présenter et de discuter la tradition religieuse. Dans la tradition chrétienne le terme serait la Catéchèse mais en anglais on dit *confirmation classes* plutôt que *catechesis*, bien que le mot existe.

Quand la connaissance du vocabulaire de la religion majoritaire était répandue, on pratiquait la transmission de la tradition et de son contenu. Les candidats ou les élèves apprenaient les doctrines fondamentales, qu'ils mémorisaient par cœur. On recevait les conclusions sans examiner l'évolution de la tradition, les arguments et la base philosophique des doctrines. Les jeunes étaient ignorants des autres traditions convictionnelles et religieuses. Cette ignorance était à l'origine de certains préjugés compte tenu de la transmission « exclusive » de la vérité « révélée » de plusieurs traditions religieuses. Il y a toujours des gens nombreux qui rejettent d'autres religions qu'ils vitupèrent parce qu'elles sont perçues comme « incorrectes » par la société ambiante. Aujourd'hui, nos perceptions de la méthode éducative des cours scolaires sont plus inclusives, en particulier à l'égard de la religion. L'évolution des cours scolaires est pertinent pour la formation confessionnelle.

En tous cas, la religion regroupe les croyants et les fidèles. Elle comporte la conviction mais non pas la certitude. La foi, soutenue par la conviction, qu'elle soutiendrait à son tour, serait nécessairement résiliante. La conviction évolue mais la certitude est fragile comme le fer fondu qui s'éclate. En revanche la résilience de la foi soutient le choc.

Il n'y a pas de réponse probante de l'existence de Dieu, personne ne doit réclamer le monopole de la vérité. L'évaluation d'une religion engage sa cohérence interne¹⁸. Plusieurs traditions possèdent cette cohérence, dont la conséquence serait l'accessibilité et une place à la table avec les religions du monde qui proposent une sensibilisation sérieuse à quelque tradition que ce soit.

Un « enseignant » qualifié, avec des compétences de formateur, initierait la réflexion et le débat. Dans certaines régions l'enseignement proposé est pluri-confessionnelle (une catéchèse pluri-religieuse serait contradictoire). Un théologien compétent, ou plutôt des enseignants compétents des traditions ambiantes, par exemple les confessions catholique, protestante, anglicane et orthodoxe, pourraient faciliter un bon examen des croyances de plusieurs traditions. Les adolescents pourraient mieux comprendre leurs traditions ainsi que celles des autres, sans être bafoués par l'histoire conflictuelle de la religion en Europe.

Il y aurait certains « risques, » par exemple un changement de confession, mais le droit de changer est garanti par la convention européenne. Ce partage serait propice pour la coopération inter-confessionnelle.

L'interreligieux ou la sensibilisation au fait religieux reste une activité appropriée pour les cours scolaires.

Enfin, on propose une sensibilisation plus inductive qui puise les expériences et les connaissances des candidats. L'adulte vient à la religion avec des connaissances adultes au-delà de la communauté religieuse. Plutôt qu'enseigner les conclusions comme un corpus de vérités révélées, on doit expliquer les origines et l'évolution d'une religion.

Recommandation 5

1. La cohésion serait renforcée par l'évolution de la « formation » confessionnelle.
2. Les cours scolaires (comme l'Abitur en Allemagne qui peut comprendre la religion) pourraient améliorer la sensibilité religieuse.
3. L'accessibilité ou une analyse compréhensible et ouverte des religions est souhaitable.
4. Une bonne formation à la religion valorise l'expérience vécue des étudiants comme ressource précieuse.

A éviter

Les religions existent en tant que telles. On remarque le danger de l'identification ethnique d'une religion ou des religions et les tragédies qui s'ensuivent.

¹⁸ Définir cohérence interne

Dans le rapport on écrit que les Juifs et les Catholiques s'identifiaient avec leurs pays de résidence dont ils étaient citoyens, par exemple lors des guerres par le passé. On est citoyen, il se peut qu'on soit croyant, mais l'éducation à la citoyenneté est nécessaire.

Comme citoyen croyant d'une tradition quelconque on fait une contribution à la vie de ses concitoyens. On doit assurer les conditions qui favorisent la citoyenneté à travers les traditions religieuses avec la confiance convictionnelle qui unit plutôt qu'avec une certitude opiniâtre qui divise.

Le rôle de l'éducation est primordial. Il y a une tâche pour les états, pour les écoles, pour les parents et pour le personnel des religions.

Les droits de l'homme et la religion

Dans la mesure où les droits de l'homme sont universels ils ne sont la prérogative ni d'une religion quelconque ni d'un point de vue politique. Donc, l'Article 9 de la CEDH sur la liberté de religion et conscience ne fait aucune référence à une religion spécifique. Un point connexe serait le travail du Conseil de l'Europe sur l'éducation. On privilégie le dialogue, dont une objective importante serait la connaissance de l'autre sans imposer une prise de position. Le prosélytisme est déconseillé bien que l'article 9 comprenne le droit de manifester sa religion. La Charte Œcuménique énonce le même principe. Les signataires s'engagent à dialoguer avec les gens de bonne volonté (II.12)

Par rapport aux religions, la plupart des organisations missionnaires s'engagent à des activités humanitaires, par exemple en facilitant l'accès à l'éducation et aux soins médicaux. Bien que le soutien de ce travail par une organisation confessionnelle n'ait rien à faire avec la qualité du travail, leur présence est le témoignage de leur engagement aux droits de l'homme, (dont la signature de la Charte œcuménique était un aspect signifiant).

La charte comporte l'accord parmi des églises sur les buts des responsabilités sociales et sur le soutien des églises à l'égard des Institutions européennes. Les églises s'engagent à la défense des valeurs universelles de base, en faisant face à toute violation ainsi qu'à la manipulation de la religion ou de l'église pour des buts nationalistes ou ethniques. Elles s'engagent au respect envers les autres religions et à la défense de la liberté de religion et de conscience parmi les autres religions et visions du monde.

Il reste quelques désaccords, par exemple l'affirmation que la dignité humaine se produit de la relation de l'humanité avec Dieu ou la critique exprimée par un évêque orthodoxe parce que le Tout Puissant n'est pas mentionné dans la philosophie des droits de l'homme. On s'interroge à l'égard de la philosophie, mais l'engagement « religieux » ou des religions aux droits de l'homme et les valeurs universelles est certain dans le contexte des instances européennes.

Ailleurs, c'est différente. On doit travailler ensemble.

Toute religion a laissé une trace culturelle. J-P Willaime et l'empreint; Distinguer pour le CdE

Pour donner suite :**Recommandation 1 :**

1. Il faut reconnaître des aspects communs et contradictoires des religions en soutenant la rencontre, la connaissance mutuelle et le vivre ensemble.
2. Une introduction aux idées et au vocabulaire de la religion est souhaitable mais les cours scolaires ne doivent faire aucun jugement ou présomption sur les croyances des élèves.
3. La liberté de conscience, de pensée et de religion est primordiale. La liberté comporte le droit d'être informé en vue de bien comprendre ses propres convictions.

Recommandation 2 :

1. Le soutien des religions aux valeurs universelles.
2. Un examen par les religions de leurs perceptions de la dignité humaine sur laquelle sont fondés les droits de l'homme.
3. Une définition des responsabilités des instances et des organisations engagées.

Recommandation 3 :

1. Faire l'examen non-religieux de l'envergure de la religion, de l'engagement à la religion et de la sensibilité religieuse.
2. Connaître le langage des religions : la communication, l'apprentissage et l'étude objective et accessible de la religion.
3. La religion et la culture : des liens culturels et historiques en Europe.
4. Méthodes : la lecture aussi objective que possible des textes et d'autres connaissances - par exemple la musique, l'architecture, les arts.

Recommandation 4 :

1. Assurer les meilleures conditions de pratique religieuse au niveau local (cf les quartiers).
2. Former des liens avec le congrès des pouvoirs locaux et régionaux.
3. Soutenir la pratique comme garanti de la liberté religieuse

Recommandation 5

1. La cohésion serait renforcée par l'évolution de la « formation » confessionnelle.
2. Les cours scolaires (comme l'Abitur en Allemagne qui peut comprendre la religion) pourraient améliorer la sensibilité religieuse.
3. L'accessibilité ou une analyse compréhensible et ouverte des religions est souhaitable.
4. Une bonne formation à la religion valorise l'expérience vécue des étudiants comme ressource précieuse.

La Dimension Religieuse :

On ne doit pas ignorer l'expérience de la pratique mais la pratique n'est pas exclusivement confessionnelle, bien que certaines doctrines s'excluent. La dimension religieuse de la religion et l'empreinte culturelle. Un dialogue de partage ?

Au début de notre travail on a proposé un glossaire pour élucider la pratique religieuse. Donc nous avons réalisé une liste des pratiques ou des traditions, par exemple les Bibles juive et chrétienne, le Coran, l'aumône, le culte etc. Toutefois, la question primaire serait : la pratique religieuse : quel lien avec l'expérience humaine ? On constate le décalage du vécu de certaines traditions religieuses et celui de la société actuelle. En revanche les religions comprennent des pratiques communes, par exemple la prière, la lecture des textes sacrés, les offices ... Le Livre Blanc sur le Dialogue interculturel mentionne « un consensus sur la responsabilité des communautés religieuses à qui il incombe de contribuer, par le dialogue interreligieux, au renforcement de la compréhension entre les différentes cultures. » En Arménie¹⁹ nous discutons le dialogue intrareligieux. En privilégiant les aspects communs on souligne la rencontre, le dialogue et l'accessibilité.

Néanmoins, la liberté de religion et de conscience garantie par l'article 9 de la convention européenne devrait s'adresser aux religions. L'attente d'un accord absolu des adhérents avec leur tradition telle quelle ne respecte ni la liberté de conscience ni la nature évolutive de la religion et de la théologie, dont les deux reflètent l'évolution de la société ambiante. Lors des réunions de notre groupe de travail, dont les membres représentent des convictions religieuses et non religieuses, on mentionnait, par exemple, le statut des femmes ou même le débat courant par rapport à la communauté LGBT. Sans s'adresser aux questions traitées dans un rapport « parallèle »²⁰ ce « glossaire » esquisse des aspects partagés de la pratique religieuse. C'est souhaitable que les religions fassent une contribution constructive à la société civile et à la vie humaine. En outre la pratique religieuse - les prières et les offices - rassemble des adhérents à la recherche des « vérités » contigües avec la nature, la morale et les aspirations humaines.

On constate certains différends entre les religions, mais il existe également des différends intrareligieux. Les Chrétiens ne sont pas d'accord sur l'interprétation et l'application des écritures, sur l'importance et la nature des sacrements ou même par rapport aux relations église/état, et ça malgré le forum du COE ou en Europe de la CEC. En certaines instances les groupes sectaires se disputent ou s'entremêlent dans les conflits d'origine politique. En revanche on remarque des similitudes de pratiques religieuse et spirituelle. En outre, bien que les doctrines des religions s'excluent on doit se rendre compte des aspects communs, déjà esquissés, tels que les offices, le rituel, les symboles ou les textes sacrés. Un glossaire compréhensif n'ajouterait pas grande chose bien que les pratiques des religions soient intéressantes et le vocabulaire théologique doive être accessible. Par exemple les croyances et la pratique influencent l'architecture des bâtiments religieux.

En revanche la manière d'aborder nos différences pourrait influencer notre vie ensemble dans la société. Les Musulmans et les Juifs (et les Chrétiens) ne doivent servir et louer que le seul Dieu. Si on pensait qu'il n'existe qu'un seul Dieu dont nos perceptions sont différentes par raison de l'histoire, de la culture ou du mystère spirituel, l'entente à travers nos différences serait (peut-être) plus réalisable. Le problème, c'est que les questions philosophiques associées sont mieux comprises au niveau des hautes études que dans les quartiers populaires où les adhérents se rencontrent et se disputent. Un glossaire au delà les bâtiments, des rituels ou des « matériels, » mais toujours compréhensible doit servir à élucider les différences en affirmant la richesse de notre diversité. Ce n'est pas qu'on connaisse la religion de l'autre, on doit également s'y intéresser.

Au lieu d'un glossaire classique nous proposons une liste de concepts et un glossaire de la religion telle quelle avec ses spiritualités, ses doctrines qui sont proches mais qui s'excluent, ainsi qu'avec l'engagement à la recherche de la vérité dont personne ne connaît la totalité dans ce monde.

¹⁹ Rencontre les 2 et 3 septembre 2013.

²⁰ Celui sur les droits de l'homme et la religion.

Judaïsme	Islam	Christianisme
<p>La Prière La tradition juive prévoit la prière trois fois par jour. Ces prières correspondent à la prière des patriarches. La prière du matin (<i>Cha'harite</i>) est dédiée à Abraham, Celle de l'après midi (<i>Min'ha</i>) à Isaac. Celle du soir (<i>Arvite</i>) à Jacob.</p> <p>Les prières ont été organisées après la destruction du temple de manière à remplacer les sacrifices.</p> <p>Ces trois prières correspondent aussi à ce qu'étaient les sacrifices du temple : -le sacrifice du matin, -le sacrifice de la fin de l'après midi -le sacrifice de la nuit.</p> <p>C'est pourquoi il faut se tourner vers le temple de Jérusalem pendant la prière. La prière la plus importante et la plus longue est celle du matin. L'heure de la prière est déterminée par l'heure solaire qui diffère selon les saisons.</p>	<p>Adhan Mot arabe désignant l'appel à la prière du vendredi et aux cinq prières quotidiennes.</p> <p>(I) Fajr (la prière de l'aube), doit être faite à un moment quelconque entre l'aube et le lever du soleil, consiste en deux fractions (rakats), lesquelles sont dites à haute voix.</p> <p>(II) Zuhr (la prière du début de l'après-midi), doit être faite à un moment quelconque entre midi et le milieu de l'après-midi, consiste en quatre rakats, lesquelles sont dites intérieurement.</p> <p>(III) 'Asr (la prière de la fin de l'après-midi), doit être faite à un moment quelconque entre la fin de l'après-midi et le coucher du soleil, consiste en quatre rakats, lesquelles sont dites intérieurement.</p> <p>(IV) Maghrib (la prière du soir), doit être faite à un moment quelconque entre le coucher du soleil et les dernières lueurs, consiste en trois rakats, dont les deux premières sont dites à haute voix et la troisième intérieurement.</p> <p>(V) 'Isha (la prière de la nuit), doit être faite à un moment quelconque de la nuit, consiste en quatre rakats, dont les deux premières sont dites à haute voix et les deux dernières intérieurement.</p>	<p>Le début de la prière chrétienne s'exprime ainsi au début de l'église Soyez, au contraire, remplis de l'Esprit; entretenez-vous par des psaumes, par des hymnes, et par des cantiques spirituels, chantant et célébrant de tout votre cœur les louanges du Seigneur; rendez continuellement grâces à Dieu le Père pour toutes choses, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, vous soumettant les uns aux autres dans la crainte du Christ. (<i>Ephésiens 5</i>)</p> <p>La vie Monastique comprenait la prière huit fois par jour :</p> <p>La journée commence par la grande prière des Vigiles. Au solstice d'été au moment des prières de Matines, le soleil, levé à 4 heures. Il éclaire le chœur. Laudes est le grand office du lever du jour, suivi de : Prime (vers 6 heures), Tierce (vers 9 heures), Sexte (vers midi), none (vers 15 heures) (correspondent aux quatre divisions du jour chez les Romains) L'heure de l'office de Vêpres doit être fixée de façon que tout se termine à la lumière du jour ». Enfin ils disent Complies,</p>
<p>Le jeûne etc. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. (Tu ne te feras point d'image taillée ...) La religion juive recommande les jeûnes <i>Taanit</i> suivants : Yom Kippur, Tisha Beav (les seuls jeûnes mentionnés dans la Torah, le 17 Tammouz le jeûne de Guedalia Tevel, le jeûne des premiers nés, le jeûne d'Esther, la plupart étant des jeûnes de deuil. Voir le mur des lamentations</p>	<p>On connaît les cinq piliers de l'Islam : Le prophète de Dieu a dit : « L'Islam est basé sur ces cinq principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De témoigner que nul autre que Dieu ne peut être adoré et que Mouhammad est le prophète de Dieu, • D'effectuer la prière obligatoire (consciencieusement et parfaitement (<i>voir supra</i>), • De jeûner pendant le mois de Ramadan, • De payer la Zakatt obligatoire (aumône), • D'effectuer le Hajj (Pèlerinage à la Mècque). » 	<p>Dans la tradition Chrétienne on jeûnait en Carême, en Avent, les vigiles des fêtes, les vendredis ...</p> <p>Les contributions des fidèles sont attendues, la dîme existe en certaines traditions.</p> <p>On fait des pèlerinages - voir St Jacques de Compostelle ... Ou même Taizé ou Lindisfarne.</p>
<p>Les écritures Les écritures présentent certaines difficultés d'interprétation. Le canon hébreu était plus ou moins l'Ancien Testament des Protestants. La Septante, réalisée à Alexandrie vers 200 av. J-C était une traduction destinée aux Grecs. Elle comporte des livres qui n'étaient pas du Canon dit Hébreu.</p>	<p>Le Coran était dicté à Mohammed par l'Ange Gibreel. La tradition musulmane est enrichie par les Hadith, par exemple. Donc l'interprétation des textes (un élément commun) requiert un niveau de connaissance de la tradition quelconque.</p>	<p>Pour les Chrétiens « l'Ancien Testament » de Jérôme (la Vulgate) comporte des livres qui ne sont pas « acceptés » par les Protestants. La Vulgate est une traduction Latine réalisée par Jérôme dans le 5ème siècle. Certains Chrétiens (nombreux) acceptent la méthode critique, d'autres le rejettent.</p>
<p>Le partage de la tradition : La Catéchèse (chrétienne), ou l'enseignement d'une tradition religieuse se dit de l'enseignement de la doctrine d'une tradition religieuse. Elle se fait avec des questions (déjà formulées) et des réponses prévues. La défaillance serait la définition de la condition humaine suivie d'une solution prescrite.</p>	<p>Par rapport à l'intrareligieux, la catéchèse confessionnelle risque d'être perçue comme justification des divisions intrareligieuses. En outre la transmission des conclusions sans explication de l'histoire et de la pensée religieuses n'est pas susceptible à une analyse logique. Les organisations religieuses ont un rôle de formateur.</p>	<p>La connaissance de la tradition de l'autre est nécessaire, ainsi qu'une connaissance raisonnée de la sa propre tradition. Toute traduction des textes sacrés est une exégèse, c'est à dire une interprétation religieuse. L'interprétation des textes sacrés serait contextuellement difficile.</p>

Membres du groupe de travail

Michael Aguilar EBU
Manuèle Amar ECWF
James Barnett ICCS (Président)
François Becker Eglise et Liberté
Karmela Belinki,
Hugo Castelli Eglises et Liberté
Anne-Marie Chavanon Fédération Internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires (FIHUAT)
Lilia Bensedrine Thabet
Monique Bouaziz IAW
Richard Fischer CEC
Gabriela Frey EBU
Fr Goettelmann Rotary International
Beata Hildebrand AIU/ISOCARP
Farnand Jehl Eglise et Liberté
Brigite Le Gouis ECICW
Danielle Levy
Salomon Levy
Mary Lilling ICJW
Gilbert Meyer ??
Vera John Mikolajewski UWE
Annick de Montgolfier DECERE
Michèle Muhlmann Weill Forum démocratique européen
Gilbert Nerson B'NAI B'RITH (ICCB)
Liviu Olteanu (IADRL)
Marie José Schmitt AEH
Marie Louise van Wijk (Andante)
Anje Wiersinga IAW